

# L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Rapport d'évaluation

Septembre 1997



# L'Université de La Rochelle

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de la Rochelle s'inscrit dans le cadre de la mission confiée au Comité national d'évaluation par la loi 94-639 du 25 juillet 1994.

Le Comité a évalué en 1996 les 6 universités créées en 1991 : Versailles - Saint-Quentin en-Yvelines, Évry, Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Arras et l'université du Littoral.

Le Comité a mis en oeuvre, pour l'évaluation de l'université de la Rochelle, les mêmes procédures, la même équipe d'experts.

Cette évaluation a été placée sous la responsabilité d'un groupe de travail présidé par Henri Duranton et composé de six membres du Comité : Yves Chaigneau , François Dagognet , Pierre Gilson , Jean-Claude Groshens , Robert Flamant , Maurice Maurin . La coordination en a été assurée par Renée Ribier , chargé de mission.

Les missions d'expertise ont eu lieu en janvier 1997. Le Comité national d'évaluation a approuvé le rapport en avril 1997.

### Ont participé à l'évaluation

#### en tant qu'experts

- Christian Dumas , professeur à l'École normale supérieure de Lyon et à l'Institut universitaire de France
- Maurice Garden , professeur à l'École normale supérieure de Cachan
- Michel Héon , professeur à l'Université de Caen
- Francine Masson , directeur de la bibliothèque de l'École des Mines de Paris
- Jean-Yves Mérindol , professeur à l'Université Louis Pasteur-Strasbourg I
- Jean-Pierre Nioche , professeur à HEC
- Guy-René Perrin , professeur à l'Université Louis Pasteur-Strasbourg I

#### au titre du Secrétariat général du Comité

- Marie-Claude Ajolet , pour la présentation du rapport
- Rachida Amaouche , pour la gestion des missions
- Jean-Christophe Martin , chargé d'études
- André Staropoli , secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

La publication du rapport d'évaluation des universités nouvelles est faite sous la forme de fascicules séparés. La lecture du rapport concernant chacun des établissements est indissociable de celle du rapport général concernant les universités nouvelles. Ce rapport présente, en effet, les caractères et les problèmes communs à l'ensemble des universités nouvelles.



## Table des matières

Chiffres-clés	7
Présentation générale	19
L'IUP de Génie informatique	61
L'IUP de Commerce et Vente	71
Conclusions - recommandations	79
Postface : Réponse de l'administrateur provisoire	85



L'Université de La Rochelle

---

CHIFFRES -CLÉS

---



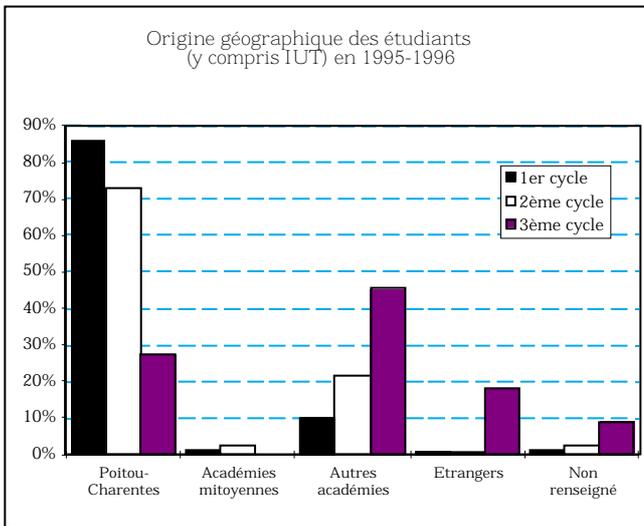
# I - L'université dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Bacheliers (1995)	Proportion de bacheliers par génération (1995)	Taux d'accès au bac (1994)
Poitou-Charentes	1 605 500	13 114	65%	65,9%
France métropolitaine	58 027 300	493 373	62,9%	67,1%

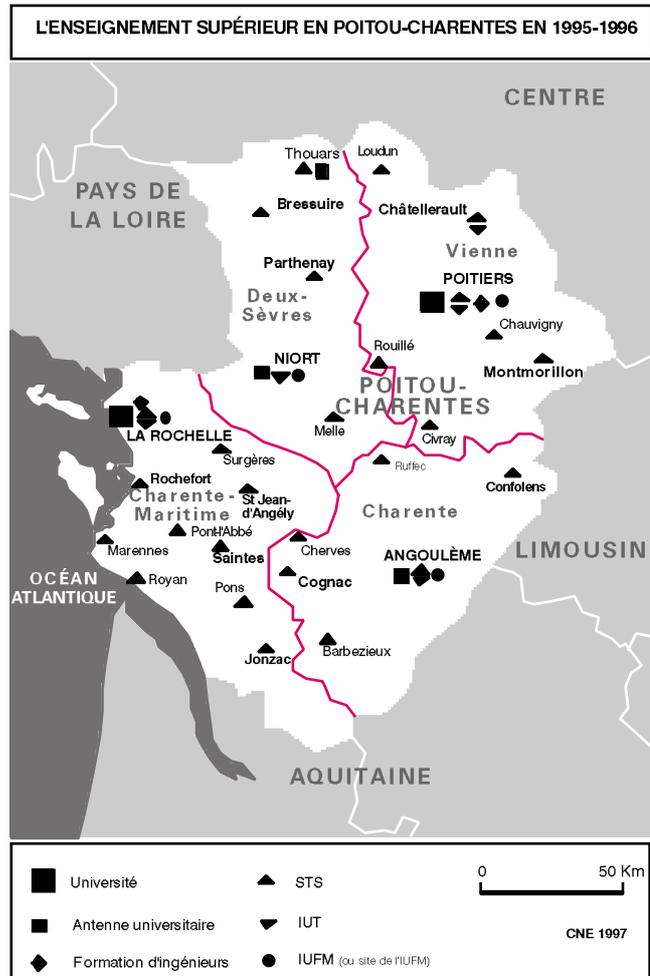
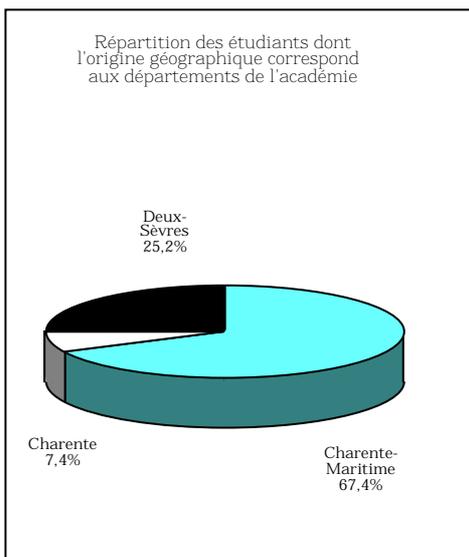
Source DEP

1995-1996	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités (y compris IUT)	dont La Rochelle
Poitou-Charentes	46 133	32 237	69,9%
France métropolitaine	2 138 859	1 463 371	68,4%

Source DEP



L'origine géographique correspond au département d'obtention du baccalauréat.



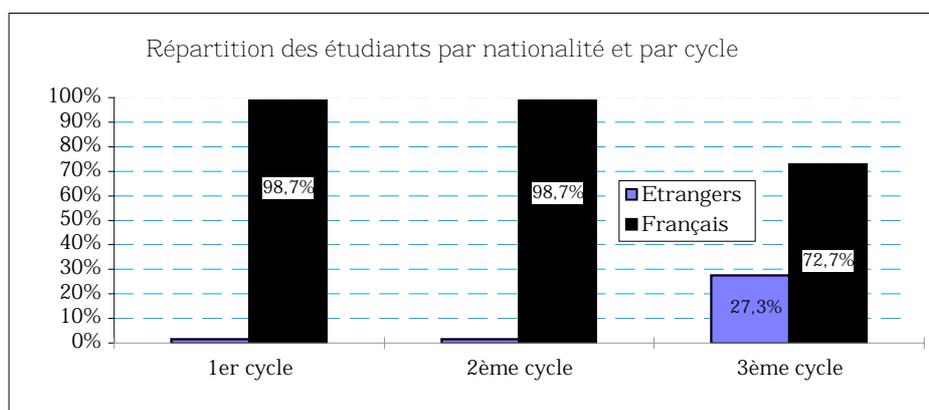
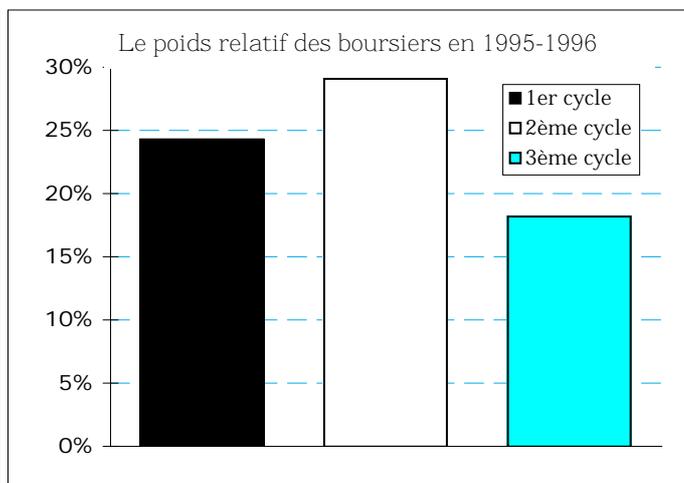
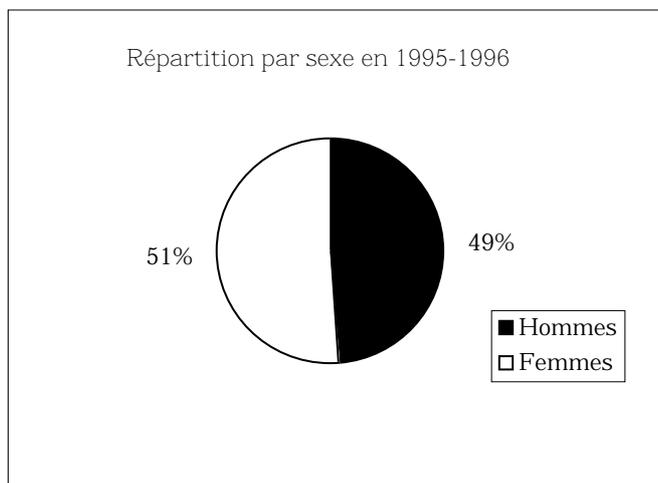
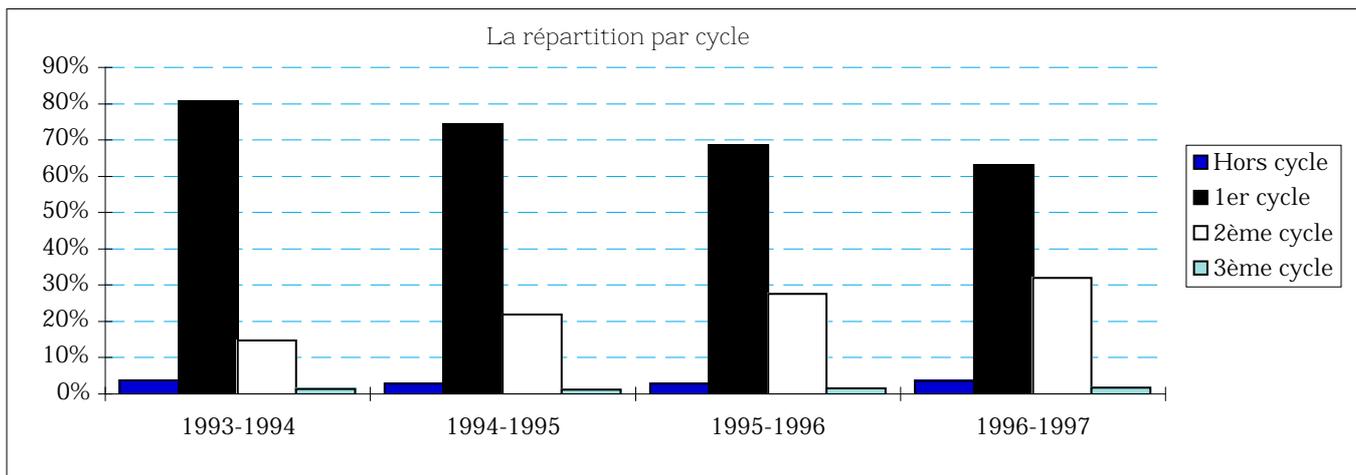
Année de référence : 1995-1996 sauf indication contraire

Source : université de La Rochelle sauf indication contraire

## II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives) hors IUT, IUP compris

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Hors cycle *	91	100	116	154
1er cycle	2 008	2 622	2 918	2 735
2ème cycle	368	771	1 174	1 384
3ème cycle	31	41	65	72
<b>Total</b>	<b>2 498</b>	<b>3 534</b>	<b>4 273</b>	<b>4 345</b>

\* capacité en droit et préparations diverses



### III - Les formations

#### III - 1 - Les inscrits dans les unités de formation en 1996-1997

Formations habilitées					Total
Capacité	Préparation concours	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	

#### Unités de formation

Droit	65	60	673	259	5	1 062
FLASH *	-	-	644	228	3	875
Sciences	-	29	1 295	552	64	1 940
<b>Sous-total</b>	65	89	2 612	1 039	72	3 877

\* FLASH : Faculté de langues, arts et sciences humaines

#### IUP

Commerce et distribution	-	-	34	165	-	199
Génie civil	-	-	47	47	-	94
Génie informatique	-	-	42	133	-	175
<b>Sous-total</b>	-	-	123	345	-	468

#### IUT

Génie civil	-	-	169	-	-	169
Génie informatique	-	-	177	-	-	177
Biologie appliquée	-	-	175	-	-	175
Techniques de commercialisation	-	-	264	-	-	264
<b>Sous-total</b>	-	-	785	-	-	785
<b>Total général</b>	65	89	3 520	1 384	72	5 130

#### III - 2 - Les diplômes habilités délivrés

	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Niveau Bac + 2	366	512	587
Niveau Bac + 3	228	397	617
Niveau Bac + 4	48	194	343
Niveau Bac + 5	-	-	11

III - 3 - Les inscrits dans les formations habilitées de premier cycle en 1995-1996 (hors IUT)

Unité de formation	Diplôme	Intitulé	1ère année	2ème année	Reçus
Faculté de droit	DEUG	DROIT	589	223	126
Faculté des langues, arts et sc. humaines	DEUG	SCIENCES HUMAINES mention HISTOIRE	158	172	35
		SCIENCES HUMAINES mention GÉOGRAPHIE	101	102	34
		LANGUES ETRANGÈRES APPLIQUÉES	55	-	-
Faculté des sciences	DEUG	SCIENCES mention MASS	63	26	14
		SCIENCES mention MIAS	258	141	67
		SCIENCES mention SCIENCES DE LA MATIÈRE	159	144	52
		SCIENCES mention SCIENCES DE LA TERRE	71	45	34
		SCIENCES mention SCIENCES DE LA VIE	336	208	120
IUP Commerce-dist.	DEUP	COMMERCE ET DISTRIBUTION	-	38	32
IUP Génie inform.	DEUG	GÉNIE INFORMATIQUE	-	43	40

III - 4 - Les inscrits dans les formations habilitées de deuxième cycle en 1995-1996 (hors IUT)

Unité de formation	Intitulé des formations	Licences		Maîtrises	
		Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
Faculté de droit	DROIT	160	118	-	-
	DROIT PRIVÉ	-	-	87	73
	DROIT PUBLIC	-	-	27	18
Faculté des langues, arts et sciences humaines	HISTOIRE mention GÉOGRAPHIE	89	54	48	?
	GÉOGRAPHIE mention HISTOIRE	27	12	15	?
Faculté des sciences	BIOCHIMIE	40	33	29	27
	BIOLOGIE	97	66	39	35
	MATHÉMATIQUES	94	35	-	-
	SCIENCES PHYSIQUES	34	26	25	15
	GÉNIE CIVIL	51	51	37	35
	MST GÉNIE ALIMENTAIRE	27	-	22	22
IUP Ing. Commerce distribution	COMMERCE ET DISTRIBUTION	99	95	60	58
IUP Génie informatique	GÉNIE INFORMATIQUE	67	61	63	58

III - 5 - Formation de troisième cycle

Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			
	Total	Dont		Nombre de diplômes
		Issus de l'université	Etrangers	
DEA GÉNIE CIVIL mention PHYSIQUE DU BÂTIMENT	13	8	-	11

## III - 6 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation
1993			
Total	12 446	1 072 273	212
dont formations diplômantes (nationales)	10 808	245 564	132
dont formations diplômantes (établissement)	798	38 814	21
dont stages actualisation des connaissances	840	53 905	59
dont prestations de services	-	12 000	-
dont autres activités	-	721 990	-
1994			
Total	33 426	1 877 321	221
dont formations diplômantes (nationales)	26 162	611 643	146
dont formations diplômantes (établissement)	5 788	302 116	21
dont stages actualisation des connaissances	1 044	82 810	53
dont formation professionnelle	432	-	1
dont prestations de services	-	84 915	-
dont autres activités	-	795 837	-
1995			
Total	56 281	1 369 682	468
dont formations diplômantes (nationales)	50 748	670 185	259
dont formations diplômantes (établissement)	1 100	81 783	32
dont stages actualisation des connaissances	3 154	144 814	176
dont formation professionnelle	1 279	-	1
dont prestations de services	-	74 900	-
dont autres activités	-	398 000	-

## IV - Les effectifs des équipes de recherche en 1995-1996

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
CNRS					
UPRES	-	-	-	-	-
UPRES - A	-	-	-	-	-
DRED					
Équipe d'accueil	3	38	10	6	3,5
Jeune équipe	4	46	13	16	7,25
Autres équipes					
Programme pluri-formations	2	29	8	-	2
Total	9	113	31	22	12,75

## V - Le corps enseignant (hors IUT)

### V - 1 - Les emplois

	1995-1996		1996-1997	
	emplois (1)	<i>dt vacants</i>	emplois (1)	<i>dt vacants</i>
Professeurs	35	6	39	7
Maitres de conf.	64	2	88	7
Assistants	0	-	0	-
Second degré*	14	-	36	-
Jouvence **	12	-	9	-
Crédits PAST ***	10	-	14	-
PR associés	1	-	1	-
<b>Total</b>	131	8	180	8

(1) Emplois implantés à titre définitif à l'université, non compris les emplois provisoires ou prêtés.

\* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

\*\* Jouvence : assistants normaliens, ATER, ALER, allocataires-moniteurs de l'enseignement supérieur

\*\*\* Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi dans le total

### V - 2 - La structure du corps en 1995-1996

Rang A	26,7%
Rang B	48,9%
Second degré	10,7%
Jouvence	9,2%

### V - 3 - Le corps enseignant par discipline en 1995-1996

	Professeurs	Maîtres de conf.	Second degré	Jouvence	Autres (PAST)	Total
Droit	7	11	-	6	2	26
Economie	-	1	-	-	1	2
Gestion	1	3	-	-	3	7
Langues	-	3	6	-	-	9
Sc. humaines et sociales	4	8	2	2	-	16
Sciences	16	25	6	2	-	49
Technologie	8	13	-	2	4	27
<b>TOTAL</b>	36	64	14	12	10	131

## VI - Les personnels administratifs et de service en 1996-1997

### VI - 1 - Répartition par support budgétaire (hors IUT)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	24	21	70	115
	Gagés	4			4
	Objecteurs	4	5	4	13
Etablissement	Permanents		5,7	5,9	11,6
	Vacataires, saisonniers			1	1
	C E S			4,5	4,5
	Contrat emploi consolidé (CEC)			5	5
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)					
Collectivités territoriales	Mis à disposition		1		1
Entreprises	Mis à disposition	1			1
<b>Total</b>		33	32,7	90,4	156,1

### VI - 2 - Répartition par fonction (hors IUT)

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	3	2	9,4	14,4
Recherche (Administration et assistance)	9,0	8	12	29,0
Documentation	1	7	8	16
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur, communication	5	4	24	33
Vie de l'étudiant	-	2,5	-	2,5
Gestion financière	2	4	6	12
Gestion du personnel	1	2	5	8
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage locaux, surveillance)	1	-	22	23
Informatique	11	3,2	-	14,2
Reprographie	-	-	4	4
<b>Total</b>	33	32,7	90,4	156,1

### VI - 3 - Répartition par affectation

	Pôle Droit	FLASH (1)	Pôle Sciences	IUT	Services centraux	Services communs
Scolarité, orientation	1	1	3	6	6	4
Recherche (Administration et assistance)	1	3	22	8,5	2,0	1
Documentation	-	-	-	1	-	16
Vie institutionnelle, adm. g <sup>le</sup> , service intérieur	5	5	13	11	7	3
Vie de l'étudiant	-	-	-	-	1	1,5
Gestion financière	1	2	-	4,5	9	-
Gestion du personnel	-	-	-	1	8	-
Moyens supports *	-	-	-	14	23	-
Informatique	-	-	-	6,5	14,2	-
Reprographie	-	-	-	1	3	-
<b>Total</b>	8	11	38	53,5	73,2	25,5

\* Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance

(1) Faculté de langues, arts et sciences humaines

## VII - Eléments financiers

### VII - 1 - Les ressources en 1995 (hors salaires) (y compris IUT)

	Milliers de francs	Part du total
Ressources affectées	4 300	8,6%
Droits d'inscription	2 707	5,4%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	24 298	48,8%
Dotations des collectivités locales	8 325	16,7%
Subventions d'autres organismes publics	3 410	6,8%
Autres ressources propres	6 785	13,7%
<b>Total des ressources</b>	<b>49 825</b>	<b>100%</b>

### VII - 2 - Les dépenses de fonctionnement en 1995

#### VII - 2 - 1 - Dépenses par nature

	Milliers de francs	Part du total
Achats	5 302	22,6%
Services extérieurs	3 756	16,0%
Autres services extérieurs	3 923	16,7%
Impôts	340	1,4%
Charges personnels	8 509	36,2%
Charges de gestion courante	1 680	7,1%
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 510</b>	<b>100%</b>

#### VII - 2 - 2 - Dépenses par destination - Budget de gestion

	Milliers de francs
Administration - Ressources matérielles <i>dont administration générale</i> <i>dont informatique de gestion</i> <i>dont reprographie</i>	3 076 592 715
Administration : Ressources humaines <i>dont personnels sur ressources propres</i>	2 912
Enseignements - Formations initiales <i>dont heures complémentaires</i>	6 508
Documentation - Promotion développement <i>dont documentation</i>	1 644
Logistique - Maintenance <i>dont viabilité-fluides</i> <i>dont entretien, maintenance, sécurité</i> <i>dont location locaux</i>	1 328 812 458
Recherche	2 909

## VIII - Constructions : les investissements réalisés et programmés

Date de mise en service	Opération	Surface (m <sup>2</sup> )	Montant de l'opération en K F	Origine du financement
janvier 1992	DEUG Droit ( <i>Enseignement</i> )	2 611	15 820	45,3% Etat 54,7% Collectivités
oct.1993 & juin 1994	2e cycle de Droit ( <i>Enseignement</i> ) 2e cycle de Sciences ( <i>Enseignement</i> )	9 824 2 074 7 750	81 500	15,6% Etat 62,9% Collectivités 21,5% Autres
sept. 1994 janv. 1995	DEUG de Sciences ( <i>Enseignement</i> )	7 533 7 533	68 000	55,1% Etat 44,9% Collectivités
sept.1996 & oct.1996	FLASH ( <i>Enseignement</i> ) Bibliothèque universitaire	5 063 2 900 2 163	48 700 24 000 24 700	56,9% Etat 43,1% Collectivités
1997 à août 1998	Gymnase Bibliothèque universitaire FLASH ( <i>Enseignement</i> )	9 376 2 000 4 263 3 113	70 187,5 7 187,5 38 000 25 000	44,9% Etat 53,9% Collectivités 1,2% université
1998 à 1999	bâtiment recherche	5 000 5 000	45 000 45 000	45,5% Etat, 9% autres 45,5% Collectivités

## IX - Les locaux

Locaux en service à la rentrée 1996	Surface en m <sup>2</sup>
Pôle Droit, Economie et Gestion	4 685
Pôle Sciences et Technologie	15 283
Pôle Langues, Arts et Sciences humaines	2 900
Institut universitaire de technologie	21 696
Bibliothèque universitaire	2 163
<b>Sous-total</b>	<b>46 727</b>

## Locaux provisoires, loués, mis à disposition

Pôle Droit, Economie et Gestion ( <i>Villa Ft louis</i> )	955	mis à disposition
Pôle Sciences et Technologie ( <i>bât. Réaumur + Ecole Lavoisier</i> )	2 440	mis à disposition
Pôle Langues, Arts et Sciences humaines ( <i>Ecole Bel Air</i> )	1 924	mis à disposition
Présidence et service généraux ( <i>Technoforum</i> )	664	loués
Autres locaux vie universitaire ( <i>bât. Réaumur + maison étudiants</i> )	1 245	mis à disposition
<b>Sous-total</b>	<b>7 228</b>	

## Locaux programmés

Pôle Langues, Arts et Sciences humaines	4 089
Bibliothèque universitaire	4 263
Bâtiment recherche	5 000
<b>Sous-total</b>	<b>13 352</b>
<b>Total</b>	<b>67 307</b>

## X - L'IUT de La Rochelle

### Les étudiants (inscrits administratifs) en 1995-1996

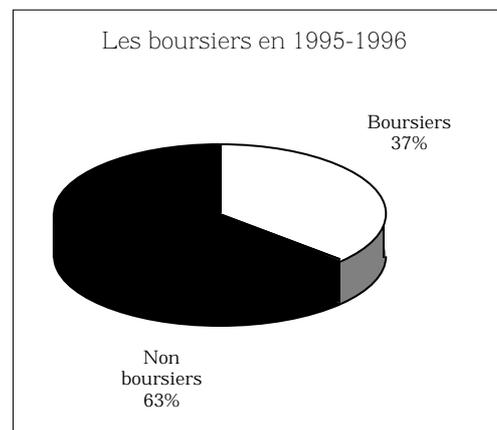
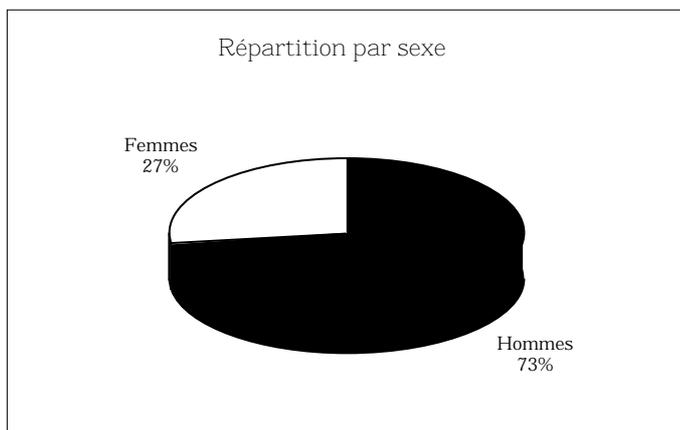
Département	1ère année	2ème année	Total
Biologie appliquée	96	79	175
Techniques de commercialisation	158	115	273
Génie civil	96	77	173
Informatique	100	79	179
<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>350</b>	<b>800</b>

### en 1996-1997

Total
175
264
169
177
<b>785</b>

### Les DUT

Département	Nombre de diplômés
Biologie appliquée	76
Techniques de commercialisation	114
Génie civil	67
Informatique	54



### Les personnels IATOS en 1995

	A	B	C + D
Scolarité, orientation	-	0,8	1,5
Assistance à l'enseignement	-	7,15	2,9
Recherche (adm. et assistance)	-	1	1,5
Documentation	-	1	-
Vie institutionnelle, adm. générale...	2	1,8	4,7
Gestion financière	-	0,6	1,8
Gestion du personnel	-	0,7	0,3
Moyens supports	0,5	0,75	14
Informatique	2	1	1
Reprographie	-	-	1
Formation continue	1	0,8	1,6
<b>Total</b>	<b>5,5</b>	<b>15,6</b>	<b>30,3</b>

### Le corps enseignant en 1995

Professeurs	8
Maîtres de conférences	32
Assistants	6
Second degré	35
Jouvence	1
Crédits PAST	4
Professeurs associés	
<b>Total</b>	<b>86</b>
<i>dont vacants</i>	<b>3</b>

### Structure du corps

Rang A	9,3%
Second degré	40,7%
ATER, ALER, AMN	1,2%

L'Université de La Rochelle

---

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---



## Historique

L'université de La Rochelle a une très courte histoire : il y a 25 ans, le Conseil général de Charente-Maritime avait voté quelques crédits pour créer une faculté libre de Droit, en recrutant lui-même les enseignants. L'expérience ayant tourné court, l'université de Poitiers, à la demande des élus locaux, a créé une antenne, où elle a assumé pendant une vingtaine d'années la gestion d'un premier cycle d'études juridiques qui concernait environ 300 étudiants.

Le schéma "de développement et d'aménagement des enseignements supérieurs", dit "Université 2000", lors du Comité interministériel du 3 octobre 1991, prévoit de créer, à La Rochelle, une université. Le relevé de décision indique qu'"une mission nationale d'universitaires accompagnera l'émergence de ce projet" et précise que des restaurants seront mis en place par l'appel à des expériences innovantes. Il prévoit aussi une maison de l'étudiant.

Cette création, qui devait être lente et progressive, répondait à une demande très forte des élus locaux, particulièrement du maire de la ville, président de la communauté de villes, et du président du Conseil général. Ces derniers ont mis tous les moyens en oeuvre pour accélérer la décision. De toutes les universités nouvelles, La Rochelle traduisait, le plus clairement, un souci d'aménagement du territoire, prenant en compte la forte croissance du nombre des bacheliers et la dissymétrie de la carte universitaire telle qu'on la constatait en Poitou-Charentes ; la capitale régionale, excentrée au Nord-Est, comptait plus de 25 000 étudiants pour une population de 82 500 personnes au recensement de 1990 ; la pression des étudiants charentais sur Bordeaux se faisait sentir au point que le recteur de l'époque introduisit une limite aux inscriptions.

La Rochelle est située à 140 km de Poitiers, 150 km de Nantes, 180 km de Bordeaux.

Cependant - et à la différence du Nord - Pas-de-Calais - il n'a pas été décidé que la nouvelle université pourrait se substituer aux antennes existantes, fort nombreuses, puisque des premiers cycles universitaires existaient en Poitou et subsistent toujours. Existait en effet, à Angoulême, un premier cycle de Droit, sciences économiques et AES avec 720 inscrits en 1995 / 1996 et à Niort, un premier cycle et un IUP dans les mêmes disciplines (1er cycle : 515 inscrits). Dans l'académie voisine, La Roche-sur-Yon enseigne les lettres, l'histoire, les sciences : 770 inscrits.

La Rochelle n'a pas non plus pour objectif déclaré de désengorger Poitiers et, de fait, fonctionne comme une université de proximité, plus de 2/3 de ses étudiants étant originaires des Charentes. Mais aussi - et cela est plus lourd de conséquences - La Rochelle n'est pas issue de l'université de Poitiers, (en octobre 1990, le Conseil d'administration s'était prononcé par 24 voix contre 4 votes blancs contre la création d'une université concurrente), ne fonctionne pas en symbiose avec elle, ne s'appuie pas sur elle, pas plus qu'elle n'a des relations fermes avec Nantes ou Bordeaux : l'isolement de cet établissement est très sensible.

L'université de La Rochelle, créée par le décret du 20 janvier 1993, a fonctionné de façon autonome à partir du mois d'octobre de la même année : elle comprend l'IUT pré-existant et l'antenne de Droit, et elle organise, dès la première année, les enseignements d'un DEUG scientifique. Le premier chargé de mission, qui a dû ensuite quitter sa charge pour des raisons personnelles, en a défini les orientations essentielles : l'université sera "professionnelle, innovante et européenne", sans cependant qu'une définition plus précise de ces termes ambitieux soit donnée, sauf à privilégier "un bon enseignement, une bonne recherche technologique, en liaison avec les entreprises".

Après des discussions parfois vives, en 1993, La Rochelle est définie comme un établissement d'enseignement supérieur pluridisciplinaire, et non comme une université

thématique. La croissance future de cette université de proximité est essentiellement liée aux perspectives démographiques locales d'un bassin de recrutement limité, même si quelques formations, telles les IUP, attirent des étudiants venus d'ailleurs, mais en faible nombre.

Or la région Poitou-Charentes, ainsi que le montre l'INSEE accuse une diminution constante de sa population jeune, et un solde migratoire positif, alimenté essentiellement par des personnes âgées. Ainsi la tranche des 15 / 25 ans était de 231.081 en 1990, et sera de 191.834 en 2010. Le nombre le plus élevé de bacheliers a été observé en 1995, avec 12.921 bacheliers, dont 7 800 titulaires du bac général. Ces derniers seront moins de 6 800 dans trois ans. A La Rochelle, la rentrée 1996 a été marquée par un tassement des effectifs, et les prévisions que l'université a élaborées dans son projet de contrat de développement semblent optimistes, ou ambitieuses, espérant atteindre 7 200 étudiants grâce à une croissance particulièrement forte des effectifs en lettres et sciences humaines.

	Effectif 1996	Effectif 1999
Droit	1 210	1 631
Sciences	1 924	2 565
Langues SHS	718	2 040

A la différence des universités nouvelles créées en Ile-de-France ou dans le Nord - Pas-de-Calais, la limitation du vivier de recrutement pose un réel problème, aggravé par la concurrence des nombreuses antennes qui alimentent Poitiers et Nantes - problème que l'université doit inscrire dans sa stratégie de développement, bien qu'il ne soit pas de son ressort.

## Les implantations et les constructions

L'université installée dans la ville réfute l'appellation de "campus" ; elle occupe un site remarquable, à proximité du port historique de La Rochelle, et du nouveau port de plaisance des Minimes. Des constructions modernes et de qualité se distribuent sur ce vaste espace, ouvert sur la mer et abritent chacun des pôles, les restaurants universitaires, la bibliothèque qui jouxte la médiathèque municipale. Le bâtiment destiné à la recherche sort de terre. Un grand nombre de studios et résidences privées offrent leurs services tour à tour aux étudiants et aux touristes, selon les saisons, le CROUS, ainsi que cela sera dit plus loin, n'étant pas resté inactif.

L'ensemble des investissements consentis est récapitulé dans le tableau ci-joint :

Travaux immobiliers de l'université de La Rochelle 1992 - 1999 (hors IUT)

Situation au 14/11/96	Surface Shon	Budget (MF)	Budget (MF)	Budget (MF)	Livraison
	M <sup>2</sup>	Construction	Équipement	Total	
DEUG de Sciences	7 533	53,85	14,15	68	Juin 94 & Janvier 95
2ème cycle de Sciences	7 750	44,55	22,45	67	Octobre 93
Total Sciences	15 283	98,4	36,6	135	
DEUG de Droit	2 611	14,82	1	15,82	Janvier 92
2ème cycle de Droit	2 074	14	0,5	14,5	Juin 94
Total Droit	4 685	28,82	1,5	30,32	
Biblio. Univ 1 Tranche 1	2 163	23,2	1,5	24,7	Août 96
Biblio. Univ 2 Tranche 2	4 265	33	5	38	1998
Total Biblio. Univ.	6 428	56,2	6,5	62,7	
Flash 1 Tranche 1	2 900	22	2	24	Octobre 96
Flash 2 Tranche 2	3 113	23	2	25	1998
Total Flash	6 013	45	4	49	
Gymnase	2 000	6375	0,8125	71,875	1997
Bâtiment recherche	5 000	40	5	45	1999
TOTAL ULR	39 409	274,795	54,415	329,210	

Il est à noter que, notamment pour les équipements et la recherche, La Rochelle est bénéficiaire d'un financement européen (FEDER) important.

Les trois collectivités n'ont jamais manifesté de divergence politique sur ce dossier, et soutiennent activement l'université.

Au-delà des engagements financiers actuels, certains équipements font encore défaut : il n'y a pas de locaux prévus pour la présidence et les services centraux, hébergés dans des locaux loués ; par contre, la réalisation d'équipements sportifs vient d'être entreprise.

## Les structures

### L'organisation de l'université

Elle juxtapose une grande centralisation des services administratifs et financiers, construits de façon très classique, à l'existence de "pôles" pédagogiques et scientifiques" menant une vie facultaire assez largement autonome, l'IUT défendant son statut dérogatoire. Les IUP sont rattachés aux différents pôles, en fonction de leur discipline fondamentale :

#### Les Pôles :

- le pôle de Droit, économie, gestion, qui revendique la dénomination de "Faculté de Droit" ;
- la faculté de Langues, arts et sciences humaines (bien que les disciplines artistiques ne soient pas encore), appelée FLASH ;
- le pôle Sciences et technologie ;
- l'IUT, qui comprend quatre départements.

Chacun de ces pôles a, en principe en son sein, un conseil scientifique et un conseil pédagogique élisant un conseil de gestion. Le Conseil de gestion est composé au maximum de 20 personnes : représentants enseignants, IATOS, étudiants et, pour 10 % des membres, personnalités extérieures.

Le directeur du pôle est nommé par l'administrateur, pour 3 ans, sur proposition du Conseil de gestion. Le fonctionnement de ces conseils internes aux pôles est inégal : il est régulier et fréquent en sciences, où les étudiants sont associés et écoutés. En Droit, la participation des différents membres est sporadique. En lettres, on s'arrangerait volontiers d'un despotisme éclairé... Ces conseils de gestion sont compétents pour toutes les questions concernant le fonctionnement interne du pôle, les emplois du temps, l'organisation des études et des examens. Ils sont consultés sur les créations d'emplois, le développement des formations et de la recherche au sein du pôle.

L'administrateur provisoire s'appuie pour gouverner sur les principaux responsables des services administratifs et particulièrement sur le secrétaire général et l'agent comptable. Il n'a autour de lui ni "comité exécutif", ni "bureau", ni "équipe présidentielle".

Par règlement intérieur, dont la dernière version a été arrêtée en date du 14 février 1996, signée de l'administrateur, et après délibération du Conseil de l'université, quatre commissions ont été mises en place :

- une commission des formations,
- une commission des moyens,
- une commission de la recherche,
- une commission des personnels.

Elles comprennent l'administrateur provisoire, les directeurs des pôles, le secrétaire général, l'agent comptable, des membres élus par les conseils de gestion (2 enseignants, 1 étudiant par pôle) et des responsables des services concernés.

La Commission des formations est consultée sur les demandes d'habilitation, l'organisation des enseignements, des examens, les calendriers, les relations internationales.

La Commission des moyens est consultée sur les demandes de création d'emplois et leur classement, pour la préparation du budget, et sur tous les problèmes immobiliers et d'équipement.

On peut considérer que ces commissions fonctionnent bien, désormais et préparent le Conseil d'université.

Le gouvernement de l'université

Le Conseil d'administration de l'université est composé de 31 membres :

- l'administrateur provisoire, qui préside ;
- 19 représentants des personnels et usagers, dont 6 des professeurs, 4 des autres enseignants-chercheurs, 2 des autres enseignants, 3 des IATOS, 4 des étudiants ;
- 5 personnalités extérieures, nommés par le Ministre, dont au moins un représentant d'une organisation syndicale d'employeurs, et un d'une organisation syndicale de salariés ;
- 6 représentants des collectivités territoriales.

Le recteur et le président du Conseil d'orientation assistent aux séances du Conseil d'université.

Le Conseil se réunit 3 fois par an, et débat selon le mode classique des budgets, des crédits, des formations, des réalisations immobilières. Il traite ainsi des problèmes qui doivent

faire l'objet de la délibération du Conseil et de son vote, mais il ne traite de rien d'autre, et n'élargit pas assez sa réflexion aux problèmes fondamentaux ni aux orientations de l'université.

Le Conseil d'orientation de l'université est composé de 30 membres :

- 7 personnalités nommées par le Ministre ; 9 personnalités représentant les activités économiques et sociales, nommées par le Ministre dont 2 sur proposition du président du Conseil régional de Poitou-Charentes, 2 sur proposition du président du Conseil général de Charente-Maritime, et 2 sur proposition du président du syndicat intercommunal.

Le recteur et l'administrateur provisoire assistent aux réunions du Conseil d'orientation.

Le Conseil se réunit une fois par an. L'administrateur provisoire y présente la situation de l'université. Il délibère de l'évolution des formations, en s'appuyant sur les grandes orientations prises en 1992 (professionnalisation - innovation - ouverture européenne). Une seule fois, il a été discuté de la recherche (octobre 1994), et brièvement. Les discussions ne débouchent pas sur des décisions clairement formulées. A l'évidence, les rôles d'impulsion et d'orientation de ce Conseil ne sont ni assez affirmés, ni soutenus.

Le Conseil d'orientation a eu, au démarrage de l'université, un rôle d'impulsion certain. Mais il a progressivement perdu sa substance ; certain de ses membres ont lancé des idées, puis ensuite n'ont plus siégé. Réfléchissant désormais à l'élaboration de ses nouveaux statuts, l'université s'interroge sur l'intérêt que présenterait le maintien d'un Conseil d'orientation, dont la composition lui assurerait une meilleure relation à son environnement économique et social.

L'administration de l'université

Elle est remarquablement bien organisée. Des organigrammes précis ont découpé les services généraux et les services communs qui, malgré la faiblesse numérique des personnels, fonctionnent bien. Les réglementations diverses sont strictement mises en application par des administrateurs chevronnés.

Cette administration est très centralisée et très proche de l'administrateur provisoire.

L'administration de l'université impose ses règles aux pôles, qui manifestement souhaiteraient une plus grande déconcentration - ce qui serait tout à fait absurde, compte tenu de la taille de l'établissement et de la restriction des moyens en matière de personnels.

L'université de La Rochelle a adopté un système que l'on peut qualifier de "technocratique centralisé", ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose dans une université débutante.

Ainsi, pour le calcul des heures complémentaires, le calcul des besoins des pôles résulte de l'écart entre les charges d'enseignement forfaitairement établies selon les maquettes d'habilitation et le potentiel d'enseignement déterminé par les disponibilités horaires des postes disciplinaires ; le seul élément de souplesse réside dans le calcul du nombre de groupes de travaux dirigés et il est possible, par un rapport au président, de faire valoir des besoins particuliers. Les heures complémentaires sont liquidées trimestriellement, mais il ne s'agit pour les pôles que d'un Droit de tirage limité sur l'enveloppe globale : les reliquats éventuels restent dans le budget général. Malgré cette gestion extrêmement stricte et le nombre important de postes d'enseignants créés, l'enveloppe des heures complémentaires continue de croître de façon préoccupante ; la stabilisation des effectifs étudiants devrait néanmoins atténuer cette difficulté, due à l'ouverture de nouvelles formations et aux enseignements transversaux (langues, informatique).

L'université est aussi, en apparence, bien organisée dans la répartition des crédits de fonctionnement : par une démarche juridico-administrative classique, on a cherché à "objectiver"

le mode de répartition en élaborant une formule où on discute de critères "théoriques" pour ensuite déduire de la formule une répartition "objective" qui ne pourra pas être contestée. Cette procédure peut fonctionner pendant un court laps de temps lors de la mise en route d'institutions nouvelles, mais le système développe rapidement des capacités incrémentales d'ajustement : les participants à la discussion apprennent vite à mesurer la sensibilité de leur budget aux variations de la formule ; ainsi les pondérations entre les différents critères ont dû, cette année, être modifiées pour maintenir le budget d'un pôle, en dépit de la baisse de ses effectifs.

La partie la moins nette administrativement concerne les personnels IATOS, dont un nombre important est financé sur ressources propres de l'université. Il ne s'agit, en l'occurrence, pas d'une faute de l'université mais des conséquences - qui pourront se prolonger longtemps - des hésitations des politiques gouvernementales successives sur les créations de postes IATOS dans l'Éducation nationale. Créée dans une période «de restriction», l'université de La Rochelle a dû, avec la complicité de l'Administration centrale, recruter des personnels contractuels pour pallier l'absence de création de postes ; lorsque après des mouvements divers, une courte période faste est ouverte, les catégories d'emplois disponibles ne sont pas forcément celles qui sont demandées, et les postes nouvellement créés sont mis au mouvement sans qu'une priorité quelconque puisse être donnée à l'intégration des personnels contractuels. Ces derniers demeurent ainsi, même si les dépenses de préparation aux concours sont importantes, et pèsent sur le budget de l'université, le licenciement étant, dans le secteur public, une opération toujours délicate et dangereuse. 12% du budget de l'université sont consacrés aux salaires de ces contractuels.

Il faut souligner une nouvelle fois l'incapacité dans laquelle un établissement est placé par le Ministère d'avoir une politique raisonnable concernant la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Plus que les autres universités nouvelles, l'université de La Rochelle a développé ses moyens informatiques de gestion et d'administration, mais, curieusement, avec ses propres méthodes, elle a adapté des applications informatiques liées aux nouvelles dispositions comptables pendant que, parallèlement, des produits informatiques étaient mis au point au plan national. Les explications de ce phénomène ne paraissent pas totalement convaincantes. La raison en serait que les produits nationaux n'ont pas été adoptés compte tenu de leurs coûts, que l'université ne pouvait supporter.

#### La structuration pédagogique de l'université

Elle se fait au sein des trois pôles et de l'Institut universitaire de technologie.

Le pôle Sciences et technologie , outre le centre pédagogique de premier cycle, est organisé en 7 départements disciplinaires (mathématique, physique, chimie, biologie, sciences de la terre, informatique, biotechnologies). Deux instituts universitaires professionnalisés lui sont rattachés : l'IUP de Génie informatique et l'IUP de Génie civil, ainsi qu'une maîtrise de Sciences et techniques, en génie alimentaire, dont la transformation en IUP est envisagée. Neuf laboratoires lui sont rattachés :

- le laboratoire de mathématiques (jeune équipe) ;
- le laboratoire d'études des phénomènes de transferts appliqués aux bâtiments (équipe d'accueil) ;
- le laboratoire d'études des matériaux en milieux agressifs (UPRES) ;
- le laboratoire de génie protéique et cellulaire ;
- le laboratoire de biologie et biochimie marine (équipe d'accueil) ;
- le laboratoire d'études physiques et chimiques appliquées à la terre ;
- le laboratoire d'informatique et d'imagerie industrielles ;
- le laboratoire de maîtrise des technologies agro-industrielles ;
- le laboratoire de synthèse et d'études de substances naturelles à activités biologiques.

La "Faculté" des Langues, arts et sciences humaines (FLASH) comprend 3 filières :  
- sciences humaines et sociales, un responsable étant désigné pour chacun des semestres de formation des différents diplômes ;  
- langues étrangères appliquées ;  
- une filière transversale "langues de spécialité",  
et un centre pluri-formation sur les espaces littoraux.

Le pôle Droit, économie et de gestion ne présente pas de structuration interne particulière, par discipline ou par niveau d'enseignement. Il comprend un Centre d'études judiciaires (C.E.J) et l'Institut d'analyses juridiques, économiques et sociales (IAJES). Un IUP, Commerce et Vente, lui est rattaché.

L'Institut universitaire de technologie , crée en 1968, comprend 4 départements :  
- techniques de commercialisation ;  
- informatique ;  
- génie civil ;  
- biologie appliquée ;

et 2 laboratoires de recherche sont installés dans les locaux de l'IUT (déjà cités) :  
- biologie et biochimie marine ;  
- constructions civiles et maritimes.

Dans cette université de création très récente, chaque pôle s'est structuré de façon particulière, selon des logiques qui lui sont propres. De plus, l'IUT semble largement garder ses distances vis-à-vis de l'université, dans un rapport fait à la fois de fascination et de répulsion. Ce sont, en effet, les forces vives de l'IUT qui ont fait émerger, avant même que l'université ne soit créée, des maîtrises de sciences et techniques, à l'origine des IUP actuels, désormais installés dans l'université. La création de l'université a suscité des mutations et des promotions, revivifié la participation à la recherche des enseignants de l'IUT. Mais, à l'inverse, l'IUT a été longtemps le seul établissement d'enseignement supérieur à La Rochelle, suffisamment éloigné de Poitiers pour jouir d'une grande autonomie. L'université, pour sa part, souhaite mieux intégrer l'IUT. Des équilibres sont désormais à rechercher, les combats microcolins doivent cesser, et une meilleure intégration de l'IUT est indispensable.

## Conclusion

C'est sans doute dans l'articulation générale des pouvoirs que le caractère paradoxal de cette université apparaît le mieux.

Le Conseil d'orientation, construit par le chargé de mission lors de la création de l'université, comporte, à côté des élus locaux, un certain nombre de personnalités de premier plan qui avaient pour vocation de contribuer à la définition de la politique de recherche. Est-ce la qualité du dialogue ou le fait d'avoir "visé un peu trop haut", de s'être contenté de définitions aussi vagues qu'ambitieuses ? Le Conseil d'orientation réunit en fait, outre son président, essentiellement les élus locaux directement concernés. Le principal avantage du statut dérogatoire ne semble pas, pour l'université de La Rochelle, s'être concrétisé. Le développement de la recherche qui, pour toutes les autres universités nouvelles, a été dès l'origine une préoccupation essentielle, ne semble pas l'avoir été assez pour l'université rochelaise. Mais pouvait-elle, compte tenu du contexte, de l'absence de politique au niveau national pour l'aider à définir ses objectifs, faire mieux ? La création, récente, d'une Délégation à la recherche et la signature sur un même plan du "bilan et perspectives" de la recherche par l'administrateur provisoire et le délégué à la recherche montrent bien le caractère "délégué" de la politique de recherche. Les essais de définition d'une politique de la recherche se sont déplacés vers les pôles disciplinaires. Ce mouvement est, bien sûr, potentiellement porteur de conflits et de difficultés, mais il semble qu'une concertation (non institutionnelle) entre les directeurs de pôles avec la Délégation à la recherche comme appui, ait, jusqu'à présent, régulé le système. La préparation, y

compris électoral, des universitaires au retour dans le giron de la loi de 1984 devrait pouvoir redonner à la politique de recherche son statut universitaire normal.

Tout se passe comme si une division des tâches s'était opérée à l'intérieur de la structure : à l'administrateur, au secrétaire général et à l'agent comptable la structuration de l'enseignement et de l'administration ; aux doyens et au délégué à la recherche la structuration de la recherche. Il semble cependant qu'en termes de moyens humains, la répartition n'ait pas été très équilibrée, les recrutements d'enseignants-chercheurs s'étant prioritairement effectués sur le critère du besoin d'enseignement.

L'université de La Rochelle est, parmi les universités nouvelles, celle qui a le moins fermement défini et tenu un cap, d'autant plus que l'université n'a pas été aidée par l'administration, nationale ou locale. Ainsi, à la rentrée 1997, l'université n'a toujours pas conclu son contrat quadriennal, qu'elle a préparé, alors qu'une programmation soigneuse des moyens, une définition partagée des effectifs aurait dû l'accompagner depuis sa création.

Les identités facultaires, bien qu'en voie de constitution, sont, pour certaines, déjà fortes. L'alternative électoral qui se posera lors du retour à la loi de 1984 sera la suivante : reconduire, comme dans certaines universités, un pouvoir central faible qui permet aux intérêts facultaires de s'épanouir pleinement, ou bien accepter un pouvoir central fort. Certains éléments sont à ce stade déterminants, parmi lesquels le temps : la culture facultaire sera d'autant plus forte que le pouvoir central faible aura duré plus longtemps. Les pôles Sciences et FLASH semblent d'accord pour choisir le deuxième terme de l'alternative, alors que les juristes sont en général tenants de la culture facultaire.

Dans le cas de l'université de La Rochelle, le retour à la loi de 1984 paraît une urgence de politique universitaire.

## Les enseignements

### Les enseignements scientifiques

### Les formations de premier et deuxième cycles

Il n'y a pas à La Rochelle d'expérience pédagogique hors du commun. Les responsables des diverses filières ont beaucoup plus été pris par les soucis de fonctionnement au quotidien que par le désir de se lancer dans des innovations particulières. Ceci ne veut pas dire que tous les cursus soient tout à fait classiques, mais il n'y a pas eu de politique délibérée d'innovation ni au niveau de l'université, ni au niveau du pôle Sciences et technologie. C'est d'ailleurs ce que l'on a déjà pu observer dans l'essentiel des autres universités nouvelles.

En revanche, un grand soin a été apporté au contenu des cursus pour éviter dans la plupart des disciplines de proposer des enseignements trop voisins de ce qui se fait à proximité, en particulier à Poitiers. Malgré ses maigres moyens, l'université s'est également efforcée d'offrir des enseignements transversaux en anglais, en informatique.

## Organisation

L'université n'a pas essayé de proposer un "modèle" d'organisation interne à ses composantes. Il n'y a en fait pas eu, au niveau central, de discussion sur la meilleure structuration des composantes et chacune d'entre elles a pu choisir ce qui lui semblait le mieux

convenir à son développement. On ne peut donc parler ici d'une innovation qui aurait été pilotée par les organes délibérants de l'université. Contrairement à d'autres composantes, le "pôle Sciences et technologie" a choisi une structuration interne très forte en départements (qui s'occupent de l'enseignement) et laboratoires de recherche. Il existe un "comité scientifique" qui est placé à l'intérieur de ce pôle, et qui rassemble pour l'essentiel les responsables des laboratoires de recherche.

Il y a donc 9 "départements", qui sont les structures pédagogiques de base entre lesquelles sont répartis les diplômés. L'un de ces départements est bâti autour du premier cycle (c'est le "centre pédagogique du 1er cycle"), les autres autour des disciplines (Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, Sciences de la Terre, Informatique, Génie civil, Biotechnologies). Chacun de ces départements a un directeur et un secrétariat. L'instance de concertation interne au pôle est le "Comité pédagogique" qui regroupe notamment les directeurs de départements, lesquels sont nommés par le directeur du pôle.

Les enseignements scientifiques de l'université de La Rochelle sont ceux du pôle "Sciences et technologie" et une partie de ceux de l'IUT. Les étudiants inscrits dans ces formations représentaient en 1995-96 autour de 50% des étudiants de La Rochelle, qui apparaissait comme l'une des villes universitaires les plus scientifiques de France. La moyenne nationale du poids des disciplines scientifiques et médicales est de 35%, ce qui est aussi à peu près le chiffre de Poitiers ; sans qu'il y ait de médecine, La Rochelle est bien au-dessus de ce chiffre. L'IUT avec 800 étudiants (16% des inscrits), dont 540 dans les disciplines scientifiques, représente un poids relatif très important puisque la part des IUT est, au plan national, de moins de 8%. Le pôle Sciences et technologie regroupait en 1995-1996 plus de 2000 étudiants (entre 2145 et 2331 suivant les documents émanant de l'établissement), ce qui en fait, et de loin, la première composante de l'université.

La plupart des enseignants du pôle Sciences et technologie dénoncent le manque de moyens (sous-encadrement, équipement, fonctionnement, poids des heures complémentaires,...). Il apparaît à l'évidence qu'une trop grande partie des enseignements a été, depuis la création de l'université, assurée en heures complémentaires. On connaît les conséquences d'une telle situation sur la réalisation des missions des universitaires.

## Les DEUG

On trouve un DEUG Sciences avec ses cinq mentions (MIAS, MASS, SM, ST et SV).

Pour l'année 1996-1997, les inscrits administratifs sont donnés dans le tableau suivant :

Inscrits	MIAS	MASS	SM	ST	SV
Première année	214	64	133	49	280
Seconde année	154	32	117	60	219

On doit, en seconde année, ajouter à ces effectifs 48 étudiants en première année d'IUP de Génie civil et 42 en première année d'IUP de Génie informatique. Ainsi, les effectifs en DEUG sont de 778 en première année et de 672 en seconde année (y compris les étudiants en IUP).

A côté du DEUG Sciences, on trouve aussi, depuis cette dernière rentrée, un DEUG de Technologie industrielle avec les deux options : Génie des procédés (seulement 6 inscrits) et Génie des systèmes (32 inscrits).

### Evolution des effectifs

La rentrée 1996 a été marquée par une chute assez nette des inscriptions en première année puisque les effectifs sont passés de 971 à 740. Cette chute, de l'ordre d'un quart, affecte toutes les mentions, à l'exception de MASS qui est peu touché.

Évolution de 1995-1996 à 1996-1997 en DEUG Sciences (première année)

Mention	Effectifs 1995-1996	Effectifs 1996-1997	Variation
Mathématiques appliquées	68	64	- 6 %
Mathématiques, informatique appliquées	271	214	- 21 %
Sciences de la matière	177	133	- 25 %
Technologie	80	49	- 39 %
Sciences de la vie	375	280	- 25 %

Ces chiffres ramènent, pour les nouveaux entrants, l'université en dessous des chiffres de la première rentrée universitaire de "plein exercice", celle de 1993. Cette évolution n'est pas identique sur toute l'université.

Le DEUG Sciences est d'une architecture classique bien que mixte : enseignements organisés en modules semestriels pour le DEUG mention Sciences de la vie et en modules annuels pour les autres mentions.

La spécialisation est progressive, mais les étudiants doivent choisir dès leur inscription dans quelle mention ils souhaitent s'inscrire. Le débat reste ouvert, sur l'idée de passer pour toutes les mentions dans un mécanisme semestriel (avec une session d'examen par semestre) mais il bute sur des questions pratiques. Il existe en Sciences de la terre un calendrier resserré (enseignements de septembre à avril) qui vise à faciliter l'organisation d'échanges ou de stages sur le terrain. Mais les tentatives d'élargir ce genre d'innovation aux filières comportant un plus grand nombre d'étudiants ont dû être abandonnées. Pour le moment, il n'y a pas répétition des modules semestriels et les responsables du DEUG expliquent que ceci ne pourra être envisagé que si le taux d'encadrement s'améliore.

Il n'existe pas de suivi de cohortes à La Rochelle. Mais les taux de réussite ont été communiqués par l'université. Le tableau pour les premières années est présenté ci-après. Ces chiffres sont à manier avec précaution : les effectifs ou le nombre de diplômés varient en effet suivant les documents communiqués.

Mention	Reçus	Inscrits administratifs	Taux de succès 1995-1996
Mathématiques appliquées	21	67	31 %
Mathématiques, informatique appliquées	82	277	30 %
Sciences de la matière	50	190	26 %
Sciences de la vie	143	384	37 %
Technologie	40	78	57 %

En seconde année, les taux de réussite augmentent :

Mention	Reçus	Inscrits administratifs	Taux de succès 1995-1996	Taux de succès 1994-1995	Taux de succès 1993-1994
Mathématiques appliquées	14	25	56 %	pas ouvert	pas ouvert
Mathématiques, informatique appliquées	67	142	47 %	51 %	34 %
Sciences de la matière	52	109	48 %	32 %	42 %
Sciences de la vie	120	236	51 %	54 %	86 %
Technologie	35	44	80 %	82 %	92 %

On remarque immédiatement l'exception que constitue, en première année, la mention Sciences de la terre qui connaît des résultats très supérieurs aux autres mentions. Est-ce dû à une meilleure motivation des étudiants, à un encadrement plus attentif, à des pré-requis plus clairs ? Les étudiants de cette filière suivent des enseignements de mathématiques et de physique d'un niveau ambitieux, ce qui leur permet ensuite d'aborder non seulement la géologie, mais aussi la géophysique. Ce choix, qui est volontairement différent de celui de Poitiers, a permis à la mention Sciences de la terre d'être bien identifiée. Pour les autres mentions, les résultats sont assez faibles et presque inquiétants. En tout cas, cette université nouvelle n'a pas mieux réussi que beaucoup d'autres à assurer de bonnes conditions de réussite aux étudiants de premier cycle.

La mention MASS mérite un commentaire particulier. Il s'agit pour le moment de la seule formation en économie à La Rochelle. Il faudra en permanence bien informer les étudiants sur cette particularité, et éviter que des étudiants peu aptes aux mathématiques ne s'y engagent, sous peine d'une aggravation du taux d'échec .

Le tutorat des étudiants de premier cycle par leurs aînés n'existe pas pour le moment, même si l'université a répondu cette année à l'appel d'offre du Ministère. Le faible développement des troisièmes cycles et le poids relatif du premier cycle rendent d'ailleurs cette politique plus difficile à mettre en place à La Rochelle qu'ailleurs. En outre, les différences d'organisation pratique entre les mentions sont trop fortes pour se justifier par la spécificité des disciplines. Il y a, entre les enseignants des diverses disciplines, des habitudes ou des conceptions différentes entre lesquelles il faudra trancher pour harmoniser ce fonctionnement. C'est indispensable si on veut faciliter les réorientations entre mentions. Un autre problème, qui n'est certes pas particulier à La Rochelle, est à signaler : l'insuffisance des horaires de travaux pratiques. Il n'y a que 60 heures de TP en DEUG mention Sciences de la matière première année, et 85 en seconde année de la même mention (avec seulement 8 heures de physique), ce qui est très anormal pour un enseignement sérieux de cette discipline. La raison en est l'insuffisance du nombre de postes de manipulation.

On a le sentiment que les enseignants sont pour la plupart tellement accablés par leurs lourdes charges d'enseignement qu'il leur est difficile de tenter d'améliorer les résultats des étudiants. Il est à espérer que les créations d'emplois obtenues à la rentrée 1996 et la forte baisse des effectifs de première année observée à cette même rentrée seront mises à profit pour agir efficacement. Ce devrait être l'une des priorités de ces prochaines années.

Le DEUG de Technologie industrielle est trop récent pour qu'un bilan puisse en être tiré.

A noter deux stages en seconde année (qui n'ouvre qu'à la prochaine rentrée), l'un de 9 semaines en début d'année et l'autre de 3 semaines en laboratoire à la fin de l'année. Les deuxièmes années de ces DEUG sont conçues comme la première année des IUP existants ou à créer (MST à transformer en IUP). Comme il n'est pas dans les intentions de l'université d'ouvrir des seconds cycles technologiques à côté des IUP, il faudra veiller au devenir des étudiants qui n'accepteraient pas d'entrer en IUP ou qui n'y seraient pas acceptés.

## Les seconds cycles

Il existe ensuite huit licences (dont deux délivrées dans le cadre d'un IUP), six maîtrises (toujours avec les deux IUP) et une maîtrise de Sciences et techniques.

Spécialités	Effectif licence	Effectif maîtrise
MASS	10	ouverture en 1997
Biochimie	45	32
Biologie	123	51
Génie civil	50	39
Génie informatique	74	59
Mathématiques	102	29
Sciences physiques	55	30
MST alimentaire	24	22
Total	483	262

Il faut ajouter à ces diplômes nationaux de premier et second cycles, deux préparations à des concours de recrutement externes d'enseignants (CAPLP2 de Biochimie : 20 inscrits ; CAPET de Génie civil : 9 inscrits) et deux diplômes de troisième cycle : un DEA de Génie civil (en cohabilitation avec les universités de Nantes et du Havre, l'INSA de Rennes et l'École centrale de Nantes) avec 4 inscrits ; un DRT en Génie des systèmes industriels, plutôt centré en informatique, en "collaboration" avec l'école d'ingénieurs EIGSI de La Rochelle, qui compte 14 inscrits.

La rentrée 1996 a vu l'ouverture de la licence MASS et de la maîtrise de Mathématiques. Dans la majorité des autres formations, les effectifs sont à peu près stabilisés. Les exceptions sont la licence de Biologie qui augmente de 25%, celle de Sciences physiques qui progresse de 61%. En maîtrise, ce sont aussi les deux formations dont les effectifs progressent encore de façon significative. Mais la baisse des effectifs signalée en DEUG produira ses effets en second cycle lors des rentrées 1998 et 1999 et on risque d'assister alors à une baisse des effectifs.

Ces seconds cycles sont en général organisés sous forme modulaire, bien que le nombre réglementairement requis de modules ne soit pas toujours respecté. Il en est de même de l'obligation de voir figurer, en maîtrise, un travail d'étude et de recherche. Ainsi cette université nouvelle ressemble à bien des universités anciennes. C'est un peu dommage pour un établissement où les formations sont toutes récemment ouvertes et où le poids des habitudes n'aurait pas dû jouer. Il est certes probable qu'une partie de l'explication réside là aussi dans l'insuffisance des moyens. Mais au-delà de ceci, il est regrettable de voir, sur ces sujets, les départements se comporter aussi diversement. Une harmonisation, qui semble d'ailleurs amorcée, est souhaitable dans un futur proche.

Les taux de réussite sont en général excellents. De nombreuses filières dépassent régulièrement 90 % (les IUP et la MST, mais aussi la Biochimie, la maîtrise de Biologie). Il est d'ailleurs presque surprenant de voir plusieurs promotions avec des succès de 100% dans des filières où il ne saurait réglementairement y avoir de sélection préalable.

L'enseignement des langues se fait dans toutes les filières, mais pas toujours en licence et en maîtrise. Les horaires vont de 15 heures (licence de Biologie) à 60 heures (UV obligatoire de la licence de Génie informatique). Ces enseignements sont assurés par des agrégés en poste au pôle FLASH (dont trois sont détachés en sciences pour l'anglais) ou par des vacataires. Il n'y a pas de politique particulière pour l'enseignement des langues, ce qui est surprenant et dommage pour

un établissement qui a affiché comme l'un de ses trois principes fondateurs l'expression d'"université européenne".

Le point noir pour les taux de réussite concerne les Mathématiques, en licence (102 étudiants). Les taux de réussite ces deux dernières années sont de 26% et de 34%. Ces derniers chiffres sont préoccupants. Les mathématiciens ont décidé de changer l'organisation de la licence en créant une option plus particulièrement destinée aux étudiants souhaitant préparer le CAPES. Ceci devrait s'accompagner d'une préparation de ce concours à La Rochelle. Mais, en ces temps où les postes offerts au CAPES sont en forte baisse, une telle décision sera-t-elle efficace pour améliorer ces taux de réussite ? Visiblement le passage du DEUG à la licence se fait mal et ceci doit conduire à revoir les enseignements dans au moins l'un de ces deux cycles. Il est vrai que d'autres universités connaissent des situations voisines, mais ceci ne rend que plus urgent le travail de réflexion et de rénovation. La maîtrise, qui n'a ouvert que cette année, est bien plus petite (29 étudiants), ce qui provient des mauvais taux de réussite en licence et aussi de l'augmentation rapide des effectifs de ce second cycle. Elle est orientée vers les mathématiques "pures" et ses débouchés les plus naturels sont les DEA et l'agrégation.

La licence de Mathématiques appliquées et sciences sociales vient tout juste d'ouvrir avec 10 inscrits et il est trop tôt pour en juger. Cette filière est la seule à l'université qui comporte de l'économie classique (macro-économie, micro-économie, économie industrielle, économie internationale).

Il y a, dans le pôle "Droit, économie et gestion", un IUP de Commerce et Vente, mais celui-ci est tourné vers la gestion, le management et le commerce. Il ne semble pas dans les intentions de l'université de se lancer vers les sciences économiques puisque le projet de contrat Etat-université ne parle que des "formations en Droit" et n'envisage une diversification dans ce secteur qu'à travers un premier cycle AES. D'ailleurs, pour le moment, les économistes ne sont que trois. Toutefois cette situation conduit à s'interroger sur la portée du mot "économie" dans le pôle "Droit, économie et gestion". Ce sera certainement l'occasion de quelques débats quand l'université devra, dans quelques mois, définir des statuts et un découpage interne. A moins que d'ici là, certains projets n'aient avancés et ne soient alors défendus par l'université. Ceux-ci concernent aussi les gestionnaires (l'éventualité d'un DEUG Économie-gestion) et les mathématiciens (une MST ou un IUP de Mathématiques financières).

Le second cycle de Biochimie comporte une licence et une maîtrise avec, comme mention, la biochimie structurale (45 étudiants en licence et 32 en maîtrise). Les inscrits proviennent du DEUG, mais aussi des IUT et BTS voisins. Le choix de l'équipe de La Rochelle est d'en faire un enseignement plus appliqué et moins orienté vers la biochimie moléculaire qu'à Poitiers. Il est un peu dommage qu'avec cette ambition et ce recrutement, ce second cycle ne comporte pas de travaux d'études et de recherche ou d'option en licence. L'enseignement des langues semble avoir été introduit cette année bien que la plaquette de l'université pour 1996-1997 n'en parle pas. Les enseignants se déclarent très heureusement surpris de la qualité des étudiants : il est vrai que plus de 90% d'entre eux obtiennent leur diplôme. Ceux-ci continuent leurs études vers des DEA, DESS ou écoles. Certains préparent à La Rochelle le CAPLP2 avec un bon taux de succès (7 reçus en 1995 pour 12 inscrits).

Le département de Biotechnologie assure aussi la responsabilité de l'enseignement en maîtrise de sciences et techniques de Génie alimentaire (23 étudiants par année). Les responsables de cette formation sont maintenant d'accord pour la transformer en IUP "Génie des procédés agro-industriels". L'augmentation des effectifs est envisagée, mais il y a quelques débats internes sur l'ampleur qu'elle doit avoir. Les étudiants recrutés le sont après un DEUG, un DUT ou un BTS. Environ la moitié des diplômés part dans la vie active tandis que l'autre moitié poursuit des études dans des filières voisines de celles mentionnées pour la maîtrise de Biochimie.

Le second cycle de Biologie regroupe 123 étudiants en licence (mentions Biologie générale et Sciences de la terre) et 51 en maîtrise de Biologie des populations et des écosystèmes (mention Environnement). La licence comporte un enseignement optionnel de géologie en vue des

concours de l'enseignement. Il y a aussi un stage obligatoire au Centre d'études biologiques de Chizé. Les étudiants viennent du DEUG mais, pour une vingtaine d'entre eux, d'IUT. Après la licence, ils passent le concours d'entrée en IUFM pour le professorat des écoles (c'est le souhait d'à peu près 1/3 des étudiants), ou ils continuent en maîtrise à La Rochelle ou ailleurs. Le taux de réussite en licence est très bon pour ce type de filière (autour des deux tiers). Il est cependant regrettable qu'avec ces effectifs importants (rappelons aussi qu'il y a 220 inscrits dans la deuxième année du DEUG Sciences, mention Sciences de la vie), le choix d'options se limite à la géologie, d'une part, et des enseignements très liés à la maîtrise de La Rochelle (écosystèmes littoraux), d'autre part. Pourquoi ne pas un peu l'élargir ? La maîtrise est pluridisciplinaire et n'hésite pas à faire une place au droit et à la gestion, ce qui est positif.

Beaucoup d'étudiants souhaitent ensuite préparer CAPES ou agrégation. Une telle préparation est envisagée, mais pas dans l'immédiat. La priorité du département de Biologie est d'obtenir un DEA, soit en propre (mais le projet n'est pas vraiment mûr), soit en cohabilitation (par exemple avec Perpignan), ou encore sous la forme d'une participation à un DEA national. Si cette priorité a sa justification (elle permettrait de conforter la recherche), il est dommage qu'elle passe avant d'autres, notamment la préparation des concours de l'enseignement. La baisse importante des effectifs en première année de DEUG devrait permettre aux enseignants de mener de front ces deux projets en dégagant quelques moyens. Sinon, il est à craindre que quelques étudiants ne préfèrent s'inscrire directement à Poitiers, alors que l'université ne peut se permettre de voir ses effectifs trop diminuer.

Le département de Biologie collabore avec le centre hospitalier de La Rochelle et la Société française de kinésithérapie sportive à un diplôme universitaire de formation à la kinésithérapie du sport. Cette formation continue de 150 heures est proposée à une vingtaine de personnes.

Le département de Sciences physiques, créé en 1993, s'est scindé en 1995 en deux départements : celui de Physique et celui de Chimie. Ils s'occupent actuellement de façon conjointe de la licence de Sciences physiques (55 inscrits) et de la maîtrise de Sciences physiques avec les deux mentions Physique et Chimie (30 inscrits). La licence comporte des options entre la physique et la chimie. Le taux de réussite en licence est exceptionnel (les chiffres communiqués par le pôle sont de 95 reçus sur 96 en 1995-1996). L'horaire des travaux pratiques est un peu limité, ce qui ne permet pas vraiment de compenser leur faiblesse en DEUG 2. Il existe, en maîtrise, un module d'initiation à un travail de recherche de plusieurs semaines (le chiffre varie suivant les documents recueillis dans l'établissement), ainsi qu'une formation facultative à l'environnement.

Une partie des étudiants qui obtiennent la licence quitte La Rochelle, soit pour suivre d'autres maîtrises, soit pour préparer le CAPES à Poitiers. L'université a décidé, en accord avec l'IUFM, d'ouvrir à la rentrée 1997 une préparation au CAPES de Sciences physiques et espère une vingtaine d'inscrits.

Les sciences physiques (physique et chimie) forment un cas particulier pour le couplage enseignement / recherche. Dans les autres disciplines, il existe un département d'enseignement et un laboratoire de recherche. S'il existe bien un laboratoire en physique (le LEMMA), le choix de l'université, ou au moins celui du pôle Sciences et technologie, est de ne pas créer de laboratoire en chimie mais de faire travailler les chimistes dans les équipes où leurs compétences sont les bienvenues. Ceci conduit les chimistes à souhaiter une identification de leur discipline en ce qui concerne l'enseignement. D'où quelques débats dans lesquels des conceptions divergentes sont présentées. Certains chimistes souhaitent la création d'une licence de Chimie, ce qui devrait - si ce projet était retenu - aboutir par symétrie à la création d'une licence de Physique et rendrait difficile le maintien de la licence actuelle. La direction du pôle Sciences et une partie des enseignants ne souhaitent pas soutenir ce scénario.

Un autre projet est d'organiser un second cycle autour des matériaux. On le retrouve dans le projet de contrat État-université sous le nom d'un IUP "Génie des matériaux". D'autres parlent d'une MST "Matériaux polymères et composites". Le lieu d'implantation est aussi à

discuter, puisque Rochefort a fait à plusieurs reprises des offres de service, qui semblent soutenues par toutes les collectivités territoriales. Rappelons qu'il existe dans cette ville une section de techniciens supérieurs "Plastiques et composites", ce qui explique que le lycée fasse des propositions pour une utilisation conjointe des machines.

La direction du pôle Sciences et technologie pense pouvoir présenter un projet plus mûri à mi-parcours du contrat. Ce calendrier paraît raisonnable et devrait permettre aux enseignants concernés d'avancer dans leurs discussions et de bien se mettre d'accord sur leurs priorités.

L'IUP de Génie civil et infrastructures a comme spécialité l'ingénierie du bâtiment. Ce choix de la spécialité a fait l'objet de nombreuses discussions avec les milieux professionnels et un conseil de perfectionnement (intitulé "comité de suivi") associe des entreprises et des fédérations professionnelles. La répartition des stages montre, effectivement, une grande prépondérance de ceux effectués dans le bâtiment (dans les entreprises de maîtrise d'ouvrage, de construction ou des bureaux d'études) sur ceux effectués dans les travaux publics. Les effectifs sont de 48 en DEUG, 50 en licence et 39 en maîtrise, mais le souhait des enseignants est d'arriver à 48, 72 et 72 (sous réserve que le secteur du BTP sorte de sa crise actuelle). Le recrutement en seconde année d'IUP devrait permettre de constituer une promotion provenant pour 2/3 du DEUG et pour 1/3 des IUT et STS. Les débouchés prévus se trouvent, pour partie, dans la recherche (une dizaine), dans l'enseignement (autant) et, pour le reste, directement dans la production. Il est encore un peu trop tôt pour tirer des bilans de ces débouchés. L'horaire de la filière est de 2150 h réparties en 800 en première année, 750 en seconde et 600 en troisième, à quoi il faut ajouter les stages (4 semaines, puis 6, et enfin 12). Il existe, assurée par le même département, une préparation au CAPET de Génie civil et mécanique qui a eu de bons résultats (sur 9 inscrits, 9 admissibles et 7 reçus). Cette filière est complétée par un DRT dont on reparlera plus loin.

L'IUP de Génie informatique fait l'objet d'une évaluation particulière (cf. infra).

Les Sciences de la terre sont très structurées nationalement et la politique de recherche dépend de grands organismes puissants. Cette capacité de pilotage national influence aussi la manière d'envisager la mise en place des formations. Ainsi, dès que le projet de création d'une université à La Rochelle est devenue proche de la phase de réalisation, le Ministère a créé à Poitiers deux postes en sciences de la terre afin de préfigurer le département correspondant et a, en même temps, encouragé l'ouverture d'une deuxième année de DEUG spécialisé en géologie. Ce fut d'ailleurs la seule deuxième année de DEUG à La Rochelle avant la création de l'université. Après un départ aussi affirmé, la suite a été plus erratique au gré des fluctuations nationales. Le second cycle a été habilité en 1997 en liaison avec Brest ; les effectifs étudiants en DEUG restent de l'ordre de 50.

### Les troisièmes cycles

Il n'existe pour le moment que deux troisièmes cycles habilités à La Rochelle en sciences. Il s'agit d'un DRT (Diplôme de recherche technologique) en informatique (Génie informatique appliqué aux systèmes industriels) et un DEA en génie civil (en cohabilitation avec les universités de Nantes et du Havre, l'INSA de Rennes et l'École centrale de Nantes) avec 4 inscrits. Il est bien trop tôt pour tirer un bilan sérieux de ce dernier diplôme.

Les projets de création, dans le pôle Sciences, d'autres troisièmes cycles ne manquent pas : chaque département y songe, avec des idées plus ou moins mûries. Il est clair que c'est un des enjeux importants pour l'avenir de l'établissement et que celui-ci doit établir une stratégie explicite, afin de savoir ensuite arbitrer et établir ses priorités. Le projet de contrat Etat-université, dans sa rédaction actuelle due à l'université, est assez sibyllin sur ce sujet. On y lit seulement "des créations de DEA, DESS et DRT correspondant aux filières existantes seront demandées pendant la durée du contrat". Les responsables du pôle Sciences et technologie souhaitent, de leur côté, plutôt développer les DEA (avec des DRT pour les filières professionnalisées) plutôt que des DESS. Ce choix, assez hardi, a l'avantage d'être clair. Mais il mérite d'être débattu afin, s'il est adopté, de devenir l'axe retenu par l'établissement dans son

entier. Il y a là une difficulté très réelle, où l'aide du Ministère est nécessaire : l'émergence de 3èmes cycles, fussent-ils en réseau ou en cohabilitation.

L'Institut universitaire de technologie

Cet IUT, créé en 1972 - plus de vingt-cinq ans avant l'université - comprend actuellement quatre départements dont trois relèvent du secteur scientifique : il s'agit de ceux de Biologie appliquée, Génie civil et Informatique. Les deux premiers ont été ouverts en 1971 et 1972, le troisième en 1982. Ils ont chacun une centaine d'inscrits en première année et autour de 80 en seconde. L'organisation pédagogique est celle, classique, des départements. Il est vrai que les dérogations des "universités nouvelles" ne pouvaient s'appliquer aux IUT.

Il ne sera question ici que de la partie scientifique, à l'exception de quelques statistiques plus globales.

Les étudiants de l'IUT proviennent pour 37% du département de Charente-Maritime, pour 30% des autres départements de l'académie et pour 25% des académies limitrophes. Le reste (autres académies et étrangers) est faible : 8%. Ces chiffres sont à comparer à ceux de l'université dans son ensemble en premier cycle : ils sont presque 90% à venir de l'académie (59% de la Charente-Maritime et 29% des autres départements). Ces différences ne sont pas surprenantes, mais elles montrent l'importance de l'IUT de La Rochelle dans le dispositif régional des formations supérieures courtes.

Origine scolaire des inscrits (chiffres de 1996-1997)

BACS	Biologie appliquée	Génie civil	Informatique
Lettres	-	-	2
Sciences	80	82	83
ST industriels	0	16	11
ST tertiaires	-	0	1
ST labo	11	-	-
ST agro	3	-	-
Eco. social	-	-	2
Autres	3	-	1
Total	97	98	100

Comme on le voit, le pourcentage de bacheliers généraux est important et assez stable dans le temps. D'après les responsables des départements, ceci ne résulte pas d'un choix au moment de la sélection des dossiers, mais reflète seulement la répartition spontanée de ceux-ci entre les divers baccalauréats. Citons une politique différente, et assez hardie, du département Techniques de commercialisation qui vient, en trois rentrées, (de 1994 à 1996) de doubler le pourcentage des étudiants admis, issus des baccalauréats sciences et technologiques tertiaires (ex G2 et G3), celui-ci passant de 23% à 47% des entrants.

La création de l'université n'a pas modifié la nature des candidatures ces dernières années ; celles-ci n'ont pas baissé en nombre, comme dans d'autres endroits.

Sur la centaine d'étudiants inscrits en première année dans chaque département, entre 20 et 30 ne sont pas admis en seconde année (pour certains, après abandon) et un peu moins de 10 redoublent. Ce taux d'échec connaît une petite pointe en génie civil (32 départs et 7 redoublants), au moins pour l'année 1994-1995. Les taux de réussite en seconde année vont de 68% en informatique à 96% en biologie appliquée.

L'IUT ne dispose pas de données sur les poursuites d'études. Il est vrai que celles-ci sont difficiles à rassembler et que l'absence d'association d'anciens élèves rend plus aléatoire les réponses aux enquêtes. Mais il estime celles-ci à près de 60% des diplômés de biologie appliquée et de 50% dans les autres départements. Ceci correspond à une forte augmentation dans les dernières années.

Les projets de l'IUT en matière de formation sont les suivants : mettre en place une année spéciale conduisant au DUT d'informatique ; créer 2 ou 3 DNTS ; augmenter les effectifs dans les trois départements secondaires ; ouvrir deux nouveaux départements à La Rochelle.

L'université les a fidèlement repris dans le projet de contrat avec l'Etat. Il va maintenant falloir définir des priorités. Les créations des MST au sein de l'IUT puis leur départ, certes attendu, vers le pôle Sciences, ont laissé des traces qui atténuent l'enthousiasme nécessaire pour la réussite des DNTS. La question de Rochefort se pose pour le choix du site d'implantation du futur département. Le maire de cette ville a fait savoir qu'il était intéressé par cette hypothèse et qu'il était demandeur "de développement de sujets d'environnement liés à l'entreprise industrielle et à la maintenance aéronautique" (Conseil d'orientation du 28 novembre 1996). Cette hypothèse n'a pas soulevé d'enthousiasme à l'IUT. Pour l'instant l'université ne semble pas avoir arrêté de position. Ce serait cependant utile.

Il y a eu, dans le passé, des formations en alternance (avec contrats de qualification), en particulier dans le domaine de la gestion de la production. Mais la situation économique n'a pas permis de les maintenir. La Région s'interroge actuellement sur la politique à mener en matière d'apprentissage dans le supérieur et a demandé un audit sur ce sujet. En attendant, les projets sont gelés, à l'IUT comme ailleurs.

## Formation continue

Il est assez logique d'en parler dans le chapitre consacré à l'IUT. En effet, l'université, qui souhaite développer un département de formation continue, a décidé de s'appuyer sur celui qui existe à l'IUT en le transformant en un nouveau service dont les compétences s'exerceraient à destination de tout l'établissement. Une telle décision est raisonnable, mais ouvre une phase de transition délicate à vivre.

Le service de formation continue de l'IUT est l'héritier du service analogue de Poitiers, qui a éclaté en 1990 en quatre composantes (une pour l'université de Poitiers hors instituts, et une pour chaque IUT et pour l'IAE). Il rassemble 6 personnes (un maître de conférences, un ingénieur d'études et quatre secrétaires dont une sur emploi gagé et deux contractuels). Dans les tâches nouvelles dont il a dû prendre la charge, il faut ôter le DAEU et la gestion du dispositif de validation des acquis. Ce dernier point est délicat à mettre en oeuvre et nécessite des moyens difficiles à réunir.

Cette université nouvelle, née presque en même temps que les dernières dispositions sur la validation des acquis, rencontre sur ce sujet les mêmes difficultés que des universités plus anciennes. Il n'est pas facile, pour des enseignants participant à la création d'un nouvel établissement, de trouver beaucoup de temps pour lancer des activités qui ne sont pas toujours, malgré les déclarations d'intention, considérées comme vitales.

## Rapports entre l'IUT et le pôle Sciences et technologie

Pour comprendre la nature actuelle de ces rapports, il est utile de faire un peu d'histoire. L'université a officiellement été créée à la rentrée 1993. Mais cette décision avait été préparée par diverses créations de diplômes sur le site rochelais. Ainsi, l'université de Poitiers y avait ouvert à la rentrée 1991 un enseignement délocalisé de DEUG B première année, ouverture suivie en 1992 d'une option de géologie qui rassemblait alors 30 étudiants. C'était tout ce qui existait alors pour les formations généralistes en sciences.

La situation était très différente dans les filières professionnalisées grâce à la présence de l'IUT. Les trois départements scientifiques de l'IUT ont chacun contribué au lancement de formations qui furent ensuite intégrées dans le pôle Sciences et technologie. Des raisons nationales (développement d'une troisième année en IUT) et locales (anticipation de la création de l'université) se sont conjuguées. En Biologie appliquée, un diplôme mis en place au sein de l'IUT a évolué vers la MST actuelle de Génie alimentaire qui fut créée en 1992. Le responsable de cette MST est un ancien enseignant de l'IUT. En Informatique, le directeur du département de l'IUT a ouvert en 1990 un diplôme d'université avec l'aide financière des collectivités locales (Ville et Département). Ce diplôme est devenu en 1992 une MST. Depuis, cette MST est devenue un IUP et le directeur du département d'informatique est parti de l'IUT pour rejoindre le pôle Sciences et technologie où il dirige le département d'informatique. Le Ministère avait, en effet, accepté de façon exceptionnelle que ces deux MST soient très provisoirement installées dans un IUT.

En Génie civil, le calendrier fut un peu différent, puisque c'est après la création de l'université que les premières habilitations furent obtenues. Mais l'effort de création a été soutenu par l'IUT aussi bien pour le recrutement (le directeur actuel du département de Génie civil vient de l'INSA de Lyon et son recrutement faisait suite à une "prospection" menée par les enseignants-chercheurs de Génie civil de l'IUT) que pour les locaux (la plupart des TP se font encore dans des locaux prêtés par l'IUT).

Autrement dit, l'essentiel de l'architecture des enseignements professionnels de l'université de La Rochelle provient en ligne directe de l'aide de l'IUT. A priori, on peut penser qu'avec un tel historique, les rapports entre l'IUT et le pôle Sciences et technologie devraient être excellents. Ce n'est pourtant pas exactement le cas. Le malaise est très visible du côté de l'IUT, même s'il s'exprime de façon assez différente suivant les personnes, leurs spécialités et leur situation institutionnelle.

Une partie des enseignants de l'IUT estiment que leur institut n'a pas été payé de retour pour les efforts qu'il a accomplis. Ces reproches se portent sur des sujets classiques dans les relations entre les IUT et les universités dont ils font partie. Par exemple, on retrouve à La Rochelle l'épineuse question des crédits de maintenance pour les bâtiments : l'université de Poitiers n'a plus rien donné en 1992 et l'université de La Rochelle ne donne rien depuis. Mais le plus intéressant concerne le domaine pédagogique. Une partie des enseignants vit la création de l'université comme déstabilisante pour l'IUT.

D'abord parce que certains enseignants-chercheurs de l'IUT se sont relancés dans une activité de recherche, et que ceci peut se faire au détriment de l'enseignement (mais cette opinion a entraîné des réactions opposées : d'autres enseignants de l'IUT se réjouissent du développement local de la recherche et envisagent positivement ses répercussions sur l'IUT).

Ensuite, parce que le partage du matériel entre l'IUT et le pôle Sciences et technologie au moment de la mise en place des seconds cycles a été un sujet assez douloureux.

Enfin, et surtout, parce que les projets issus de l'IUT, qui sont maintenant réalisés, le sont en dehors de lui. Dès lors on constate un certain désarroi, plus net pour les responsables IUT installés à La Rochelle depuis longtemps. Ce sentiment est renforcé par l'impression d'une perte de responsabilité : l'IUT défendait auparavant directement ses dossiers, alors que maintenant ceci doit se faire à travers l'université, et cette nouveauté est davantage vécue comme une contrainte inutile et bureaucratique que comme un moyen d'être efficace. Il s'accompagne aussi, pour certains, de frustration : le pôle Sciences et technologie donne le sentiment de la nouveauté et du dynamisme (il monte des filières, construit des locaux, recrute des enseignants nouveaux, développe des laboratoires de recherche) et l'IUT a le sentiment d'être à l'écart de tout ce mouvement, ce qui est considéré comme une injustice puisque une partie des succès de ce pôle est dû à l'IUT.

Cette situation ne doit pas perdurer. Il en va de l'avenir de l'université elle-même. L'IUT, par sa bonne et ancienne implantation locale, a beaucoup à lui apporter. Pour améliorer la situation de l'IUT dans l'université, on ne peut pas s'en remettre seulement à la qualité des

rapports entre les composantes ou entre leurs responsables. Il faut une ambition d'une autre portée, ambition qui ne peut être élaborée que par l'université à travers ses instances dirigeantes (présidence et conseils). Actuellement, parce que l'on est dans une phase de construction, il est assez naturel de voir beaucoup de moyens (intellectuels et matériels) mobilisés pour les nouvelles composantes de l'université. Mais ceci rend très urgent de débattre de l'avenir de l'IUT de La Rochelle afin de lui ouvrir des perspectives d'avenir. Ce n'est pas parce que l'IUT est ancien et connaît moins de problèmes quotidiens et matériels que le reste de l'université que celle-ci ne doit pas se préoccuper sérieusement de son évolution, bien au contraire.

Ceci nécessite de bien réfléchir aux questions de structures, tout particulièrement pour celles de la recherche : par exemple, bien des enseignants d'IUT se retrouvent dans des laboratoires actuellement identifiés comme des laboratoires du pôle Sciences et technologie. Il est d'ailleurs probable que la recherche - qui implique presque naturellement une collaboration des enseignants des deux composantes - est un bon moyen de raffermir ces liens.

Ces problèmes devront sérieusement être traités au moment de la rédaction des statuts de l'université. Il serait alors très dommageable de ne pas savoir faire une place entière à l'IUT. Or, cela ne va pas totalement de soi, comme le montrent certains documents émanant de l'université : on voit apparaître, dans ses organigrammes, le mot université utilisé pour le regroupement des composantes hors IUT. Une telle présentation formelle montre bien la conception implicite des responsables de l'université : l'IUT existant déjà, ils doivent d'abord se consacrer aux autres composantes. Mais cette conception conduirait, si elle se maintenait, à bien des déboires. Ceci ne fait pas obstacle au caractère dérogatoire de l'IUT.

Chacun sait que l'université de Poitiers n'a pas vu avec enthousiasme la création de celle de La Rochelle. Le lancement de cette dernière ne s'est donc pas fait en réelle collaboration. En sciences, le choix de La Rochelle a été d'éviter tout affrontement voire tout vrai contact avec Poitiers. Si une partie des enseignants a été en poste à Poitiers, ce n'est pas le cas de la majorité. Beaucoup des responsables du pôle, des départements ou des laboratoires ne viennent pas de Poitiers, et ils n'ont pas eu à connaître des remous locaux antérieurs à la création de leur université. Ils développent donc naturellement des collaborations diverses, notamment avec leur université d'origine, et Poitiers n'est en rien un partenaire privilégié. Cette prudente réserve semble peu à peu porter ses fruits en ce que La Rochelle commence à être admise par sa puissante et ancienne voisine. Celle-ci a apprécié que l'on ne chasse pas sur ses terres.

Le développement des préparations aux concours de l'enseignement représentera néanmoins une première épreuve de vérité puisqu'elle va inévitablement affecter Poitiers. Il en sera de même si une politique affirmée de création de troisième cycle se met en place. Les occasions de discussions, voire de conflits, ne manqueront pas (allocations de recherche...). On verra alors si cette indifférence affichée se transforme en un art de vivre ou s'il ne s'agissait que d'une paix armée. En tous cas, les contacts doivent avoir repris avant que l'on aborde vers 1998-1999 les négociations sur le prochain contrat de plan État-Région. Chacun devra, d'ici là, avoir clarifié sa conception de ce que doit être une collaboration régionale entre deux universités. Le chemin est plus délicat pour la capitale régionale : pour la première fois de son histoire, l'université de Poitiers ne représente plus la totalité de l'enseignement universitaire dans sa région.

### La professionnalisation des formations

Avant même la création de l'université, il existait des enseignements professionnalisés de second cycle à La Rochelle. Comme on l'a déjà expliqué, des projets avaient été en général montés au tout début des années 90 par des enseignants de l'IUT, et acceptés par le Ministère en 1992 comme préfiguration de l'université à part entière. Les deux IUP (Génie civil et Génie informatique) et la MST de Génie alimentaire résultent, avec de petites variantes, de ce mécanisme. La volonté du pôle Sciences et technologie est de transformer assez vite cette MST en nouvel IUP.

Pour le moment, 148 des 483 étudiants scientifiques de troisième année sont dans ces formations. En maîtrise, on arrive à 120 étudiants sur 262. De telles proportions de 30% ou de 45% sont nettement supérieures à la moyenne nationale (qui est de moins de 10% en second cycle) et bien au-dessus de la proportion observée dans les universités voisines de Poitiers (11%), de Nantes (10%) ou de Bordeaux I (8%). Ces taux plus élevés en maîtrise révèlent la relative ancienneté, à La Rochelle, de ces formations professionnalisées (elles ont des effectifs stabilisés alors que les autres formations sont en phase de croissance) et leur meilleur taux de réussite.

Si La Rochelle est bien dans le peloton de tête des universités les plus professionnalisées en sciences, elle est battue à la fois par des universités nouvelles (en particulier Evry qui a énormément développé ce secteur) et par de " petites " universités plus anciennes comme Valenciennes, Le Havre ou Avignon.

Au delà de ce constat, il faut, pour essayer de mesurer l'évolution prévisible, tenir compte de la montée en puissance qui se continue pour les seconds cycles plus académiques : l'augmentation du nombre d'étudiants a été ces trois dernières années bien plus forte dans les filières généralistes que dans ces filières professionnalisées, ce qui est logique dans cette phase de développement.

On doit aussi constater le modeste démarrage du DEUG de Technologie industrielle. Avec seulement 38 étudiants répartis en deux filières, on est encore loin d'un effectif raisonnable. Mais il est encore trop tôt pour en tirer un bilan définitif, d'autant plus que l'habilitation n'a été obtenue qu'avec difficulté pour la filière de Génie des systèmes, filière qui, tout compte fait, a eu plus de succès que l'autre.

Ces signaux montrent tout de même que la place importante des formations professionnelles n'est pas stabilisée. L'équilibre entre les formations générales et professionnelles n'est pas une conséquence spontanée de la demande étudiante. Une vision prospective est indispensable pour arriver à tenir le cap. Si la discussion menée avec l'équipe responsable du pôle Sciences et technologie montre qu'elle est bien consciente de ces enjeux, les quelques lignes consacrées dans le projet de contrat Etat-université à ce sujet important sont décevantes. On comprend mal quelle est la stratégie de l'université, alors qu'il lui faudrait le plus nettement possible afficher ses objectifs. En effet, les arbitrages à rendre dans les années à venir seront déterminants, si l'université souhaite conserver cette place importante à l'enseignement professionnalisé. Il faudra augmenter les promotions pour certaines filières (DEUG Technologie industrielle, MST Génie alimentaire qui doit devenir un IUP) sans perdre de vue les débouchés réels, consolider la qualité de la formation (notamment en réglant les questions de moyens : locaux, équipements, enseignants), probablement créer de nouveaux cursus, surveiller de près l'évolution des DRT. Autrement dit, l'université doit se préoccuper de donner un second élan à ses formations professionnelles.

L'apport de l'IUT a été crucial dans la mise en place des formations actuelles. Il serait dommage qu'il ne puisse y avoir à nouveau collaboration pour de nouveaux projets. Là aussi, c'est à l'université de bien mesurer le désenchantement actuel de l'IUT et de savoir y remédier afin de faire de cet institut l'un des acteurs essentiels du développement de l'université dans son ensemble. Rien dans le projet de contrat ne laisse pourtant entendre qu'il puisse y avoir une synergie véritable entre l'IUT et le pôle Sciences pour la consolidation et le développement des formations professionnelles.

## Conclusion

### Une nouvelle université plutôt qu'une université nouvelle

Ce voyage au sein d'une partie de l'université de La Rochelle renforce l'impression qui se dégageait des expertises menées l'an dernier dans la première vague des six universités nouvelles. Les statuts dérogatoires, que le législateur a choisi de placer sous le signe de l'innovation, n'ont pas vraiment encouragé celle-ci. Ils ne l'ont d'ailleurs pas non plus empêchée. Ni frein, ni aide. Les priorités des fondateurs de cet établissement étaient ailleurs. Il leur fallait monter des formations, lancer des équipes de recherche, veiller à la construction de bâtiments, organiser l'administration, recruter les enseignants, les enseignants-chercheurs et le personnel. Bref, tout simplement - et ce n'est pas si facile -, créer une université à La Rochelle plutôt que d'essayer de créer une université de type nouveau.

Le tout premier conseil d'orientation de l'université avait choisi comme devise de la nouvelle université "professionnelle, innovante et européenne". On a dit plus haut que la première ambition était en bon chemin, mais qu'il fallait veiller à la consolidation. En revanche, on n'a pas trouvé dans les formations scientifiques de trace significative des deux autres, bien que, dans la mesure des moyens disponibles, des tentatives aient été faites pour introduire la semestrialisation, l'enseignement des langues, le libre accès à Internet.

Dans quelques mois, l'université de La Rochelle devra établir ses statuts. Ce cap, s'il est bien négocié, va permettre un second élan. L'immense majorité des personnes rencontrées a gardé le dynamisme des pionniers, ce qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

### Droit et Sciences humaines

La régression du nombre des premières inscriptions en Droit et, dans une moindre mesure en Sciences humaines, constatée lors de la dernière rentrée peut être purement conjoncturelle, mais elle paraît toutefois très alarmante pour une université qui projetait de réunir 8 000 étudiants en l'an 2000, car l'expansion de ces disciplines semblait porteur de la croissance. Il semble que ni les responsables de ces secteurs dans l'université, ni les autorités académiques ou nationales ne se préoccupent suffisamment de cette situation.

Il est facile de connaître les effectifs des classes de second cycle des lycées de la région, et de savoir vers quelles filières et où ces futurs bacheliers vont se diriger : le niveau atteint au baccalauréat de 1996 (65 % de la classe d'âge), montre que, démographie aidant, il y aurait peu de chances d'augmenter sensiblement les effectifs s'il n'y a pas diversification et extension des zones de recrutement.

Or, comment espérer cela si l'université de La Rochelle n'offre pas des cursus plus diversifiés, si elle est maintenue dans un statut d'université de premier cycle ou de licence, sans véritable accès à la recherche ou au troisième cycle ? Comment améliorer l'attractivité de l'université de La Rochelle quand "on" laisse l'université de Poitiers ou certaines de ses composantes (la faculté de Droit, par exemple) ouvrir des antennes dans les villes de la région (Angoulême, par exemple), quand on entend parler de formations post-baccalauréat professionnalisantes à Niort (la ville la plus proche géographiquement de La Rochelle) et qu'il y a une autre implantation universitaire importante à La Roche-sur Yon ? le nombre des jeunes de 18/20 ans n'est pas extensible, il va même se réduire dans les années à venir par le simple jeu démographique : autrement dit, faut-il que La Rochelle apprenne, pour de longues années, à vivre comme université de 5000 étudiants seulement ?

Les données statistiques sur les diplômes délivrés depuis 1994 dans les différents cursus rendent encore plus nécessaire cette réflexion sur les flux et sur l'avenir des étudiants. On peut en effet parler de situation vraiment catastrophique pour la faculté de Droit : 336 nouveaux bacheliers se sont inscrits à la faculté de Droit de La Rochelle en 1993 ; au début de la quatrième année de leur cursus de Droit, seuls 27, c'est-à-dire 8 % sont inscrits en maîtrise, c'est-à-dire ont suivi un cursus normal : une réussite en trois ans à la licence et une inscription en maîtrise dans la même université. Les données statistiques ne permettent pas de savoir si certains étudiants titulaires de la licence sont allés poursuivre ailleurs les études, ce qui semble probable puisque les services de l'université indiquent qu'ont été délivrés, en 1996, 119 licences et 91 maîtrises de Droit.

L'analyse détaillée des séries de baccalauréat des étudiants en Droit prouve que, pour certains d'entre eux, l'inscription à l'université est une voie sans issue. En effet, sur cette première promotion de 1993, 103 bacheliers étaient issus des sections technologiques, principalement tertiaires, de l'enseignement secondaire : au début de la quatrième année d'études, aucun de ces 103 étudiants ne se retrouve en maîtrise ; pire encore, 3 seulement sont en licence, et 6 essaient encore d'obtenir leur DEUG. Pour résumer, aucun n'a réussi un parcours régulier, et 92 % des inscrits ont disparu. La connaissance de cette situation d'échec presque assuré conduit à une diminution des inscrits venant de cette série de baccalauréat, sans que leurs performances s'améliorent : on retrouve à la rentrée 1996 un seul de ces 83 étudiants en licence, et seulement 2 en seconde année de DEUG des 92 entrants de 1995 ; à cette même rentrée 1996, ne sont plus présents dans la faculté de Droit de La Rochelle que 4 des 83 entrants de 1994, et 29 des 92 entrants de 1995 : autrement dit, presque tous ces étudiants abandonnent ou changent d'orientation, au bout de deux ans d'études, et quittent l'université sans avoir acquis le moindre diplôme.

Il est évident que la population de la ville et de ses environs saura bien vite que l'inscription à l'université est une impasse pour toute une catégorie de bacheliers.

Ces statistiques démontrent l'inadaptation des filières technologiques tertiaires aux enseignements juridiques - phénomène qui n'est pas propre à La Rochelle et devrait être mieux connu des futurs bacheliers. Les responsables de la faculté de Droit n'envisagent pas de solution : pour eux l'échec des bacheliers des séries technologiques est dans la nature des choses ; leur formation antérieure ne les prépare en aucune façon à des études de Droit, et ils devraient choisir une autre orientation. La perspective d'un cursus d'AES n'est pas sérieusement envisagée, semble-t-il, pas plus qu'un essai d'une autre forme d'encadrement et de pédagogie adaptée à cette population (pourtant, la faculté de Droit a mis en place, avant l'institutionnalisation de la procédure, un système de tutorat, qui manifestement ne suffit pas à "sauver" les bacheliers de la série G).

La situation dans la faculté de Lettres et Sciences humaines est différente, surtout parce qu'elle attire beaucoup moins de bacheliers de cette série ; mais les résultats ne sont pas vraiment plus encourageants : 11 des 29 entrants de 1993 sont encore dans la faculté en 1996, mais seulement 2 en maîtrise, alors que c'est le cas de 24 des 107 bacheliers des séries ES ou L ; sur les 39 bacheliers technologiques entrés en 1994, 2 seulement se retrouvent en licence en 1996, alors que pour les autres séries, les nombres sont respectivement de 78 inscrits en licence en 1996 pour un flux d'entrée de 174 en 1994 (soit près de 45 %).

## La faculté de Droit

Si les organigrammes de l'université utilisent les deux termes de "pôle" et de "faculté", on peut dire que c'est bien une structure de faculté qu'ont cherché à créer les enseignants de Droit de l'université de La Rochelle, comme cela est l'habitude dans ce secteur disciplinaire. On a longuement évoqué, dans le point précédent, les problèmes des effectifs et des taux de réussite

aux examens. Si ce sont là les vraies questions que doivent se poser les responsables de la filière, il convient de signaler quelques aspects spécifiques de cette jeune faculté.

Le premier point soulevé par les responsables de la faculté concerne le sous-encadrement. Celui-ci est comparable à celui que l'on observe dans l'ensemble des études juridiques françaises : avec 19 emplois de titulaires (6 professeurs et 13 maîtres de conférences) et 6 ou 7 postes d'ATER, pour des effectifs d'étudiants compris entre 1200 et 1400, on obtient des taux d'encadrement d'1 enseignant pour 50 ou 60 étudiants. Ce qui était dit auparavant de l'origine scolaire des étudiants montre qu'il faudrait un encadrement bien meilleur pour tenter des expériences pédagogiques de rattrapage ou de remise à niveau. La situation est, en plus, dégradée par la difficulté de recruter des enseignants, en particulier au niveau professeur, mais même au niveau de maître de conférences, beaucoup de jeunes craignant l'isolement pour la poursuite de leurs recherches, en restant à La Rochelle. En cette année 1997, les deux postes de professeurs de Droit privé n'ont été pourvus qu'en septembre 1997, après être restés vacants respectivement 3 ans et 1 an, et cela a des conséquences sur l'ensemble de l'organisation des études : il n'est pas possible de dédoubler les enseignements magistraux de première année ; les maîtres de conférences et les professeurs ont des charges énormes de corrections de copies ; l'organisation en modules alourdit encore la tâche.

Le premier cycle est généraliste, avec une maquette très proche des cursus généraux admis en France, et un partage des enseignements entre Droit civil et Droit constitutionnel, en première année, le Droit civil et le Droit administratif en deuxième année de DEUG, avec des modules pour renforcer cette deuxième année et ouvrir d'autres champs optionnels (Droit pénal et Finances publiques). A l'actif de ce premier cycle de Droit, la création déjà évoquée du tutorat : 15 tuteurs, qui fonctionnent par équipes de 3, et qui sont des étudiants de maîtrise et éventuellement de licence, qui aident leurs camarades de première année pour l'organisation de leur travail. Il faut aussi signaler la présence, dès la première année et tout au long du cursus, d'un enseignement large de langues vivantes, dispensé par des PRAG et offrant le choix entre 3 et bientôt 4 langues (anglais, espagnol, allemand, italien).

Licence et maîtrise offrent parallèlement Droit public et Droit privé, les effectifs de ce dernier étant très largement supérieurs (en maîtrise : 90 privatistes et 20 publicistes), comme partout en France. Il faut compter, à l'actif des juristes de La Rochelle, la recherche permanente d'une coopération constante et réussie avec les milieux professionnels locaux : des comités locaux mixtes, universitaires et professionnels, organisent des stages pour les étudiants, proposent des journées de travail professionnalisantes (avec les magistrats, les avocats, les notaires, les huissiers de justice, par exemple), ouvrent très largement à toutes les carrières du Droit privé. Les rapports de stage et les mémoires de recherche sont une bonne préparation à l'insertion professionnelle. Il faut aussi citer un louable effort pour ouvrir le champ des relations internationales dans le cadre des programmes européens, mais aussi par des accords avec des universités étrangères, souvent situées dans des pays relativement peu peuplés, mais qui peuvent trouver une dimension à leur mesure dans une coopération avec La Rochelle (sont cités ainsi, par exemple, l'université de Salzbourg en Autriche, mais aussi le Danemark, la Grèce, la Norvège, de même qu'un centre d'études francophone aidé par l'AUPELF permet d'accueillir en formation des étudiants venant notamment du Viêt-nam). Pour accroître l'efficacité de ces relations internationales, la faculté prépare la création d'un enseignement de Droit comparé en année de licence.

Cependant, le problème évoqué avec le plus d'insistance par les enseignants du pôle juridique de La Rochelle est celui de la recherche et de la non existence d'un DEA. D'une certaine façon, on est bien ici dans une sorte de quadrature du cercle : la faculté de Droit, nécessairement polyvalente pour son enseignement généraliste, n'est pas au seuil suffisant de reconnaissance d'équipes de recherche, et encore moins de HDR (habilitations à diriger des recherches). En leur absence, la capacité d'accueil de jeunes enseignants de qualité est faible, de même que la possibilité d'intégrer durablement ces jeunes à La Rochelle, tant que l'université n'offre pas les conditions de diriger des recherches et des thèses. Depuis 1993, l'université a rassemblé en une seule structure, l'IAJES, l'ensemble des enseignants-chercheurs des deux facultés de Droit et de

Sciences humaines, en associant à ce niveau de la recherche les quelques économistes de l'IUP et du DEUG MASS (avec lesquels il n'y a pas de coopération pédagogique). Les évaluations nationales ont refusé toute reconnaissance à cette structure, à la fois comme équipe d'accueil et comme jeune équipe, en arguant de la faiblesse numérique de l'encadrement et de la dispersion des thèmes de recherche, trop liés à la recherche individuelle de chacun des enseignants-chercheurs.

Une réflexion en profondeur est en cours, pour essayer de sortir de ce néant ou de cet isolement. Deux perspectives existent : la première - celle que souhaitent bien sûr les enseignants de La Rochelle - serait de trouver un axe fédérateur, rassemblant dans une structure collective de recherche le plus grand nombre des juristes présents. Ils cherchent à monter actuellement un projet sur le thème de l'évaluation, dont on ne sait s'il a une chance de convaincre les commissions nationales d'expertise. La seconde solution, qui, à court terme, serait probablement plus efficace, consisterait à raffermir des liens trop distendus avec les universités voisines de Poitiers, Nantes ou Bordeaux. Mais la négociation de telles alliances n'est pas toujours facile. Les universités «anciennes» sont, bien sûr, prêtes à accueillir les meilleurs étudiants de La Rochelle dans leurs DEA, mais rarement disposées à négocier véritablement sur la présentation de diplômes sous double sceau avec la jeune université. Tous ont assuré que les relations avec Poitiers étaient excellentes, mais on n'en est pas au stade de la cohabilitation. Il faudrait peut-être, dans un premier temps, obtenir la reconnaissance de l'équipe de La Rochelle (qui comprend des jeunes maîtres de conférences dynamiques et de qualité) comme équipe d'accueil du DEA de Droit privé de Poitiers. Des contacts sont pris avec Nantes, dans le domaine du Droit public de l'environnement. Les enseignants étudient également la possibilité de monter un ou deux DESS, ou de s'associer à des DESS existants dans les domaines du Droit des contrats et des risques, ou dans celui du Droit de l'eau.

## Conclusion

La faculté de Droit de La Rochelle a tous les problèmes d'une structure très jeune, qui souffre de son isolement plus encore que de sa jeunesse. Il lui faut sûrement étudier de très près les perspectives de recrutement étudiant. Il faudrait que les responsables nationaux de l'enseignement supérieur aident cette jeune structure à se renforcer, en favorisant la stabilisation des enseignants, en permettant un embryon de développement d'une recherche de qualité sur place. Sinon la fuite des enseignants, et l'évasion des étudiants, interdiront pour longtemps à La Rochelle d'avoir une "vraie" et "complète" faculté de Droit.

## La faculté de Langues et sciences humaines (FLASH)

Le second pôle de sciences humaines et sociales de l'université de La Rochelle porte un titre qui est plus une anticipation qu'une réalité déjà existante : la faculté, au moment de la création de l'université ne comportait que les cursus d'histoire et de géographie (aujourd'hui habilités jusqu'à la maîtrise). A la rentrée 1995 s'est ajouté le DEUG de LEA. Le double cursus d'histoire et de géographie, avec une forte présence de la sous-dominante dans chacun des cursus disciplinaires, en particulier pour mieux aider les étudiants aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire en histoire-géographie, est à la fois complet et relativement équilibré. On a déjà signalé qu'il souffrait beaucoup moins que le pôle Droit de l'"évaporation" des étudiants et que le pourcentage de réussite aux examens y était nettement plus favorable ; les statistiques sont cependant quelque peu tronquées par l'octroi de nombreuses dérogations pour accéder à l'année supérieure sans avoir réussi la totalité des modules du diplôme précédent - chacun sait qu'il y a là des risques de dérapage ou de difficultés graves...

Quelques caractères originaux sont à signaler dans ce cursus d'histoire et de géographie : la première année de DEUG se présente comme le plus généraliste possible, compte tenu des moyens dont dispose l'université de La Rochelle ; ce n'est qu'à la fin du premier

semestre, et même souvent à la fin de la première année, que l'étudiant choisira sa discipline dominante. Le même principe est appliqué dans le cursus de langues vivantes, avec l'adjonction aux langues proprement dites d'une initiation au monde contemporain. Une grande attention est portée à la sensibilisation professionnelle dès la deuxième année de DEUG. Sont introduits, en année de licence, des modules de pré-professionnalisation : vers les métiers de l'enseignement - en liaison permanente avec l'UFR et l'inspection académique - ; vers les métiers administratifs - pour ces carrières, il y a collaboration entre les deux facultés de Droit et de Sciences humaines - ; mais aussi, dans une approche originale, vers des métiers du patrimoine, non seulement historique, mais aussi naturel (les parcs naturels, la protection des paysages ou des espèces, en liaison avec des organismes de Rochefort ou de Brouage). En licence, des options originales sont également proposées aux étudiants, en tenant compte des ressources de la ville ou de la région, dans le domaine de l'histoire des sciences (coopération avec Nantes) ou dans celui de l'histoire des arts (cinéma, danse, ballet), ouvrant les étudiants aux techniques audio-visuelles.

Plus originales encore ont été les options retenues pour les langues vivantes. Sont rattachés un peu artificiellement à cette faculté l'ensemble des enseignants de langues qui assurent l'enseignement de service pour les autres facultés, sans qu'il y ait de cursus propre. Pour le moment, les responsables du pôle FLASH de La Rochelle ont choisi de ne créer qu'une filière de DEUG Lettres et langues, mention Langues étrangères appliquées, avec spécialisation dans des langues extrême-orientales. Sont proposées actuellement aux étudiants deux filières de LEA - chinois-anglais et indonésien-anglais - un peu dans la lignée des premiers projets de l'université nouvelle qui voulait développer ce champ de l'Extrême-Orient. Il est difficile de tirer un bilan de la première année pleine de fonctionnement de la filière anglais-chinois, et du premier semestre d'orientation de la filière indonésien-anglais. L'attraction a été forte sur les bacheliers de la région, et les étudiants semblent assidus ; toutefois, un tel choix impose et imposera à l'université des efforts considérables pour ne pas duper les étudiants, et leur offrir des perspectives professionnelles en liaison avec ce cursus spécifique. La plus grande difficulté reste dans le recrutement d'enseignants qualifiés, en particulier pour l'indonésien : l'aide apportée, au démarrage, par l'INALCO aura besoin de confirmation, et l'expérience ne pourra être continuée sans le recrutement d'enseignants-chercheurs qualifiés. Pour le moment, une petite équipe passionnée et faisant appel à quelques compétences individuelles locales tente une opération originale, que l'université voudrait élargir à l'ensemble des langues et civilisations du sud-est pacifique et indien (en direction en particulier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). Le caractère « maritime » de La Rochelle est une justification minimale ; seuls le dynamisme et la qualité des hommes qui mènent cette tentative en assureront la possible réussite.

Pour l'instant, il ne semble pas que la faculté FLASH, au moins pour sa partie histoire-géographie rencontre les mêmes problèmes que la faculté de Droit voisine pour son activité recherche. Les ressources documentaires sont relativement abondantes dans la région, et si les recherches individuelles des enseignants ne constituent pas toujours un ensemble cohérent, il y a toutefois volonté de mettre en avant des projets de recherche qui correspondent non seulement aux possibilités locales, mais aussi et plus judicieusement, aux capacités de constituer, à partir de La Rochelle, des réseaux thématiques de recherche, que ce soit sur les milieux littoraux ou la cartomatique pour les géographes, le nouveau monde, les explorations et l'émigration pour les historiens. Il est peut-être plus difficile d'associer, pour le moment, spécialistes de l'Antiquité ou de l'archéologie, ce qui pourrait devenir source de tension dans la faculté, mais la collaboration avec les équipes et les DEA des universités voisines semble bonne.

Le principal problème de ce pôle Lettres et sciences humaines réside dans les choix de nouveaux cursus à ouvrir. Celui du LEA plutôt que du LCE semble pertinent, mais ne faut-il pas s'interroger sur les lettres modernes, ou d'autres disciplines de sciences humaines : les arts plastiques ou la musique ? Il semble que c'est dans ces directions qu'existe une possibilité d'expansion, les seules histoire et géographie ne pouvant offrir un débouché suffisant aux bacheliers de la région.

## Conclusion

La Rochelle a voulu une université de plein exercice, mais qui soit aussi une université de proximité et une université professionnelle. Ces trois dimensions s'enchevêtrent.

La ville, la Région, l'État ont fait des investissements lourds, et dans l'ensemble réussis pour cette jeune université.

Si dans un premier temps, les lettres et sciences humaines et sociales ne passaient pas pour importantes dans la mise en place de la nouvelle université (leitmotiv répété dans presque toutes les universités nouvelles), une correction totale a été vite apportée. On a envie de travailler dans les superbes bâtiments construits face à la mer ou aux quais pour les étudiants de Droit et de Lettres ; on envierait la bibliothèque si elle disposait d'un peu plus de livres. Il reste que l'université n'est pas faite seulement pour préparer des étudiants à des diplômes, mais aussi pour les préparer à la vie active : c'est de cela que doivent se préoccuper en première urgence les universitaires de La Rochelle s'ils ne veulent pas être spectateurs d'une immense désillusion de la part des étudiants et de leurs parents. Selon toute probabilité, La Rochelle restera une université de petite taille ; il appartient donc à ses responsables et à l'ensemble de sa population de prouver qu'on peut être petit, mais original et soucieux de l'avenir. Malgré des efforts certains, il reste beaucoup à faire : d'un côté, la jeune université veut ressembler aux anciennes, de l'autre elle ne dispose pas toujours des moyens qui lui permettraient d'espérer la réussite de paris originaux. Il lui incombe de choisir.

## La recherche

### Les objectifs

Dès le départ, le premier chargé de mission s'était soucié de définir des orientations stratégiques. Un texte daté du 22 octobre 1992 a été approuvé par le Conseil d'orientation. Le "texte fondateur" prévoyait au départ plusieurs axes stratégiques :

En Sciences de la matière et en Sciences de la vie et de la terre, deux axes majeurs :

- le génie informatique ;
- les écosystèmes des zones littorales et humides.

Des axes en émergence, dont un pourrait devenir un 3ème axe majeur :

- les matériaux (corrosion en milieux spécifiques et phénomènes de vieillissement) ;
- microbiologie appliquée au génie agro-alimentaire ;
- génie civil (qualité de l'air, maîtrise des ambiances habitables, corrosion des matériaux de construction) ;
- chimie inorganique, catalyse homogène et chimie des oxydes ;
- sciences de la terre.

En Sciences de l'Homme et de la société, axes potentiels :

- aménagement du littoral et environnement ;
- gestion de la production et de l'innovation technologique ;
- recherches juridiques : Droit des transports, des organismes vivants, des biotechnologies ;

- histoire du protestantisme, histoire comparée des religions ;
- économie internationale ;
- migrations internationales d'expression française.

Ces axes correspondaient à des potentialités pré-existantes sur le site et à des enjeux scientifiques et économiques régionaux et/ou nationaux liés à des formations professionnalisantes. Les experts du Ministère, dans leur premier rapport, avaient souligné la double nécessité de permettre le développement d'une recherche autonome, afin d'attirer des enseignants-chercheurs de qualité, notamment en sciences humaines, et d'une recherche fondamentale permettant d'assurer un enseignement diversifié ; la nécessité de tisser des liens avec les universités voisines (Poitiers, Nantes et Bordeaux) étaient affirmées dans la perspective de consolider "l'arc atlantique".

Mais, dès le départ aussi, la volonté politique locale fortement affichée était de créer une université de proximité, pour répondre aux besoins des nombreux étudiants qui ne pouvaient rejoindre Poitiers, et de favoriser le développement local. Il y eut un vif débat : fallait-il créer une université thématique ou un établissement classique fonctionnant en s'appuyant sur un réseau ?

Plusieurs facteurs négatifs ont ensuite joué :

- d'abord le Conseil d'orientation n'a pas pleinement joué le rôle moteur que l'on pouvait attendre de lui, malgré la réunion d'éminentes personnalités et malgré le rapport établi en 1994 par l'un de ses membres, scientifique de haut niveau, qui a joué un rôle très actif pour soutenir l'université auprès de la DGRT et du CNRS ;

- l'université n'a pas pu se doter d'un pilotage scientifique d'ensemble, et seulement tardivement d'une instance jouant le rôle du Conseil scientifique. Chaque pôle a fait ce qu'il a pu, chaque responsable s'est rendu auprès du Ministère pour défendre son dossier. La situation ne s'est améliorée qu'en 1996, avec la venue d'une personne mise provisoirement à disposition par le CNRS, qui a organisé une direction de la recherche. Cette organisation devra être sérieusement repensée lors de l'élaboration des statuts ; en effet,

- les recrutements ont été faits prioritairement en fonction des besoins les plus criants de l'enseignement : c'est un calcul du rapport charges / potentiel, mené par l'administration de l'université qui pré-établit la définition et le classement des emplois ;

- comme dans les autres universités nouvelles, les grands organismes de recherche, et notamment le CNRS, n'ont apporté aucune aide, ni même aucune attention aux besoins émergents.

Dans ces conditions, certaines caractéristiques régionales ont été prises en compte, comme la biologie marine et l'agro-alimentaire ou encore les sciences de la terre autour du thème "plateau continental". Des cas de réussite relatifs existent parmi les nouvelles équipes de recherche : ils concernent uniquement des opérations d'essaimage ou de transfert partiel d'équipes reconnues ou de chercheurs. Concernant, par exemple, la recherche en agro-alimentaire, son implantation a été réalisée par "importation" d'une partie d'une équipe de recherche de l'université de Compiègne développant le génie protéique et le génie des procédés. On peut signaler également la création d'une recherche sur "l'étude des ambiances dans les bâtiments" (ex : climatisation, confort visuel, acoustique, etc) par essaimage de chercheurs d'une équipe de l'INSA de Lyon, associée au CNRS ; cette seconde opération s'appuie aussi sur l'existence d'un réseau de collaboration avec l'ENSMA (Ecole nationale supérieure de mécanique et d'acoustique) de Poitiers. Enfin, il existe une volonté locale de développer un axe "matériaux" en relation avec les "milieux agressifs" (pollution, corrosion, etc...). Manquent, dans beaucoup de secteurs disciplinaires, des "timoniers", qu'il est difficile de mobiliser.

Paradoxalement, la croissance très rapide du nombre des jeunes enseignants-chercheurs a été un frein réel et durable au développement de la recherche : ceux-ci, débordés par des charges d'enseignement très lourdes ont du mal à se séparer de leur laboratoire d'origine, et ne s'installeront pas durablement s'ils ne trouvent pas de structures accueillantes et performantes.

## Les moyens de la recherche

**Les infrastructures** : locaux et équipements. Il y a environ 3 700 m<sup>2</sup> de surface affectée à la recherche dont 8 % aux sciences humaines et sociales, 2 % au centre de ressources informatiques, le reste aux disciplines scientifiques avec plus de 30 % aux disciplines biologiques, 30 % aux sciences physiques et de l'ingénieur, le reste à l'informatique et aux mathématiques. Un projet d'extension de la recherche est prévu pour 1999 avec la création de 3 500 m<sup>2</sup> utiles de bâtiments. Des crédits significatifs du fonds européen FEDER ont été obtenus (5 MF).

**Les personnels** : l'université dispose d'une centaine d'enseignants-chercheurs (116 en 1996), les effectifs ayant doublé entre 1992 et la rentrée 1996. Les effectifs prévisionnels sont évalués à 369 en service équivalent temps plein d'enseignement pour 1999. Il y a 2 chercheurs CNRS et une personne mise à disposition. L'origine des personnels est variable : il y a eu quelques mutations et un grand nombre de créations. Parmi la centaine d'enseignants-chercheurs, une moitié est habilitée à diriger des recherches.

Il y a 135 emplois d'IATOS, dont 106 sur postes budgétaires d'État, le reste sur ressources propres de l'université. Les prévisions de l'université sont de 40 IATOS affectés à la recherche en 1999.

Les moyens financiers correspondent à près de 31 MF de crédits (autorisations de programme) sur les 4 dernières années (période 1993 - 1996), soit une moyenne de 100 à 300 KF par unité de recherche, auquel s'ajoute l'apport quelquefois très significatif des contrats de recherche. Il est intéressant de noter les répartitions en fonction de l'origine des crédits. Ainsi pour 1996, les parts du financement public territorial et du financement privé sont respectivement de 40 % et de 18 %).

Le BQR (bonus qualité recherche) fait l'objet d'une politique d'attribution, définie depuis décembre 1996 par pôle et sur projet, sur la base d'une proposition de la Commission Recherche, récemment mise en place.

**La documentation** - L'absence de documentation pour la recherche est une constante en sciences humaines, en lettres et en sciences. Ceci constitue un handicap majeur, en particulier pour les disciplines littéraires, juridiques et en sciences humaines ; il n'y a pas de fonds de bibliothèque, ni de collections spécialisées. Dans les disciplines scientifiques, c'est là aussi un frein à la recherche mais des palliatifs peuvent être mis en place.

**Le centre de ressources informatique** - Il est fonctionnel mais limité pour les scientifiques, notamment en ce qui concerne sa puissance de calcul.

## Les recrutements

### Les effectifs et leur évolution

En quatre ans, le nombre d'emplois d'enseignants à l'université a doublé (rentrée 1993 : 76 emplois ; rentrée 1996 : 192 emplois hors IUT) ; sur le total de 192, il y a seulement 116 enseignants-chercheurs.

### Les commissions de spécialité d'établissement (CSE)

Elles posent plusieurs types de problèmes : leur mission, leur composition, leur localisation dans le temps, leur niveau de compétence, le recrutement des futurs "timoniers".

L'exemple de la mise sur pied du Droit à La Rochelle est démonstratif à cet égard. En 1994, il n'y avait pas d'axe de recherche identifié : le seul mis en place correspondait au Droit du transport. La CSE qui a donné un avis sur les recrutements a été celle de Poitiers, elle a procédé à une proposition de recrutement sans "recommandation particulière". Le bilan a été une très grande hétérogénéité dans les recrutements au niveau des compétences, d'où la difficulté à mettre sur pied un axe de recherche cohérent.

En lettres et sciences humaines, l'axe central de recherche proposé par La Rochelle était la mer. En pratique, les axes ont été définis par les premiers nommés ; c'est ce que les enseignants-chercheurs appellent la "prime au pionnier".

Dans ces disciplines, les CSE prennent largement en compte l'agrégation comme critère de recrutement des futurs enseignants-chercheurs. Au départ, la CSE a été celle de Poitiers puis, rapidement, une commission s'est créée sur place. Le regroupement Sciences sociales et humaines a abouti à la mise sur pied d'un ensemble de formations : "Littoral, espace maritime et relations internationales" ou LEMRI. Au sein de cet ensemble, il faut noter des recrutements incohérents et un très gros problème de cohésion et d'amalgame des effectifs, qui doublent tous les ans ! Il est clair, dans ce cas de figure, que la priorité est au recrutement d'un enseignant pour assurer un volume d'enseignement donné ; les conséquences au niveau de la recherche sont simplement constatées après.

En sciences, il y a eu quelques recrutements basés sur la qualité de la recherche effectuée : chercheurs issus d'équipes CNRS, ancien médaillé du CNRS (Sciences de la terre), etc. Ceci a favorisé l'émergence de jeunes équipes ayant un potentiel intéressant, même si les charges d'enseignement constituent un frein réel à leur développement qualitatif. Les CSE sont généralement constituées à partir d'un ensemble de sections du CNU.

D'autres points peuvent être soulignés :

- l'absence de personnels des EPST au sein des CSE. Ceci est préjudiciable au niveau de la qualité des recrutements et n'est pas un facteur favorisant les associations avec les grands organismes de recherche ;

- une assez grande variabilité dans la publicité donnée aux candidatures (en informatique on fait des appels d'offres très larges ; en lettres, peu de publicité d'où une certaine forme de "consanguinité") ;

- les premières CSE qui ont procédé à la sélection des candidats retenus pour La Rochelle étaient très hétérogènes quant à leur université d'appartenance : tantôt Poitiers (droit), tantôt Versailles - Saint-Quentin (biologie) ! Les raisons de ces choix ne sont pas apparues clairement ;

- il y a un taux assez faible de PRAG (10% environ) ; la plupart des CSE n'ont pas réfléchi à leur éventuelle insertion dans des équipes de recherche ; les PRAG sont utilisés pour assurer des enseignements ; cependant, le pôle Sciences accorde des décharges à ceux d'entre eux qui veulent s'engager dans des travaux de recherche ;

- il y a une certaine connaissance du fonctionnement au niveau national ; certains membres participent comme élus à différentes sections du CNU, un membre participe au CNESER.

#### Bilan de l'activité recherche

Il convient de distinguer la situation du secteur scientifique stricto sensu de celle des lettres et sciences humaines, le bilan s'appréciant directement grâce aux indicateurs classiques que sont l'obtention de labels, le nombre et le volume de contrats (580 MF HT sur 3 ans), le nombre de chercheurs en formation (70 doctorants, quelques chercheurs post-doctorants, en 1996), etc.

En 1996, l'université de La Rochelle avait 7 équipes labellisées par le MENESR (MST) : 5 jeunes équipes et 2 équipes d'accueil ; une évolution vers 10 équipes labellisées est espérée avec 8 UPRES et 2 UPRES-A CNRS.

## Le secteur Sciences

Il s'est développé sur la base des axes définis dans les documents initiaux élaborés en 1992 (informatique, génie civil, matériaux, calcul asymptotique, zone littorale, etc.). Il n'y a pas eu de véritable pilotage amont par le Conseil d'orientation de l'époque et les développements se sont faits d'abord autour de professeurs déjà en place à l'IUT. En 1993, au moment de la négociation du contrat quadriennal, plusieurs laboratoires ont été créés : L3I (informatique, imagerie, industrie), biologie et biochimie marine, génie protéique et cellulaire, matériaux et milieux agressifs. En 1994 est intervenue une nouvelle négociation du contrat de recherche et la création d'équipes en mathématiques, génie civil (confort des bâtiments, en appui sur l'IUT), sciences de la terre (recrutement autour d'un chercheur, ancien médaillé du CNRS).

## Perspectives et problèmes rencontrés

a) En sciences de la vie et de la terre émerge l'idée de structurer un "Institut fédératif du littoral" regroupant, outre les équipes de l'université, le CREMA associé à l'IFREMER et au CNRS et quelques autres (ex : équipe de Brest, équipe CNRS de Chizé s'intéressant aux grands mammifères, animaux marins) ; la possibilité d'intégrer le musée océanographique dans ce projet est à l'étude. Les seuls éléments structurant l'ensemble concernent la présence de thésards en commun, ce qui n'est pas encore significatif.

Dans un premier temps, la structuration d'un GDR local avec le CNRS est envisagée ; celui-ci pourrait regrouper 60 à 80 personnes, dont 30 chercheurs des EPST (CNRS, IFREMER), le reste étant composé essentiellement des enseignants-chercheurs de l'université. Dans ce projet, le CNRS souhaite centrer son action sur les sciences de la terre, en relation avec les phénomènes de "microsismicité" en y associant Nantes et Brest au sein de "l'arc atlantique", ou les villes universitaires qui seraient moteur du fait de l'antériorité et de la masse critique en chercheurs dans ce domaine. Toutefois, même pour les chercheurs de ces universités-là, "l'arc atlantique" n'est pour l'instant qu'une formulation purement conceptuelle !

b) En génie civil, grâce aux compétences et à l'action d'un ancien chercheur issu d'une formation CNRS, une formation en émergence regroupant plusieurs enseignants-chercheurs se structure ; l'obtention d'un label est envisageable.

c) La volonté affichée par la Direction de la recherche de regrouper la chimie et la physique autour des "milieux agressifs marins" (projet LEMA) se heurte encore à des difficultés de communication entre les enseignants-chercheurs de ces deux disciplines plus qu'à une réelle mauvaise volonté.

## L'Institut universitaire de technologie

Les thématiques de recherche initiales ont été définies conjointement par l'université de Poitiers, la DATAR et la ville de La Rochelle, bien antérieurement à l'implantation de l'université. Parmi les thématiques retenues, il y avait : le littoral, la biologie marine, le génie alimentaire, le génie civil, en particulier. Au départ (1972-1973), il s'agissait d'une opération couplée avec la délocalisation des DEUG de Poitiers. A cette époque, l'IUT comptait 4 laboratoires : Biologie marine, Génie alimentaire, Génie civil et Informatique ; plus tard se sont structurés d'autres laboratoires comme celui des sciences de l'éducation, etc. Ces laboratoires ont servi d'ancrage thématique pour la nouvelle université et ont contribué à son orientation

généraliste par rapport à un projet d'université thématique, un moment envisagé. Les premières nominations d'enseignants-chercheurs dépendaient entièrement de Poitiers, ce qui a occasionné quelques différents. Les secondes vagues de nominations ont été proposées par diverses CSE, dont des CSE parisiennes qui réclamaient leur "dîme", ce qui est à l'origine de nominations imposées, génératrices de problèmes, (en volume cela semble correspondre à 5 postes sur 90).

Aujourd'hui, les enseignants-chercheurs de l'IUT se considèrent proches de l'université grâce aux liens structurels et thématiques communs, mais ils se veulent également autonomes sur le plan de l'organisation et de la gestion.

## Le secteur Lettres, sciences humaines et sociales

Le bilan n'est pas très facile à dresser : il s'agit plutôt d'un assemblage d'individualités qui se cherchent que d'un ensemble structuré.

En histoire et géographie, un réel effort est fait pour afficher des projets et des axes cohérents au sein d'un laboratoire pluri-disciplinaire, le LEMRI, qui concentre ses objectifs sur les espaces littoraux et maritimes, observés depuis La Rochelle, ou concernant la façade atlantique française : sujets très variés, qui vont de l'étude des forteresses des ports, de l'aménagement de l'espace en Gironde et Loire-Atlantique, jusqu'à des travaux sur l'ensemble lusophone (Portugal, Brésil, mais aussi Macao ou Goa), sur l'ensemble américain et caraïbe, sur l'Extrême-Orient pacifique et l'Océanie. Bien sûr, les forces humaines sont pour l'instant totalement insuffisantes pour tenir tous ces axes. Mais les responsables de la recherche ont trouvé des créneaux complémentaires de ceux des grandes équipes qui s'intéressent à l'histoire maritime (Laboratoire de Paris IV), ou aux mondes hispano-lusitaniens (Bordeaux, Toulouse, Paris III ...). Le projet d'un institut du Nouveau Monde pourrait ne pas être une utopie si les forces humaines de La Rochelle étaient augmentées, et les collaborations scientifiques développées.

Un des atouts de la jeune université est de n'avoir pas dédaigné - mais au contraire d'avoir recherché - la collaboration avec les milieux culturels et scientifiques régionaux. La construction humaine du littoral, du paysage, l'établissement et le développement des premiers ports sont des terrains presque encore inconnus, et l'histoire, l'archéologie (avec l'aide des géologues de l'université pour les analyses et les datations), la géographie concourent à reconstruire une connaissance scientifique plus exacte des communautés d'habitants de ces régions depuis la période gallo-romaine. A terme, l'idée d'établir à La Rochelle une implantation de la future Maison des sciences de l'Homme de Poitiers serait un atout important pour l'avenir de l'université.

Un projet intéressant se dessine autour d'un professeur associé. Cet historien démographe a été un des concepteurs et des réalisateurs du PRDH, le programme québécois de reconstitution de la population québécoise depuis son origine, et donc de la recherche des immigrants originaires de France depuis le début du XVIIème siècle. Il propose, en collaboration avec les Archives départementales de Charente-Maritime, mais aussi avec les Fédérations françaises de généalogie, et le laboratoire de démographie historique de Paris IV, un programme qui serait une première en France : la saisie informatisée de tous les actes notariés de La Rochelle conservés aux Archives départementales. Les programmes de saisie et les méthodes de constitution de la banque de données sont une extension à La Rochelle des outils élaborés et mis en place à Montréal. La réalisation de ce projet innovant serait une réussite exceptionnelle pour la jeune université. Si les autorités régionales en sont maintenant persuadées, et proposent un financement important, il faut encore convaincre les responsables qu'il s'agit d'un projet intéressant, qui a besoin d'un maître-d'oeuvre : stabiliser ce professeur associé dans ses fonctions est la condition nécessaire pour que l'on dépasse le stade du projet.

## La recherche en Droit et sciences économiques

Le second pôle de Sciences humaines et sociales - Droit, science politique, science économique et de gestion - a moins de visibilité et de cohésion que l'ensemble "histoire et géographie". La présence d'un directeur de recherche du CNRS économiste et d'enseignants de gestion (dans l'IUP) a permis l'ouverture d'un axe de recherche en économie internationale qui a déjà à son actif d'importantes publications sur la mondialisation de l'économie française.

Dans les domaines du Droit privé et du Droit public, une coordination des axes de recherche individuels des différents enseignants de La Rochelle est plus difficile. Les efforts de coopération avec les sciences sociales ne sont pas toujours récompensés par les instances d'évaluation et les nécessités de l'enseignement ne permettent pas toujours la cohérence de la recherche.

Cependant, si l'on veut attirer et maintenir à La Rochelle de jeunes enseignants dynamiques et soucieux d'exercer une activité de recherche, il n'est peut-être pas de bonne politique d'opposer un refus condescendant à tous leurs projets. Il est assez évident qu'il n'y a pas aujourd'hui la masse critique pour un DEA autonome. L'arrivée de nouveaux professeurs, le dynamisme des maîtres de conférences en place (cf. les travaux et publications non négligeables dans le domaine de la bioéthique) peuvent ouvrir des opportunités pour débloquer la situation et créer les structures minimales de recherche. Des projets comme le Droit du festival, ou le Droit de l'eau, qui donneraient lieu à la création d'un DESS méritent attention. Encore faut-il préciser ce que recouvre "le Droit du festival".

## La formation par la recherche

Le nombre de jeunes en formation est encore (et fort heureusement) très limité dans les laboratoires : environ 70 inscrits en 3ème cycle sur les 4 dernières années. Ceci est lié à plusieurs raisons essentielles : l'absence de formation doctorale habilitée et la jeunesse relative de cette université, les difficultés de financement de thèses par le biais conventionnel (allocations du MESR, CIFRE, etc...). Ces difficultés d'attribution, liées à l'absence de formations doctorales habilitées, ont entraîné la création de "bourses sociales" par la Région d'un montant de 70 KF. Leur attribution est à l'origine de problèmes quant à la nature des sujets financés par la Région, qui s'érige en évaluateur !

Certains laboratoires ont une ouverture sur le secteur industriel, ce qui leur permet de structurer des contrats CIFRE (ex : Laboratoire d'étude des fonctions de transfert et d'application aux bâtiments) et d'avoir une activité scientifique réelle, qui leur donne la possibilité d'accueillir des assistants normaliens ou des normaliens agrégés.

La discussion avec des représentants des étudiants en DEA et des thésards a fait ressortir plusieurs points :

- une totale méconnaissance des critères d'appréciation de la qualité du travail effectué en DEA et en thèse. Certains étudiants qui ont participé à l'installation du laboratoire espèrent que cet effort sera récompensé par l'octroi d'un poste sur place, les critères scientifiques intervenant en deuxième rang. Actuellement sur 15 étudiants en thèse, seuls 5 font leur thèse à La Rochelle, les autres sont dans d'autres universités ;
- une mauvaise appréciation de l'ouverture des DEA et thèses, le corollaire pour ces étudiants étant un recrutement local !
- l'absence de structure de documentation déjà signalée par ailleurs ;
- pas de vie scientifique et culturelle (absence de séminaires réguliers, peu de visiteurs).

Un institut doctoral est créé au sein du pôle Sciences et doit combler ces lacunes.

Le problème du financement des thèses a été évoqué ci-dessus, notamment les "bourses sociales" qui n'ouvrent ni Droit aux ASSEDIC, ni, selon les étudiants rencontrés, droit à la retraite. Est-ce le très fort taux de retraités dans la région qui conditionne les jeunes de cette manière ? L'absence de la notion de "prise de risque" minimale et de mobilité chez des jeunes de cet âge paraît tout à fait singulière.

## Conclusion

Comme cela a déjà été perçu dans toutes les universités nouvelles, il y a un grand enthousiasme, un esprit pionner.

Quelques points positifs doivent être mentionnés :

- le nouveau dynamisme insufflé par la création d'une direction de la recherche, et son souci de faire évoluer favorablement les structures en collaborant étroitement avec les directions scientifiques du Ministère et du CNRS ;
- l'essor de la recherche à l'IUT, revivifiée par la création de l'université ;
- le nombre et le volume des contrats de recherche.

Si on exclut des montants consacrés à la recherche, les contributions nationales (Ministère) et territoriales (pour la plupart des subventions d'équipement), il reste le financement privé : ces deux chiffres sont représentatifs de l'intérêt externe pour la recherche menée à l'université de La Rochelle :

- en 1993, année de création de l'université, les contrats privés sont montés à 300.000F et le financement international est nul ;
- en 1994, le montant des financements externes est de 1.976.000F dont 399.500 du privé ;
- en 1995, ce même montant est de 1.235.500F dont 814.000 du privé ;
- en 1996, ce même montant est de 1.823.000F dont 1.160.000 du privé.

Si le financement international revient à deux laboratoires, la progression importante des financements privés est le résultat de la participation de tous les laboratoires à l'exception des mathématiques, ce qui est logique vu leur champ de recherche, et de l'IAJES, ce qui est plus surprenant, sauf si l'activité externe passe par d'autres canaux que l'université. Pour avoir une vision complète des financements externes, il faudrait pouvoir, à l'intérieur des financements territoriaux, faire la part de ce qui est de la subvention pure, de ce qui est la contrepartie d'une activité contractuelle et de ce qui revient aux équipements.

Les points négatifs sont surtout d'ordre structurel et organisationnel : absence durant trop longtemps d'un véritable conseil scientifique de l'université ; il y a désormais une mission recherche et un contrat. Il n'y a pas de véritable pilotage de la recherche par l'université ; les seules véritables personnalités "reconnues" sont les directeurs qui s'entourent d'un conseil scientifique et de gestion élus ; l'absence d'une cellule recherche et de personnes compétentes au niveau des collectivités territoriales, qui s'arrogent cependant le Droit de faire une politique de recherche en faisant un choix parmi les demandes de financement de bourses de thèse, pose question.

A une époque où les EPST cherchent les moyens d'alléger leur masse salariale, il y aurait avantage à détacher quelques emplois pour aider à la mise en place de la recherche pendant quelques années. L'expérience d'enseignants-chercheurs qui ont eu des responsabilités de type organisationnel (ex : délégué régional du CNRS) génère aussitôt la mise en place d'une logistique minimale destinée à aider à la création de structures indispensables : cellule recherche ; relations internationales ; valorisation ; liens avec les collectivités territoriales, les EPST, l'Europe, etc. L'efficacité d'une telle intervention à La Rochelle atteste le bien-fondé de ce type de mise à disposition.

Dans la même idée, il faudrait recruter quelques enseignants-chercheurs reconnus pour leurs capacités d'enseignant et/ou leurs capacités d'organisateur. Ces enseignants qui auraient à exercer au sein d'UFR et qui ne souhaiteraient plus s'investir autant dans la recherche, pourraient participer de manière efficace et professionnelle à l'installation de nouveaux enseignements et des nouveaux enseignants-chercheurs. Pourquoi ne pas imaginer une sorte de tutorat par les plus anciens ? Une promotion potentielle ou une prime significative à la clé pourraient rendre ce système opérant.

Enfin, des choix limités au départ par les axes stratégiques de recherche devraient se traduire par une politique active de recrutement qui pourrait être effectuée par :

- une opération "recherche de timoniers de grande qualité" ;
- une publicité très large ;
- le recours à des promotions ou à des soutiens spécifiques (primes, aide à l'installation, aide pour le conjoint, etc...) ;
- un plan de développement contrôlé des formations de recherche et des évaluations rigoureuses.

Par ailleurs, la prise en compte des potentialités régionales de recherche (CNRS, IFREMER, INRA) soutenues par le MST n'a pas été suffisante.

Au total, malgré une volonté politique et un soutien fort des collectivités territoriales, la recherche n'a pas réellement "décollé", à de très rares exceptions près, liées à des transferts d'équipes ou à d'excellents choix de premiers timoniers, (Génie protéique et des procédés, Génie civil, Informatique, par exemple). L'on retrouve là les difficultés constatées dans l'ensemble des universités nouvelles (cf. le rapport transversal consacré aux universités nouvelles).

Mais ce n'est pas le seul facteur : il n'y a eu ni pilotage, ni accompagnement national, ni aucune volonté de promouvoir des coopérations régionales de la part des établissements d'enseignement supérieur voisins.

L'université de La Rochelle s'inscrit tout à fait dans le bilan assez décevant déjà établi pour les autres universités nouvelles, à l'exception de celle de Versailles - Saint-Quentin qui avait bénéficié de circonstances particulières. Il serait judicieux de profiter de ce bilan pour suggérer au Ministère un ensemble de méthodologies à suivre pour éviter que de telles erreurs se produisent par la suite.

## Les étudiants

**Origine géographique** (cf. Chiffres-clés) : 55 % des étudiants inscrits en 1996 sont originaires de Charente-Maritime, 82,3 % de l'académie ; 0,8 % sont étrangers, essentiellement inscrits en 3<sup>o</sup> cycle.

**La proportion des boursiers** est forte : 35 % des effectifs de l'IUT, 24 % des inscrits en premier cycle, 27 % en deuxième cycle. L'académie de Poitiers comptait en moyenne 24,6 % de boursiers en 1993, alors qu'il y en avait 16,7 % en moyenne nationale.

**La structure par cycle** (cf. Chiffres-clés hors IUT et IUP) manifeste la croissance excessive du premier cycle (71,3 % des inscrits), et la quasi-absence de troisième cycle. Il faut espérer que cette situation est temporaire, compte tenu de la jeunesse de l'établissement. Cependant, il serait intéressant que l'université observe avec précision dans les différentes licences et maîtrises, les taux d'attractivité, ou au contraire de départ vers d'autres établissements, et connaisse ces établissements.

La vie des étudiants est très active : pas moins de 16 associations se fédèrent au sein de la FER (Fédération des étudiants rochelais). Ces étudiants sont attentifs à l'activité scientifique de l'université, s'étonnent des différences de fonctionnement pédagogique d'un pôle à l'autre, s'inquiètent d'une "absence de moyens" qui les a conduits à mener, en 1995, une grève assez dure. Très attachés à leur terre natale, à leur ville, les étudiants estiment que l'université doit leur offrir des cycles complets de formation et redoutent une mobilité pour laquelle ils ne seraient pas préparés ; ils craignent de ne pas être "au niveau". 20 % des étudiants en droit, 40 % en sciences, 22 % en lettres et sciences humaines participent aux élections des conseils de gestion des 3 pôles, où la FER obtient 87 % de représentation.

Les services qui s'occupent des étudiants sont mis en place et fonctionnent assez bien, malgré certaines anomalies.

Ainsi la médecine préventive est directement liée à Poitiers : l'infirmière présente sur le site reçoit chaque semaine linge et pansements apportés de la capitale académique. L'assistante sociale de Poitiers vient un jour par semaine sur le site de La Rochelle. Le médecin vacataire ne peut assurer qu'un tiers de visites obligatoires. Quelques actions de santé publique, au demeurant limitées par la faiblesse des personnels, ont été mises en place : prévention du Sida, sessions de formation au secourisme. Il serait désormais nécessaire de lier la médecine préventive universitaire à l'université, et par convention, à l'hôpital de la ville.

Les oeuvres universitaires sont également gérées directement par Poitiers, le directeur local assurant la coordination des différents restaurants et des cités.

A l'ancien restaurant desservant l'IUT, (300 places) s'est ajoutée une superbe unité de 600 places, implantée face à la mer. Des cafétérias sont progressivement créées dans les pôles.

Le CROUS gère une résidence de 308 chambres "traditionnelles", et de 101 studios. Une cité d'une capacité de 150 lits s'achève. Une autre est prévue en 1999. Enfin, le CROUS va sans doute reprendre en gestion un ensemble de logements construits pas la Communauté de villes.

La concurrence du secteur privé, qui a multiplié aux alentours du campus des studios et petits logements, est intense, au point que l'offre onéreuse, (2 300 F / mois pour un studio) est supérieure à la demande. Par contre, le CROUS ne peut encore répondre totalement à la demande des boursiers, ni à celle des classes moyennes.

Le CROUS étant à Poitiers, c'est à 150 km de La Rochelle qu'est traité, par voie télématique, le dossier social de l'étudiant.

Alors que les services offerts à La Rochelle sont bons, leur responsable bien intégré à la vie de l'université, qu'il participe aux groupes de travail pilotant les constructions, l'on s'étonne qu'un CLOUS - c'est-à-dire une antenne du CROUS - ne soit pas créé, pour permettre une prise en charge plus autonome de l'activité. Il en coûterait, semble-t-il, un poste de directeur...

La Maison de l'étudiant est à La Rochelle une réalité qui fonctionne bien. Le schéma "Université 2000" avait prévu d'y consacrer 4 à 5 MF, que l'on a jugé plus utile de reverser à la bibliothèque. La ville a mis alors à disposition une maison et un hangar à bateau situés à proximité, et en assure le fonctionnement (chauffage-éclairage). L'université y consacre, via le FAVE, 35 000 F/an et a mis un emploi administratif à disposition de l'association loi de 1901 qui gère "la Maison". Cette association est paritaire entre étudiants et représentants institutionnels, Université et CROUS. Le reste des ressources est fourni par une cotisation volontaire des étudiants (10 F), perçue lorsqu'il s'inscrivent à l'université, et par le CROUS. Au total, le budget est d'environ 150 KF.

Cette maison abrite la FER, associant les étudiants de l'université à ceux des écoles de commerce, d'ingénieurs, d'infirmières. Elle abrite aussi d'autres associations, telles "l'Association pour une radio nouvelle", "le Blue note", qui permet la pratique musicale, "Arty show" pour les

arts plastiques, "Cinévore", des ateliers de théâtre, de rock, de jonglage. Mais il n'y a pas de local syndical, malgré la récrimination des étudiants, ni de cafétéria, compte tenu de l'exiguïté des lieux. Les services de médecine préventive et des activités sportives qui étaient logés là sont en cours de déplacement.

Cette "maison" très active nourrit de nombreux projets d'aménagement et d'extension, et veut offrir des services nouveaux.

Si les étudiants expriment le souhait de prendre une part plus large à la gestion de leur maison, il semble cependant qu'un bon équilibre ait été trouvé pour sa gestion. Les étudiants se sentent responsables, on discute facilement, mais les représentants institutionnels et la présence constante d'un personnel administratif permettent un bon fonctionnement.

L'information et l'orientation des étudiants se découpent curieusement en deux services : l'un d'information et d'orientation, l'autre dit "des relations avec les entreprises et aide au premier emploi", alors que deux personnes au total les animent. L'on peut craindre que cette répartition ne soit pas très claire pour les étudiants...

## Conclusion

Les étudiants attendent beaucoup de "leur" université. Ils y sont écoutés, et malgré les multiples difficultés inhérentes à la phase de démarrage, les services essentiels se sont mis en place, mais dans la forme et dans l'esprit les plus classiques. Aucune innovation n'a été recherchée ou tentée. L'autonomie n'est même pas accordée à la médecine préventive, ni aux oeuvres universitaires locales, ce qui devrait pouvoir être rapidement corrigé.

## Ressources humaines et matérielles

Le rapport établi par le CNE en avril 1996 concernant l'ensemble des universités nouvelles constatait l'absence de cohérence de la politique de l'État en matière de moyens. Cela se vérifie malheureusement aussi à La Rochelle, où une politique contractuelle, concertée et prospective, n'a pas accompagné l'émergence du nouvel établissement. Le contrat de développement de l'université connaît une élaboration particulièrement longue et difficile, puisqu'à ce jour il n'est pas signé. L'université semble rencontrer des difficultés dans la formulation d'un projet d'ensemble, cohérent et volontariste. Cependant, une programmation des moyens, mise en place dès la décision de créer l'université, aurait évité bien des problèmes, qui se sont cristallisés dans une grève importante en 1995.

## Les créations d'emplois

L'université comptait (hors IUT), en 1993, 108 emplois toutes catégories confondus. L'on en crée 28 l'année suivante, puis 51 en 1995, à la suite de la grève. Des "coups d'accordéon" encore plus brutaux sont constatés en ce qui concerne les personnels techniques et administratifs. Lors de son ouverture, l'université dispose de 21 emplois mis à disposition par l'État et de 24,5 sur ressources propres. En 1994, l'État crée 5 emplois, l'université en recrute 42. En 1995, ces chiffres sont respectivement de 12 (dont 1 pour l'IUT) et de 16.

## Le corps enseignant

Le corps enseignant a une structure relativement équilibrée en 1996 :

- 26,7 % de rang A, mais 7 emplois vacants ;
- 48,9 % de rang B ;
- 10,7 % du second degré ;
- 9,2 % relevant d'autres catégories (ATER, ALER...).

Les taux d'encadrement n'ont pas grande signification. Même s'ils sont largement comparables, dans les grandes disciplines, à ceux que l'on trouve dans beaucoup d'universités, le problème est, comme on l'a vu précédemment, que dans certaines disciplines essentielles comme le Droit privé, la géographie, les langues étrangères, l'encadrement magistral est insuffisant, et parfois instable.

## Les IATOS

Le problème préoccupant, qui a déjà été signalé, est la permanence de 20 emplois pris en charge par le budget de l'université, alors que les règles et modalités des recrutements rendent leur intégration très difficile.

Leur répartition reflète clairement le mode d'organisation centralisé de l'université, 44 % d'entre eux étant affectés aux services communs et 21 % aux services centraux.

Le déficit en catégorie A est flagrant, et l'on compte 55 % des emplois en catégorie C.

Si l'organisation du travail est extrêmement classique, cependant, l'enthousiasme et l'investissement consentis par les personnels dans leurs services sont forts et méritent d'être soulignés. Une commission des personnels est en train de se mettre en place, et un délégué pour l'hygiène et la sécurité a été désigné.

## Les moyens documentaires

### Statut

L'université étant de création très récente, la bibliothèque n'a pas vraiment de statut de SCD ou de BIU. Il n'y a pas de conseil de la documentation. Le directeur de la bibliothèque est présent dans la plupart des commissions de formation et de recherche et participe assez régulièrement aux conseils de gestion des pôles. Chaque équipe d'enseignants a un correspondant BU qui transmet les demandes concertées de l'équipe à la BU. De façon informelle, et grâce à la bonne volonté des uns et des autres, la bibliothèque, qui est la seule bibliothèque "officielle", fait fonctionnellement partie intégrante de l'université.

### Locaux

La BU de La Rochelle a la particularité d'être logée dans des locaux neufs, qui représentent seulement le tiers de ses locaux définitifs. La seconde tranche est programmée pour l'année en cours. La situation actuelle est inconfortable, car outre le fait que les surfaces disponibles sont trop petites, l'organisation de tous les services est provisoire, que ce soit pour la présentation des collections et l'accueil des lecteurs ou l'organisation du travail intérieur, avec une utilisation actuelle des locaux différente de l'utilisation définitive.

L'originalité de l'équipement en cours est la jonction avec la nouvelle médiathèque de La Rochelle, encore en construction. Les bâtiments font partie d'un même ensemble architectural, mais il y a deux architectes : un pour la BU, un pour la BM. Des communications et des espaces communs sont prévus.

## Personnel

C'est certainement le point le plus critique de la bibliothèque. Créée en 1993 avec seulement deux emplois, dont celui de conservateur, la bibliothèque doit recourir massivement aux emplois précaires. Malgré la montée en charge des collections, le suivi d'une nouvelle construction, les déménagements successifs, la mise en place d'une politique de formation des usagers et le développement d'une politique de concertation avec les partenaires extérieurs, la bibliothèque n'a en 1995-1996 que 8 emplois permanents pour 12 emplois précaires. Le recours inévitable à des emplois précaires est toujours une solution de raccroc, car la charge de formation d'agents non professionnels qui restent peu de temps est très importante, repose toujours sur le petit nombre de professionnels, au détriment des fonctions bibliothéconomiques de constitution des collections et d'accueil des usagers.

## L'informatisation et les nouvelles technologies

La bibliothèque a la chance de disposer des services du centre informatique (CRI), qui prend bien en compte ses besoins. Pour des raisons d'opportunité et de disponibilité, il a été décidé dans un premier temps de ne pas choisir de système propre. La bibliothèque utilise le réseau Sibil pour son catalogue, et gère le reste de ses fonctions soit de façon bureautique pour la gestion, soit manuellement pour le prêt. Le problème du choix du système définitif est maintenant posé. Il faudrait un ingénieur d'étude supplémentaire pour aider aussi bien le CRI que la bibliothèque dans la démarche délicate de choisir un logiciel bien adapté non seulement à la bibliothèque elle-même, mais à tous ses partenaires dans l'université. La bibliothèque a aussi fait un gros investissement en matière de CD-Rom, avec une offre de 40 titres, mais ceux-ci ne sont pas encore consultables en réseau, ce qui est souhaité par tous.

## Collections et politique documentaire

Les fonds récupérés de l'ancienne antenne de Droit, soit environ 1000 volumes, et ceux acquis par l'IUT avec les Droits de bibliothèque reversés - 2000 ouvrages de biologie, génie civil, informatique et commerce - sont désormais vieillissés et dépassés. Depuis sa création, en 1993, la bibliothèque a acheté, essentiellement sur prescription des enseignants, près de 15000 ouvrages qui constituent un fonds moderne, bien adapté aux enseignements, privilégiant plutôt le nombre de titres offerts que le nombre d'exemplaires par titre. Parallèlement, la bibliothèque a entrepris un travail de constitution de fonds de grandes collections de base, indispensables comme références. Une politique active est aussi menée en matière de périodiques pour répondre aux besoins de la recherche ; la bibliothèque a plus de 450 abonnements pour 1997, mais ce chiffre reste insuffisant et il ne peut y avoir d'offre des collections antérieures, ce qui est pénalisant pour les chercheurs. Mais cette situation est celle de toutes les nouvelles universités créées loin des universités mères. Rappelons que le rapport Miquel a estimé que la création d'une université exige la réunion d'au moins 200.000 volumes.

Comme dans les autres universités nouvelles, la bibliothèque n'a pas eu les moyens de répondre simultanément aux besoins des étudiants et à ceux des chercheurs, et ces derniers ont eu tendance à développer immédiatement des bibliothèques de proximité. Malgré son histoire très récente, la bibliothèque n'a donc pas pu éviter la création de petites bibliothèques isolées, à la fois à cause du manque initial de locaux et de personnel, et à cause de l'absence d'une politique clairement affirmée par l'université.

Malgré ces tendances centrifuges, qu'il faut espérer plus conjoncturelles que structurelles, la bibliothèque travaille à constituer un catalogue commun de toutes les ressources documentaires de l'université.

## Présentation des collections

L'université de La Rochelle, surtout dans sa composante Lettres et sciences humaines affirme une volonté d'approche pluridisciplinaire. La bibliothèque suit cette politique en essayant de ne pas figer la présentation des collections d'ouvrages et de périodiques par discipline et/ou par support. Possible dans une "petite" bibliothèque, cette présentation transversale devra être affinée et précisée dans l'avenir.

La demande des chercheurs est forte de constituer dans la bibliothèque elle-même des espaces de recherches, plutôt thématiques, comme "le Nouveau Monde". Dans une structure aussi jeune que l'actuelle BU, avec un très réel problème de constitution et d'équilibre des collections, mettre en place des collections thématiques spécialisées, réservées aux chercheurs, risque d'aboutir à des achats en double, ou à une sous-utilisation des collections. Si la bibliothèque parvient, grâce à une informatique bien choisie, à faire une offre documentaire globale et d'un bon niveau de signalement, la nécessité de créer physiquement des sous-ensembles spécialisés sera moins forte et la volonté de transversalité préservée.

## Accueil des lecteurs

Pour faciliter l'accès des ouvrages au plus grand nombre, le prêt à domicile est limité aux exemplaires en double. En contrepartie, il est nécessaire d'ouvrir largement la bibliothèque. Actuellement, l'ouverture est de 50h par semaine, du lundi au vendredi. La demande est forte d'une ouverture plus tardive, et d'une ouverture le samedi, en particulier pour répondre aux besoins des étudiants salariés et du public de la formation continue. Le faible effectif de personnel permanent rend actuellement très difficile une ouverture plus étendue.

## La formation à la documentation

L'une des originalités de l'université de La Rochelle est d'avoir inclus dans le cursus de la première année de DEUG en Lettres et sciences humaines, une UV obligatoire de documentation, qui représente le quart de la note du module. Le personnel de la bibliothèque assure cette formation, en collaboration avec des professionnels d'autres établissements de la ville, comme la BM ou les CDI. Cette action a demandé l'élaboration d'une pédagogie adaptée, fondée sur un grand nombre d'exercices et travaux pratiques, mais très coûteuse en temps d'encadrement. Elle représente près de 200 h de formation pour un total de 300 étudiants.

Des actions de formation plus ponctuelles sont menées à la demande d'enseignants de Droit et de Sciences, en particulier dans le cadre de l'UV "Communication scientifique".

La bibliothèque tente aussi de développer une politique de tutorat, en recrutant des tuteurs parmi les moniteurs étudiants. Faute de crédits, cette institution reste très marginale, alors qu'elle devrait jouer un rôle important dans la formation des lecteurs.

## Les relations avec l'extérieur

La volonté d'insertion de la nouvelle université dans son environnement et la faiblesse de ses ressources documentaires poussent les uns et les autres à faire l'inventaire des sources extérieures : musées, archives, tribunal... La bibliothèque semble à même de jouer un rôle fédérateur. Mais la plupart de ces sources extérieures sont plutôt de type patrimonial et demandent, pour être exploitées par des chercheurs, un ensemble d'outils documentaires qui restent à acquérir.

La synergie annoncée entre la nouvelle médiathèque municipale et la bibliothèque universitaire, qui reste encore à l'état de projet car aucun des deux établissements n'est terminé, s'inscrit bien dans cette logique. Par exemple, une grande part des sources patrimoniales pour l'étude des relations avec le Nouveau Monde se trouve dans les collections de la médiathèque, mais les acquisitions d'ouvrages récents et spécialisés, nécessaires à l'utilisation par les chercheurs de ces fonds patrimoniaux, se fera par la bibliothèque de l'université.

Actuellement, aucun de ces projets de coopération, y compris pour la définition d'une politique documentaire et d'acquisition, ne rencontre d'obstacle, car tout le monde est en phase de création et l'enthousiasme lié à des projets novateurs est très marqué. Il faudra cependant veiller, dans les années à venir, à bien formaliser les actions de coopération, dans des cadres clairs et précis, pour assurer la pérennité des collections ainsi constituées.

## Conclusion

La bibliothèque de l'université de La Rochelle fait partie intégrante de son université. Elle répond au mieux de ses moyens aux sollicitations de l'université et tente de s'insérer dans les projets d'enseignement et de recherche, aussi peu traditionnels que ceux-ci puissent apparaître. C'est là un des atouts majeurs de la bibliothèque, c'est aussi certainement l'une de ses grandes faiblesses. En effet, la bibliothèque de La Rochelle n'a pas bénéficié de moyens particuliers liés à sa création, que ce soit pour la constitution des collections - qui restent globalement très insuffisantes, en particulier pour la recherche - ou pour le personnel. De ce fait, il est difficile de mener simultanément la politique de base d'installation de la bibliothèque (bâtiments, collections, informatisation...) et les actions plus novatrices (formation à la documentation, ouverture vers l'extérieur...) sans moyens renforcés. Le risque est donc très grand de ne pouvoir assurer le suivi des actions entreprises. C'est l'image même de la bibliothèque et sa reconnaissance par le milieu universitaire qui sont en jeu.

Parallèlement à l'affectation de moyens suffisants, il faudra aussi doter la bibliothèque d'un statut lui permettant de stabiliser et de canaliser les actions élaborées dans le flou de la période de création. Toute initiative d'un enseignant ou d'un chercheur n'est peut-être pas bonne à suivre, et il convient désormais pour la bibliothèque d'avoir un support universitaire solide, garant d'une politique reconnue pour s'engager dans des actions nouvelles. La réponse, parfois délicate, aux sollicitations quasi individuelles doit faire place à l'élaboration d'une politique documentaire concertée, approuvée et défendue par un conseil représentatif.

L'affectation de moyens supplémentaires, une structure administrativement plus solide ne devrait cependant pas faire perdre à la bibliothèque son côté ouvert et novateur. Une assise plus solide, à tout point de vue, devrait aussi la conforter dans le rôle fédérateur qu'elle doit pouvoir jouer entre les divers détenteurs de documentation dans la région, afin de favoriser l'émergence de nouvelles recherches dans le cadre universitaire ou régional.

On ne dira jamais assez que, dès que la décision de créer une université nouvelle est prise, celle-ci doit être assortie d'une réflexion sur la politique documentaire et ses incidences sur les objectifs de l'établissement en matière de recherche et d'enseignement.

L'expérience prouve que les énergies consacrées au rattrapage de ce défaut originel sont considérables et mettent beaucoup de temps à déboucher sur un résultat plus ou moins satisfaisant.

L'Université de La Rochelle

---

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ  
DE GÉNIE INFORMATIQUE

---



Le pôle "Sciences et technologies" constitue une partie essentielle de l'université de La Rochelle, et dans ce pôle, pour des raisons historiques, le département "Informatique" est une composante importante. L'IUP "Génie mathématique et Informatique", spécialité "Génie informatique" - qui est son appellation courante à La Rochelle - a été créé dans les conditions suivantes :

- existence d'un département Informatique à l'IUT depuis 1982-1983 ;
- création d'un diplôme universitaire en 1986-1987 ;
- création d'une MST en 1991, tout ceci dans le cadre de l'université de Poitiers, sur le site de La Rochelle ;
- transformation en IUP, à la création de l'université de La Rochelle, en 1993, avec la création d'un DRT en 1995.

Les points suivants éclairent la situation :

- tous les développements de l'informatique à l'université trouvent leur origine dans l'IUT ;
- la création de l'IUP a mobilisé des moyens considérables de la part de l'université et des collectivités (FEDER, Etat, Région, Département, Communauté urbaine) - environ 4 MF d'investissements en 4 ans ;
- les conditions de cette création et la personnalité du porteur du projet ont établi une ambiance de "pionniers" qui perdure : on a affaire aujourd'hui à un véritable département qui fédère l'IUP, les enseignements d'informatique dite "transversale", le laboratoire de recherche L3I et même le centre commun de ressources informatiques, le tout dirigé vers un cap tracé fermement.

Présentation générale de l'IUP

### Thème de l'IUP

L'équipe enseignante de l'IUP utilise à dessein le titre de "Génie informatique" pour cette formation, par référence à certains aspects de l'informatique et de disciplines proches - représentées notamment au sein de la 61ème section du CNU. Le document d'enquête pour la DGES précise qu'on entend par "Génie informatique" : systèmes temps réel, commande de processus, électronique numérique, et - curieusement - analyse et synthèse d'images. On notera d'ailleurs que l'équipe enseignante en informatique est composée pour environ 1/3 de membres de la 61ème section et pour les 2 autres tiers, de membres de la 27ème, et que, au-delà des formations classiques en informatique, certains enseignements d'EEA ressortent en effet de cette section. Ce titre veut également montrer que la formation est orientée vers ce qu'on pourrait appeler l'ingénierie de l'informatique, comme il se doit dans une filière professionnelle, et à ses applications au secteur industriel. Enfin, certains documents et la présentation sur place suggèrent que le fil conducteur des thèmes traités est l'image numérique, les systèmes créateurs ou utilisateurs d'images et les interfaces industrielles.

L'image de cette formation reste floue, voulant à la fois être une formation générale en informatique et proposer des thématiques particulières. Voici quelques éléments de cette "lisibilité" brouillée, à travers quelques documents fournis par l'IUP :

- plaquette des IUP de la région Poitou-Charentes : "L'objectif est de former des cadres à Bac+4, Ingénieurs-maîtres en Génie informatique dans le domaine de l'ingénierie des interfaces entre l'informatique et le monde des systèmes industriels" Suit une liste de "nouvelles technologies concernées" : réseaux, communication, multimédias ; gestion de production, systèmes temps réel ; images numériques, acquisition de données ; contrôle de qualité, commande de processus etc. ;

- dans un document qui complète cette présentation, et destiné aux étudiants candidats à l'entrée en IUP, la liste des modules d'enseignement montre en effet une palette large de formations : outre l'informatique générale (programmation, structures de données, réseaux, bases de données, etc.) on trouve de l'électronique numérique, des automatismes, des interfaces, des systèmes de commande, de l'intelligence artificielle, de la synthèse et analyse d'images, de la vision, des systèmes temps réels, etc. ;

- sur aucun de ces documents on ne met en avant une "certaine orientation dans le domaine des images numériques" comme le dit cependant le document de renouvellement d'habilitation. Pourtant, à la demande de la Ville de La Rochelle, une option "multimédia" est envisagée en 3ème année et un projet "multimédia" est en place dès la 1ère année, ce qui ne laisse pas d'interroger certains étudiants. A ce propos, il faudra veiller à ce que ce projet très pratique, axé sur la réalisation d'un CD-Rom, en relation avec des partenaires industriels, soit réellement intégré au cursus de formation plus fondamentale sur les techniques de compression d'images, de réseau et plus généralement de conception de systèmes multimédias, si telle est bien la "coloration" dominante de cette formation ;

- pour ce qui concerne l'articulation avec la recherche, après l'échec du DEA "Automatique et génie informatique" qui n'a pas été renouvelé à Poitiers, des tentatives sont en cours dans le domaine de l'image avec Poitiers et Limoges, et en informatique théorique avec Bordeaux : un module optionnel d'informatique théorique (suivi par une vingtaine d'étudiants) a été mis en place en 3ème année pour préparer cette formation. Ce grand écart entre une sorte "d'orientation" non dite de la formation et des "ajustements" dans d'autres directions achève de rendre difficile une lecture de ses objectifs.

### Les flux d'étudiants

Pour chacune des années, on peut dire que le recrutement des étudiants est national, même s'il faut observer qu'il concerne, à près de 60%, un bassin formé de la région Poitou-Charentes et de quelques départements limitrophes au nord et au nord-ouest de cette région.

Le recrutement en 1ère année d'IUP se fait sur le DEUG MIAS (et à l'avenir sur le DEUG TI de La Rochelle même) à la fin de la première année, pour environ 1/3 des effectifs, sur des BTS Informatique et Informatique industrielle pour un deuxième tiers, le troisième tiers se partageant entre quelques DUT divers, classes préparatoires et formation continue. A noter que le recrutement d'étudiants titulaires d'un DUT Informatique ou GEII est volontairement limité en 1ère année.

Ces étudiants sont par contre admis en 2ème année d'IUP (Licence). Avec des titulaires de BTS ou d'un DEUG MIAS, ils forment un gros tiers de la promotion de cette deuxième année ; le reste - plus de la moitié - étant issu de la première année, est complété par quelques unités au titre de la formation continue. Globalement, cet afflux en seconde année permet d'organiser un groupe de TD supplémentaire.

Effectifs	1ère Année (DEUG)	2ème Année (Licence)	3ème Année (Maîtrise)
1993-1994	24	47	25
1994-1995	41	66	42
1995-1996	43	66	62
1996-1997	42	75	59

Le DEUG Technologie industrielle de La Rochelle, rattaché à l'IUP "Génie informatique", a ouvert sa première année en 1996-1997 avec une quarantaine d'étudiants. La relation entre la seconde année, qui doit ouvrir à la prochaine rentrée, et la première année d'IUP doit être clarifiée : bien que rien ne soit précisé dans le document d'habilitation, il est raisonnable d'imaginer que des enseignements d'une option de ce DEUG seconde année soient communs avec l'IUP 1ère année, en distinguant évidemment les deux diplômes.

Il faut certainement surveiller le taux de réussite en 1ère année qui semble très élevé - et en progression constante depuis 1993, pour atteindre actuellement 93%. Bien que cette formation ait une sélection réelle à l'entrée (environ 200 dossiers de candidature pour une quarantaine de places), il faut noter que cette sélection est très sévère pour les titulaires de DUT - autres que des DUT Informatique ou Informatique industrielle - ou BTS, mais qu'elle l'est peu pour des étudiants en cours de DEUG. Elle n'explique donc pas ce taux de réussite élevé en première année, et il ne serait pas de l'intérêt de la formation de développer un syndrome "école d'ingénieurs".

Au bénéfice de la formation, il faut signaler que le titre d'ingénieur-maître est délivré avec sévérité aux étudiants titulaires de la maîtrise (environ 80%) : ainsi, 48 titres ont été décernés en 1995-1996 sur 59 titulaires de la maîtrise. Ce taux est inhabituel dans ce type de formation. A première vue on pourrait féliciter les responsables de la formation pour l'argumentation donnée, qui est la suivante : le jury qui décerne le titre d'ingénieur-maître est composé à parité d'enseignants et d'industriels et attache une très grande importance aux résultats obtenus dans les travaux de projets et de stages ; plus généralement, il "apprécie les compétences professionnelles" de l'étudiant. Les stages de chaque année sont eux-mêmes "validés" par une mention attribuée par le jury de fin d'année, au vu d'un rapport écrit et en troisième année d'une présentation orale.

En fait, s'il est évidemment souhaitable de valider les travaux de stage et de tenter (sous quelle forme?) "d'apprécier les compétences professionnelles" de l'étudiant, il peut se révéler dangereux de créer une trop grande distorsion entre les deux diplômes. La reconnaissance du titre d'ingénieur-maître par les employeurs n'est, en effet, pas encore acquise, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les étudiants - à juste titre - et milite en faveur d'une évaluation stricte, qui situera le titre à un haut niveau de qualification ; pour autant, on ne doit pas éluder la question du devenir des étudiants titulaires de la maîtrise et qui n'obtiennent pas le titre d'ingénieur-maître : leur reconnaissance par les milieux professionnels sera à coup sûr plus aléatoire. Dans ces conditions un "filtre" plus rigoureux tout au long du cursus, et notamment en fin de 1ère année, permettrait des réorientations moins douloureuses pour les étudiants qu'une sanction en fin d'études.

### Poursuites d'études et professionnalisation

Malgré la jeunesse de cette formation, on dispose de quelques éléments tangibles sur le devenir des étudiants, dans la mesure où l'IUP s'est substitué à une MST. Les chiffres connus portent sur les années globalisées 1993-1994 et 1994-1995 :

- environ 1/3 des étudiants poursuivent leurs études : DESS et DEA, en proportion identique ; puis, en moins grande proportion, DRT (à La Rochelle) ou entrée en école d'ingénieurs ;
- un gros tiers peut-être considéré "dans la vie active", en CDD ou CDI à part égale, ou en recherche d'emploi (environ 8% du total de la cohorte) ;
- ces chiffres sont évidemment déformés par la proportion d'étudiants qui effectuent leur service national (près d'un tiers).

Les chiffres concernant la promotion 1995-1996 marquent certains infléchissements, qui ne permettent pas encore de parler de "tendances" :

- une baisse des poursuites d'études en DEA au profit du DRT (Diplôme de recherche technologique), ce qui s'explique naturellement par la mise en place récente du DRT et, a contrario, une situation pas encore stabilisée avec les DEA voisins ;
- une augmentation des entrées dans la vie active, notamment sous forme de CDI, sur des chiffres moins altérés par l'incorporation au service national.

Ces éléments laissent penser à une situation relativement correcte en termes d'emploi mais confirment davantage le bon niveau du marché de l'emploi en informatique plutôt qu'ils ne consacrent réellement la réussite particulière de cette formation : les emplois mentionnés sont, en effet, des emplois généralement offerts à des étudiants diplômés en informatique. Ils ne permettent pas de valider l'impact du titre d'ingénieur-maître dans ce domaine, la

pérennité des compétences requises, ni l'évolutivité des étudiants. Ils ne permettent pas davantage d'évaluer l'adéquation réelle de la formation aux besoins du marché, ni bien sûr son anticipation.

Comme cela a déjà été noté pour la définition de la thématique majeure de cette formation, on peut regretter que le "plus" offert par une telle formation, dans une université nouvelle, ne soit pas immédiatement perceptible, comme si on hésitait encore entre une formation en informatique générale et une formation professionnelle plus ciblée. A vouloir "tout attraper", on risque de passer à côté d'une formation "professionnelle, innovante, ..." comme le scandent les textes fondateurs de cet établissement.

Ceci étant, ce jugement sévère doit être tempéré, car l'IUP n'a que trois ans d'âge : il semble que les responsables du projet aient pris bonne mesure de l'importance de cet enjeu et il faut saluer une initiative récente très originale et prometteuse : la création de la CCPP "Cellule de communication permanente avec les professionnels".

La CCPP est formée des quatre professionnels/enseignants PAST de l'IUP. Son rôle est d'établir les liens avec le tissu professionnel, selon 4 axes :

- insertion des étudiants dans le milieu professionnel, pendant et après leur formation ;
- adaptation de la formation au marché de l'emploi ;
- valorisation des compétences spécifiques de l'IUP auprès des milieux professionnels ;
- prospective en matière de formation continue.

Les premières actions de cette "cellule", en collaboration avec l'association des anciens élèves, ont concerné la gestion des stages professionnels de 3ème année et une formation auprès des étudiants sur la technique de recherche de stage comme technique de recherche d'emploi. Les membres de cette cellule sont des professionnels recrutés à l'IUP sur des emplois de PAST : à ce titre, ils interviennent dans l'enseignement, notamment dans les disciplines dites de "formation complémentaire préparant à la vie professionnelle". La forme de cette initiative et une volonté très "citoyenne" auprès des jeunes en recherche d'emploi de la part des membres de la CCPP sont le gage d'une bonne approche du problème des "métiers" visés par cette formation.

Il faut cependant mettre quelques bémols à cette initiative, ou pour le moins prévenir certaines dérives possibles qui en altéreraient le sens. Il s'agit du rôle de cette cellule dans "l'adaptation de la formation au marché de l'emploi" et de l'équilibre que l'on doit maintenir, dans une formation professionnelle de ce niveau, entre une formation "académique" garante des acquis fondamentaux, permettant l'évolution aux métiers et l'anticipation des techniques, et une formation seulement technique pilotée par les besoins professionnels du moment. Il va de soi qu'en tout état de cause la responsabilité finale en matière de pédagogie et de définition des cursus est du ressort de l'établissement dans le cadre d'une habilitation délivrée par le Ministère.

Sans en exagérer l'importance, on doit mentionner ce risque, d'autant plus que dans les documents fournis, aussi bien que dans la pratique observée sur place, il y a une grande interpénétration entre la formation IUP et le laboratoire de recherche L3I (Laboratoire d'informatique et d'imagerie industrielle) dans le cadre du département : le responsable du département est en même temps le responsable de l'IUP et du laboratoire (l'IUP lui-même est souvent désigné comme "l'IUP/L3I" dans les documents ...). Sans préjuger d'une expertise plus détaillée de ce laboratoire, il faut cependant y noter une forte tendance à une recherche de type "technologique", corroborée par l'accueil de nombreux stages dits "de recherche" en 2ème année de l'IUP, et la prétention de la CCPP de contribuer à l'adaptation de la recherche et des compétences du laboratoire au marché.

Le DRT (diplôme de recherche technologique) a été habilité en 1995. Ce DRT, intitulé "Génie informatique appliqué aux systèmes industriels" est dispensé en association avec l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels de La Rochelle, école privée.

Pour les diplômés de l'IUP, les études sont organisées sur 2 ans, dont un semestre d'initiation à la recherche technologique et trois semestres de recherche en collaboration avec une entreprise, dans le cadre d'un contrat de travail avec cette entreprise. Les élèves de l'école d'ingénieurs, inscrits au DRT à l'université de La Rochelle, sont dispensés du semestre d'initiation à la recherche et peuvent valider leur stage de fin d'études comme première partie du travail de recherche.

Le nombre d'étudiants inscrits en DRT croît très rapidement, à part égale entre des étudiants sortant de l'IUP et des élèves ingénieurs. Les partenaires industriels sont, pour une part importante, des grands groupes nationaux et, pour le reste, des sociétés de services et PME locales.

L'IUP de Génie informatique fait donc ses premières expériences dans un cursus de recherche technologique encore mal connu et fait preuve dans ce domaine, comme dans d'autres déjà mentionnés, d'un dynamisme louable. On devra naturellement veiller à la qualité scientifique des travaux menés dans ce cadre et chercher à contribuer peut-être ainsi, à travers ces expériences, à la définition de ce que peut être une mise en oeuvre de la recherche technologique dans notre système national.

#### Formation continue

Les réflexions en matière de formation continue sont récentes. Les actions directement liées à l'IUP consistent à intégrer quelques candidats dans le cursus classique avec une capitalisation des modules (ceci concerne 1 ou 2 étudiants par année). Plus globalement, le département cherche à organiser des stages intensifs à la demande des entreprises.

#### Relations internationales

Très concrètement, la volonté d'ouverture internationale de la formation peut se mesurer par l'organisation du stage de langue en 1ère année (2 semaines à l'étranger). De manière plus institutionnelle, des échanges d'étudiants sont organisés dans le cadre des programmes européens. Ceci concerne une dizaine d'étudiants par an, pour des séjours de 3 à 5 mois.

Cursus, équipe enseignante et moyens

#### Charges et moyens

Le volume global d'enseignement est assez important et se situe, de façon déséquilibrée, dans la partie haute - et même au-delà - de la fourchette prévue dans les textes. Le total est en effet de 2396 heures, auxquelles s'ajoutent 268 heures de projets encadrés, soit 2664 heures!

On doit donc suggérer une réduction de l'ensemble de ces enseignements, pour un volume d'au-moins 300 heures. On notera que ceci ne va pas dans le sens de l'évolution suggérée par le directeur de l'IUP qui, à l'appui de sa curieuse présentation des heures de formation de base, imagine au contraire une augmentation de l'ordre de 144 heures pour se trouver au milieu de la fourchette 1600-2000.

Le reste des formations complémentaires - communication, langues, vie de l'entreprise, gestion de production, qualité - représente un volume de 492 heures, lui aussi au-delà de ce qui est demandé par les textes. On pourrait évidemment songer à ne maintenir qu'une langue vivante et alléger ce cursus d'une centaine d'heures.

Ce bilan concerne le volume horaire d'enseignement par étudiant, sur l'ensemble des 3 années, auquel on doit ajouter les trois périodes de 2 semaines pour l'apprentissage des langues, 8 pour celui de la recherche, et 20 en situation professionnelle. Ce volume de stage est lui aussi largement supérieur à ce qui est requis dans ce type de diplôme. On pourrait suggérer que le stage "recherche" de seconde année soit allégé et qu'un des projets industriels y soit substitué.

Cet examen témoigne à lui seul d'un encadrement très serré des étudiants. Si on lui ajoute l'organisation des modules en cours, TD (par groupe de 24) et séances de TP (par groupe de 12), cet encadrement a un coût global de 6706 heures équivalent TD, dont 5180 heures en formation de base. Dans ces heures apparaissent 2 fois 144 heures sur les lignes "stages", pour suivi et encadrement de ces stages.

On notera que les allègements suggérés plus haut pour s'inscrire dans les normes IUP feraient, au minimum, une économie d'environ 1000 heures équivalent TD, dont environ 800 heures en formation de base. Dans une université qui a connu en 1995-1996 des grèves fondées sur le sous-encadrement et le nombre élevé d'heures complémentaires, il serait sage de réfléchir sur ces chiffres.

Ceci amène à s'interroger sur la charge des enseignants de l'IUP, secondés par un taux significatif de professionnels (de 13 à 44% selon les années), de vacataires et de collègues de l'IUT.

Enseignants en poste à l'IUP	Nombre	Créations à la rentrée 1997
Professeurs	2	2
Maîtres de conférences	11	1 (+1 transformation ATER)
PAST	4	
ATER	2	

Dans le cadre du département Informatique, ces enseignants, auxquels il faut ajouter 2 postes de PRAG (+ 2 en création à la rentrée 1997), assurent l'essentiel de la charge des enseignements dits "d'informatique transversale", c'est-à-dire de l'informatique dans les autres cursus, voire dans les autres pôles de l'université. Les chiffres n'ont pu être vérifiés, mais on parle d'un total de 4500 heures annuelles, ce qui paraît exorbitant et devrait être reconsidéré. Il paraît pour le moins souhaitable que la répartition de ces charges soit mieux faite au niveau de l'ensemble des composantes de l'établissement.

Tout considéré, le rapport des charges au potentiel enseignant à la rentrée 1997 est de l'ordre de 50 %, ce qui signifie un volume d'heures complémentaires de près de 6000 heures à la charge de l'université.

Compte tenu des vacances externes, la charge moyenne de chaque enseignant du département Informatique est de l'ordre d'un service et demi. En ajoutant à cela les charges afférentes, les suivis de projets, les actions de management des structures etc., l'ensemble représente une charge très lourde, et incompatible avec le développement d'une activité de recherche raisonnable. Même s'ils font preuve d'un esprit enthousiaste de "pionnier", et s'ils sont galvanisés par la définition d'un projet commun, les personnels devraient voir leurs tâches rééquilibrées.

Cela passe certainement par deux actions conjuguées :

- un transfert progressif d'activités en heures complémentaires vers des créations de postes, ce qui a déjà été largement opéré ;

- un allègement sensible des charges par re-définition des cursus, selon quelques pistes suggérées plus haut.

## Cursus

Comme cela a déjà été dit, la formation oscille entre une formation généraliste et quelques velléités de spécialisation. L'ensemble gagnerait à une plus grande précision des métiers et secteurs d'activité visés, l'idéal à rechercher étant, dans ce que les concepteurs du projet appellent "l'ingénierie des interfaces entre l'informatique et le monde des systèmes industriels", de dégager quelques spécialités et orientations ciblées, en fonction des évolutions prévisibles des techniques, des médias et des métiers.

Un système léger d'options en 3ème année, tel qu'il est mentionné dans le dossier de renouvellement d'habilitation de la formation (déposé en 1996), est une voie possible. Ceci étant, la proposition du Conseil de perfectionnement, d'introduire une option "multimédia" pour suivre une demande de la Ville de La Rochelle, va bien au-delà de ce que prévoyait ce dossier et bouscule très sensiblement le cursus de 3ème année. Ceci amène à s'interroger sur le rôle des "responsables" consulaires ou de collectivités territoriales dans la définition de nouvelles orientations des formations et du degré de réflexion qui conduit à ce genre d'initiative. Il faut rappeler ici que l'examen des dossiers d'habilitation par le MENESR doit être très vigilant sur les coûts et la pertinence des formations habilitées et, d'autre part, que les pratiques des établissements ne doivent pas trop s'éloigner des contenus des maquettes habilitées.

Fonctionnement, organisation globale

## Département d'Informatique

Comme on l'a vu, l'IUP est installé au sein du département d'Informatique, qui rassemble également le laboratoire L3I et le CRI (Centre de ressources en informatique) selon un modèle classique en IUT, et dont on s'est visiblement inspiré. En l'état, cet ensemble fonctionne bien, dans des locaux spacieux (1800 m<sup>2</sup>) aménagés de façon cohérente, et a le double avantage

- d'une rationalisation des moyens, notamment en personnels techniques : secrétariat, scolarité, gestion de l'IUP et du laboratoire (2,5 postes), administration du parc informatique. L'IUP considère qu'il dispose ainsi de 3,5 postes d'ingénieurs et techniciens, ce qui est assez considérable ;
- de favoriser une interpénétration des travaux de différents corps de personnels, qui semble très motivante.

## Structures de décision

L'IUP dispose d'un conseil de perfectionnement, réuni régulièrement (environ deux fois par an) et qui suit de près le fonctionnement et l'évolution de la formation. La composition et le rôle des professionnels y sont significatifs. On doit d'ailleurs souligner les relations de partenariat (sous la forme d'une charte) très étroites avec des entreprises locales, mais aussi avec de grands groupes industriels, qui ont participé de façon importante à la mise en place de la formation, en fournissant les moyens initiaux, notamment par le versement de la taxe d'apprentissage sous la forme de matériels informatiques.

Un conseil de gestion de l'IUP est formé de membres élus, par collège, y compris étudiants. Il est chargé des grandes orientations pédagogiques, des questions budgétaires, etc. L'exécutif est organisé sous la forme d'un comité de direction : nommé par le directeur, il l'assiste dans la gestion courante.

## Conclusion

En conclusion, cette formation IUP présente globalement certaines qualités qu'il faut souligner et préserver :

- une grande conviction et une grande cohésion dans l'équipe de direction et les personnels en général ;
- une qualité réelle d'encadrement des étudiants et un niveau global de l'enseignement très satisfaisant ;
- une relation excellente avec le milieu professionnel et la mise en place de structures originales dans ce domaine : recherche de stages, suivi des étudiants, etc.

Cette formation s'appuie sur une expérience certaine et renouvelée, dans un esprit sérieux et professionnel. Il s'agit là d'un axe solide parmi les formations dispensées à l'université de La Rochelle.

Ceci étant, il faut naturellement en rappeler quelques points faibles, prévenir certaines dérives et faire quelques suggestions :

- une image brouillée des objectifs et des thèmes précis de la formation entre une formation généraliste, et une formation thématique ;  
étant donné le bassin de recrutement, l'idée d'une formation généraliste, et donc tout ce qui pourrait y conduire, ne se justifie pas ; par contre, il faut continuer à préciser la place de La Rochelle dans le réseau national des IUP dans cette discipline : c'est sans doute là la voie la plus prometteuse ;

l'autre piège à éviter est celui d'orientations guidées par des effets de mode, qui peuvent être relayées par des décideurs locaux : cette formation, authentifiée par l'habilitation reçue, doit rester cadrée sur une thématique et des spécialités, et n'évoluer, autant que faire se peut, qu'en fonction des développements prévisibles des techniques, des médias et des métiers de l'informatique ;

- un volume de formation trop lourd ;  
on a mentionné les réductions de charges possibles qui ne nuieraient pas à la qualité de l'enseignement dispensé, et allègeraient le coût de la formation en heures complémentaires, et par conséquent la charge des enseignants-chercheurs ;

- un taux de réussite peu harmonieux ;  
un soin attentif doit être apporté à ce taux de réussite, en première année et dans l'attribution du titre d'ingénieur-maître, pour garantir une orientation convenable des étudiants et contribuer à la reconnaissance de ce titre par les milieux professionnels.

Sans qu'il y ait pour l'instant de signe réellement alarmant, il faut cependant que la formation veille à la qualité de ses liens avec la recherche : clarification d'une collaboration avec les DEA voisins, surveillance des premiers travaux de DRT en évitant les "fuites en avant", maintien d'une recherche assez fondamentale au laboratoire L3I ou par collaborations, pour garantir une recherche technologique de qualité, qui ne soit pas uniquement guidée par la sollicitation industrielle.

L'Université de La Rochelle

---

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ  
DE COMMERCE ET VENTE

---



L'IUP, dont le nom officiel est "Commerce et Vente, option commerce et distribution", a ouvert ses portes en 1993 et mis sur le marché du travail sa première promotion en 1995, 16 diplômés dont 11 ingénieurs-maîtres, suivie de 58 diplômés dont 13 ingénieurs-maîtres en 1996.

Celui-ci est logé dans une maison ancienne appartenant à la municipalité "la villa Fort Louis", située de l'autre côté de la ville par rapport au campus de l'université. Son isolement géographique en fait un entité à part dans ce qui est appelé "Pôle Droit, économie, gestion", et qui comporte, outre l'IUP, les 1er et 2ème cycles de Droit.

## Enseignement

Les enseignements obligatoires s'élèvent à 632 h en 1ère année, 695 h en 2ème année et 666 h en 3ème année (cours et travaux dirigés additionnés). La première année apparaît comme une année de mise à niveau, rendue nécessaire compte tenu de l'hétérogénéité d'origine des étudiants, les années 2 et 3 étant plus techniques et professionnelles.

On note une assez grande importance donnée à l'informatique et à la simulation (en moyenne, 135 h par an), ce qui est utile. Un volume plus faible d'enseignement est consacré aux langues étrangères (en moyenne, 90 h par an dont les 2/3 pour l'anglais qui est obligatoire, et 1/3 pour l'allemand ou l'espagnol), ce qui n'est pas totalement satisfaisant compte tenu du rôle crucial que jouent les langues dans le domaine du commerce.

La collaboration de l'IUP avec d'autres entités de l'université apparaît forte en informatique mais paradoxalement plus faible avec le Droit, qui appartient pourtant au même "pôle".

La règle a été instaurée de n'attribuer le titre d'ingénieur-maître qu'à ceux des diplômés ayant obtenu plus de 13/20 de moyenne en 2ème et 3ème année.

Il apparaît un peu surprenant qu'aucun cours de "vente" ne soit programmé dans les trois années, bien que des enseignements soient donnés sous l'intitulé "gestion des forces de vente" et en communication.

## Étudiants

Le recrutement en 1ère année de l'IUP se heurte à d'assez grandes difficultés, compte tenu de la faible notoriété des IUP et du caractère atypique d'une réorientation à ce niveau. L'IUP Commerce et Vente a recours à la procédure "Pertuis", commune à 8 IUP. Il a néanmoins des difficultés à attirer les candidats (environ la moitié des admis entrent effectivement à l'IUP de La Rochelle) ; le flux est de 35 par an. Les niveaux et les capacités à théoriser sont très variables, d'où le rôle d'homogénéisation joué par la 1ère année.

Le recrutement en 2ème année apparaît plus satisfaisant dans son organisation, car il s'agit d'un vrai palier d'orientation. L'IUP de La Rochelle s'est rallié (avec l'IUP de Niort) à la banque d'épreuve "Message" créée par les maîtrises en Sciences de gestion. Cette procédure devrait permettre une bonne sélection, pour peu que l'IUP y soit perçu comme attractif. En termes de diplômes d'origine, les admissions font apparaître une majorité de diplômés d'IUT (issus, en majorité de l'IUT de La Rochelle, Département Techniques de commercialisation), puis un groupe de diplômés de BTS, enfin un groupe de DEUG et quelques "divers". Cependant, une évolution se fait pour, la part des étudiants issus du DEUG augmentant progressivement.

Géographiquement, le recrutement est d'abord local et régional, puis s'étend aux régions limitrophes et aux régions Bretagne et Normandie. Il semble actuellement se diversifier plus largement.

La principale difficulté pédagogique liée à ce recrutement vient du niveau insuffisant dans les matières quantitatives (aides à la décision, comptabilité, finance) des étudiants issus du DUT, "Techniques de commercialisation", les DUT "GEA" présentant de meilleures bases.

La deuxième difficulté vient du saut d'une formation très pratique à une formation un peu plus théorique, que beaucoup d'étudiants ont du mal, ou sont réticents, à faire.

L'origine modeste de nombreux étudiants, attestée par la part importante des boursiers, conduit un certain nombre d'entre eux à travailler en parallèle, avec les problèmes d'absentéisme et de contrôle des absences qui sont liés.

Les étudiants ne se font guère d'illusion sur la valeur du titre "d'ingénieur-maître" et relatent que cela fait plutôt sourire quand ils en parlent en entreprise. Ils sont principalement motivés par le fait d'avoir un diplôme "Bac + 4". Même s'ils reconnaissent que les premiers diplômés embauchés n'ont pas un salaire plus élevé qu'à la sortie d'un IUT, ils considèrent que l'IUP leur apportera une possibilité d'évoluer, plus tard, vers un meilleur niveau.

Un début de suivi du placement des premiers diplômés a existé et il a été question de créer une association d'anciens élèves, mais ceci reste embryonnaire. Une Association du commerce et de la distribution (ACODIS) existe pour soutenir les relations avec les professionnels.

## Professionnalisation

La jeunesse de la formation ne permet pas de juger si le placement, satisfaisant, de ses premiers diplômés se reproduira pour les promotions futures, compte tenu de l'étroitesse du marché local et régional.

Il apparaît néanmoins que l'IUP, dont la formation comprend trois stages (8 semaines en 1ère et 2ème années, 12 semaines en 3ème année), a rapidement réussi à nouer les contacts nécessaires avec les entreprises grâce, notamment, à l'aide des enseignants PAST et vacataires, et à l'énergie de ses étudiants. Le suivi des stages semble assuré de façon quelque peu distante compte tenu des moyens humains et matériels limités dont dispose l'IUP. L'organisation de stages à l'étranger (6 en 1995-1996) est un signe positif et doit être encouragé.

Un conseil de perfectionnement, comportant 11 professionnels du milieu de la distribution (dont deux enseignent à l'IUP), 2 élus locaux et 12 universitaires, a été constitué ; il peut être un instrument important d'adaptation de la formation et d'insertion des diplômés dans le milieu économique.

La part des enseignements assurés par des professionnels (PAST ou vacataires) est importante (de 59% en 1ère année à 76% en 3ème année), voire trop importante. Ceci est lié aux faibles moyens d'encadrement professoral permanent dont dispose l'IUP : un poste de professeur, vacant pendant deux ans, qui vient d'être pourvu ; 4 maîtres de conférences ; 1 PRAG.

L'institut a, semble-t-il, pris conscience du caractère redondant et peu clair de son titre officiel et utilise désormais l'appellation "IUP Commerce et Distribution" Il s'efforce également de se faire connaître en encourageant ses étudiants à participer à des concours régionaux ou nationaux (par exemple, le concours organisé par l'Association des directeurs commerciaux de France).

## Environnement universitaire

Le problème principal de l'IUP est un problème de management. L'IUP a connu trois directeurs en trois ans dont aucun n'est un professeur de gestion. Le directeur actuel est un maître de conférences en Biologie, qui a pris la tête de l'IUP à la demande de l'administrateur provisoire de l'université. Avec une rigueur toute scientifique, il a mis de l'ordre dans l'administration de l'IUP et porté une attention toute particulière aux relations avec les entreprises. Mais il est conscient des limites de son action et souhaite concentrer son activité sur les relations avec les entreprises et l'aide au premier emploi au niveau de l'université.

La "Villa Fort Louis" est une belle demeure entourée d'un beau parc, avec vue sur la mer, mais ce bâtiment n'est pas adéquat pour l'enseignement. La Commission de sécurité a plafonné à 199 le nombre de personnes que le bâtiment peut accueillir, définissant du même coup l'effectif maximum (actuel) de l'IUP. Le prétendu "amphithéâtre" principal est homologué pour 92 personnes alors qu'il s'agit d'un espace biscornu dans lequel les conditions de travail sont très médiocres, pour l'enseignant comme pour les étudiants, même si on limite l'effectif à 50 participants. Le caractère "familial" des locaux engendre sans doute une certaine atmosphère conviviale, mais les étudiants n'ont pas de lieu de vie (cafétéria, salles de réunion, bureau d'association, etc.) .

L'IUP dispose de moyens en micro-informatique sans doute trop limités en nombre de postes, mais de bonne qualité et techniquement à jour.

Grâce au travail d'un jeune objecteur de conscience affecté à l'IUP, celui-ci s'est doté d'une base de données permettant de gérer plus professionnellement les stages et les relations avec les entreprises.

L'IUP a reçu environ 86 000 F au titre de la taxe d'apprentissage, ce qui apparaît faible par rapport à ce que reçoit l'IUT, mais doit être considéré comme un bon résultat compte tenu de la jeunesse du programme et de la concurrence locale (IUT, ESC, etc.).

Les relations avec les IAE (instituts d'administration des entreprises) de Bordeaux et de Poitiers apparaissent limitées à des vacations exécutées à l'IUP par des maîtres de conférences de ces institutions.

L'activité de recherche est limitée aux efforts individuels des maîtres de conférences, souvent en relation avec leur équipe de recherche d'origine.

## Conclusion

L'IUP Commerce et Vente est une formation honorable grâce au dévouement de quelques enseignants et au soutien d'entreprises de la distribution, mais elle reste intrinsèquement fragile alors que la concurrence est vive dans les formations commerciales.

L'existence et le déploiement de l'IUP Commerce et Vente ne s'inscrivent pas dans une politique claire de développement des enseignements de gestion à l'université de La Rochelle. Il n'apparaît pas que l'université ait fait une étude approfondie de la demande et de la concurrence, dans leurs dimensions professionnelles et géographiques, avant de lancer ce programme. Il n'apparaît pas non plus une articulation réfléchie entre l'IUP et d'une part, ce qui existait avant lui, sur place - c'est-à-dire l'IUT de La Rochelle - et, d'autre part, ce qui existe à côté de lui, à La Rochelle et dans la région.

Une articulation de fait s'est établie entre le Département Techniques de commercialisation de l'IUT et l'IUP Commerce et Vente. Deux tiers des diplômés de l'IUT poursuivent leurs études et l'IUP apparaît tout naturellement comme une filière privilégiée

Les enseignants de l'IUP se plaignent du niveau souvent insuffisant des capacités de calcul et de conceptualisation des étudiants, mais semblent s'accommoder de ces inconvénients qui sont le prix à payer pour avoir des étudiants locaux motivés. Du côté de l'IUT, il semble que la poursuite d'études soit considérée comme normale, voire souhaitable. Il est frappant de constater que dans la brochure "Le guide Post-DUT" édité par l'IUT, deux pages sont consacrées à l'insertion professionnelle, alors que vingt pages sont consacrées à la poursuite des études. Certains à l'IUT considèrent que l'IUP devrait cesser de recruter à Bac + 1 et supprimer la première année, afin de consolider la filière IUT, puis IUP.

Est-ce là le bon usage des IUP ?

La question soulevée ici n'est pas nouvelle et dépasse de très loin le cas de La Rochelle, mais on ne peut s'empêcher de penser que, plutôt que de créer de toutes pièces un nouveau programme baptisé institut, il aurait été plus judicieux d'investir quantitativement sur l'IUT, en créant une troisième année à forte visibilité et en renforçant le corps professoral permanent. Naturellement, une telle démarche n'a de sens que dans un IUT bien intégré dans l'université et dans sa stratégie.

Dans le cadre actuel, un certain nombre d'actions peuvent consolider le programme :

- nommer un professeur titulaire de Sciences de gestion, qui soit directeur de l'IUP et le reste quelques années (ce qui pose le problème de l'attractivité de l'université de La Rochelle pour les professeurs de Droit, Sciences économiques et Gestion) ;

- renforcer le corps professoral permanent par des postes de maître de conférences et éventuellement, de PRAG (notamment pour les langues), ce qui a été fait en octobre 1997 mais doit se poursuivre ;

- il est clair que les jeunes enseignants de Gestion prennent un risque de carrière en venant à La Rochelle, qui est un désert en matière de recherche dans le domaine. Il conviendrait donc que des accords, mobilisant aussi les jeunes enseignants de l'IUT, soient passés avec des pôles tels que Poitiers ou Bordeaux, afin de créer un environnement de recherche satisfaisant ;

- donner une perspective à l'IUP en matière de locaux ; il est souhaitable qu'il trouve place sur le campus universitaire ;

- créer un réel enseignement de "vente", de préférence confié à une personne ayant l'expérience de la formation des vendeurs en entreprise ;

- si les perspectives de débouchés dans les banques à succursales se confirment, créer des enseignements sur les produits financiers et sur le marketing de l'assurance et de la banque (en tenant compte des projets existant à Niort) et faire entrer des représentants des banques au Conseil de perfectionnement ;

- renforcer le suivi des stages par les enseignants, la rigueur dans leur sélection, leur renouvellement, leur notation ;

- poursuivre l'effort de gestion professionnelle des relations avec les entreprises, développer avec l'aide des étudiants le marketing du programme et les outils nécessaires (fichiers, mailings, etc.).

Avec les tests et les précautions nécessaires, ne serait-il pas judicieux de faire évoluer le positionnement de l'IUP d'un concept sectoriel (la distribution) à un concept plus large (la vente),

car à vouloir se définir comme une formation à "l'encadrement et à la direction des points de vente", ou à "l'encadrement des forces de vente", il semble que l'IUP oublie que, dans tous ces métiers, les responsables sont choisis parmi les bons vendeurs.



L'Université de La Rochelle

---

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

---



1 - L'université de La Rochelle s'est mise en place rapidement, et plus rapidement que cela avait été prévu à l'origine. Elle dispose de locaux remarquables, et bientôt d'une bibliothèque liée à la médiathèque municipale. Au sein de chacun des pôles, les enseignants se sont investis fortement, ainsi que les personnels administratifs et techniques.

Cependant, cette université n'a pas mis en oeuvre un projet collectif, qu'il s'agisse des formations comme de la recherche, et s'est, beaucoup trop tôt, cloisonnée dans des logiques et des organisations disciplinaires. Elle doit saisir l'opportunité que représente l'élaboration de son contrat de développement pour cadrer son devenir, avec un dynamisme renouvelé.

2 - L'université participe à la vie locale. Elle est fortement soutenue par les collectivités, pour les investissements, comme dans son fonctionnement : la part déjà importante de son activité prise par la recherche contractuelle manifeste cette insertion positive dans le tissu local. Cependant, les collectivités se doivent de respecter les libres choix de l'université et les logiques universitaires.

3 - Le corollaire de cette bonne insertion locale ne doit pas être l'isolement de l'université de La Rochelle, isolement qui semble trop grand. Les universités voisines d'Angers, d'Orléans, Limoges, Tours et Poitiers se sont fédérées en un réseau "Centre Ouest", pour conduire en commun certaines actions, et avoir des cohabilitations. L'université de La Rochelle doit systématiquement nouer et intensifier ses liens pédagogiques et scientifiques avec de multiples partenaires universitaires.

Il en va de même pour les laboratoires qui devraient pouvoir s'appuyer sur l'INRA, présent à Magueraud et à Saint-Laurent de la Prée, sur l'IFREMER, installé à l'Houmeau et à la Tremblade, sur le Centre d'études biologiques du CNRS à Chizé, qui est aussi une station interuniversitaire de terrain.

4 - L'université de La Rochelle n'a pas - qu'il s'agisse de l'architecture des formations comme des choix en matière de recherche - de projet suffisamment clair et déterminé. Ainsi, les travaux menés en 1996 pour préparer le contrat d'établissement sont-ils trop flous ; on y lit : "à la rentrée 1997, un 3ème cycle de sciences humaines et sociales (DESS ou DEA)" et concernant les sciences, "des créations DEA - DESS et DRT correspondant aux filières existantes."

L'activité pédagogique, l'initiative en matière de recherche sont le fait des pôles, qui ont adopté des modalités d'organisation, des calendriers, des pratiques différents de l'un à l'autre, et parfois, dans un même pôle, différents d'un département à l'autre. Une cohérence plus grande doit être recherchée dans l'intérêt des étudiants, et une politique de l'institution doit être plus fermement affichée, s'appuyant sur le fonctionnement administratif centralisé de qualité, et intégrant l'IUT, qui doit avoir toute sa place au sein de l'université.

Les choix qu'il faut maintenant faire pour diversifier et spécialiser les enseignements sont cruciaux pour l'avenir de l'établissement, compte tenu de sa dimension, qui restera modérée, et de la place qu'il doit prendre dans la carte nationale des formations.

5 - Comme dans toutes les universités nouvelles, les étudiants sont bien insérés dans leur université. Les services des oeuvres universitaires ont été diligents et offrent des prestations de qualité. Afin que leur participation au projet universitaire soit plus aisée et plus opérationnelle, il est nécessaire de leur conférer une plus grande autonomie en créant un CLOUS.

La Maison de l'étudiant est une réalisation intéressante, qui a trouvé un bon équilibre dans son fonctionnement. Cette réalisation pourrait inspirer beaucoup d'universités.

6 - L'université de La Rochelle a eu une croissance rapide qui, dans les prochaines années connaîtra sa limite, du fait de l'étroitesse du bassin démographique, et aussi, de la

concurrence des antennes de premier cycle voisines. L'université doit clairement intégrer cette donnée dans sa stratégie. Mais ce constat s'impose aussi aux responsables académiques, qui laissent proliférer des antennes, et aux responsables nationaux. La volonté de vouloir délocaliser des formations de La Rochelle à Rochefort apparaît, dans ce contexte, tout à fait paradoxale.

7 - Comme dans les autres universités nouvelles, l'émergence de la recherche est difficile, les besoins de l'enseignement ayant prévalu pour définir les recrutements. Le Ministère et sa mission scientifique ont aidé au démarrage, le CNRS a mis une personne à disposition. La définition des axes de recherche reste à consolider, et des coopérations doivent s'intensifier : cela est de la responsabilité de l'université.

8 - Innovante, l'université aurait dû et devrait l'être encore, en recherchant une meilleure adaptation de sa pédagogie aux besoins de son public. Les taux d'échec constatés en Droit, mais aussi dans une moindre mesure, en Sciences humaines posent un problème fondamental. L'université ne doit-elle pas, aussi, répondre aux attentes de ses étudiants ?

9 - L'université va devoir prochainement se prononcer sur ses statuts. Il lui faut utiliser cette conjoncture pour mieux rassembler et fédérer ses forces, mettre ses efforts en cohérence, et choisir les modalités de son évolution en fonction d'objectifs clairement définis en commun, en sachant préserver le dynamisme qui anime de nombreuses personnes au sein de la communauté universitaire.

10 - L'université de La Rochelle se veut "professionnelle, innovante, européenne". Si le premier terme de cette ambition est bien réalisé par le développement des IUP dont le fonctionnement est satisfaisant, par contre l'innovation n'a été ni recherchée, ni mise en oeuvre dans aucun domaine, et aucune dimension "européenne" n'est particulièrement lisible. Plus largement, si le texte fondateur a créé une université nouvelle, aucun des niveaux de responsabilité concernés - académique ou national - n'a accompagné la réflexion sur les objectifs de cette création. La Rochelle doit-elle être une université de proximité, une université professionnelle, adoptant des thématiques fortement articulées à son environnement ? La question est pendante.

La responsabilité de l'État est grande : un minimum de critères devraient être élaborés afin de s'assurer de la pertinence des décisions lorsque l'on veut créer de nouveaux établissements. Un accompagnement attentif devrait aider à la définition des objectifs poursuivis. Une programmation raisonnable des moyens aurait dû et devrait être prévue.

## Table des sigles

CCSTI : centre de culture scientifique, technique et industrielle  
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers  
CNE : Comité national d'évaluation  
CNES : Centre national d'études spatiales  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
CSI : Cité des sciences et de l'industrie  
DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées  
DEUG : diplôme d'études universitaires générales  
DISTNB : Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques  
EPA : établissement public à caractère administratif  
EPCSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
GIE : groupement d'intérêt économique  
GIP : groupement d'intérêt public  
IN2P3 : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules  
INRDP : Institut national de recherche et de documentation pédagogiques  
INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique  
INRP : Institut national de recherche pédagogique  
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
IREM : Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques  
ITARF : (personnels) ingénieurs, techniques et administratifs, de recherche et de formation  
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres  
MAFPEN : mission académique de formation des professeurs de l'Éducation nationale  
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur  
SEML : société d'économie mixte locale



L'Université de La Rochelle

---

POSTFACE :  
RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

---



RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE  
DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

---

L'évaluation effectuée par le C.N.E. au cours du premier semestre de l'année 1997, sur l'Université de LA ROCHELLE doit être considérée comme pertinente et complète. Ce "voyage au sein de l'Université" ne peut qu'être utile à ses responsables au moment où, sortant du statut dérogatoire, l'établissement va, tout en confortant l'existant, avoir à approfondir les voies de son développement.

Évaluant les trois premières années de la vie de l'Université, on comprendra que la situation décrite, aussi bien en matière de formations, que de recherche ou de fonctionnement, n'ait pas toujours l'apparence d'une parfaite netteté et d'une réelle solidité. Toutefois on ne saurait oublier que, la tradition ayant vite fait de naître dans les universités, il soit urgent de retenir, pour les suivre, les conseils énoncés par le C.N.E. Ainsi, par exemple, le relevé des "points négatifs", dans la conclusion sur la recherche (page 53) la nécessité de provoquer l'émergence de 3e cycles "fussent-ils en réseau ou en cohabilitation" (page 35) ou les actions proposées et les réflexions énoncées en ce qui concerne les IUP (page 76) devront être rapidement pris en considération. Il en est de même des inquiétudes plusieurs fois mentionnées dans le rapport sur les risques liés à l'isolement de l'Université de LA ROCHELLE par rapport aux établissements voisins. Sur ce point toutefois, la préoccupation est partagée par les enseignants. L'Université, membre du réseau "Centre-Ouest" a établi de nombreux contacts tant au niveau de la recherche que de l'enseignement (pour le 3ème cycle) avec les universités de Bordeaux, Brest, Nantes et Poitiers mais il faut compter comme le note d'ailleurs le rapport, avec les éventuelles réserves du partenaire souhaité.

D'une façon plus générale, deux catégories de remarques doivent être faites en complément des observations du C.N.E. :

1- On doit se demander si les défaillances relevées dans le rapport ne souffrent pas d'un mal congénital. Décidée en 1991 et finalement créée en janvier 1993, l'Université de LA ROCHELLE n'a pas reçu simultanément à l'acte qui l'a fondée les moyens (dotations en personnels et dotations financières) lui permettant un démarrage conforme aux orientations affichées en 1992 et alors connues de l'État, sur la base des "textes fondateurs de l'établissement" évoqués par le rapport. Il a fallu la connivence constante des responsables de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime et de la Communauté de Villes de l'agglomération de La Rochelle qui n'ont jamais été défaillants dans leurs engagements ainsi que la contribution substantielle du fonds européen de développement

régional pour les équipements scientifiques notamment pour que l'Université voulue en 1991 puisse fonctionner à la fin de l'année 1993. Le rattrapage budgétisé en 1996 a donné en outre à l'Université de LA ROCHELLE les moyens dont elle aurait du disposer de la part de l'État au moment de sa création en janvier 1993 où la subvention initiale de fonctionnement avait été de 2,5 millions de francs pour une subvention sollicitée de 4,7 millions de francs.

On doit aussi regretter que la création de l'Université n'ait pas été accompagnée de la signature d'un contrat alors que dans le même temps la contractualisation était citée en exemple des relations entre l'État et les établissements universitaires. Les orientations stratégiques fixées par le comité d'orientation en octobre 1992 ainsi que le rapport de l'inspection générale de l'Administration de l'Éducation Nationale de juin 1993 apportaient suffisamment d'éléments pour permettre de fixer dès l'origine, les moyens mis à disposition de l'Université et les actions prioritairement soutenues. Cette remarque prend d'autant plus de sens, qu'aujourd'hui, après plus de 4 années d'existence, le contrat État-Université n'a toujours pas été signé. La présentation d'avenants marquant l'adaptation à la montée en puissance de l'établissement était préférable à l'absence de repères concertés.

2 - Le C.N.E. constate à travers une conclusion concernant l'Université de LA ROCHELLE qu'il s'agit "d'une nouvelle université plutôt que d'une université nouvelle". Cette formule lance un intéressant débat, en regrettant plus encore qu'une jeune université n'apparaisse pas dans le paysage universitaire français, comme une université innovante.

A-t-on voulu créer un établissement d'un type nouveau en créant l'Université de LA ROCHELLE ? A supposer que telle ait été l'intention des signataires du décret du 20 janvier 1993, la volonté manifestée par l'ensemble du corps enseignant, par les étudiants et par la plupart des responsables politiques locaux a été de voir vivre, à La Rochelle, une université comme les autres. Comme le note à juste titre le rapport, la création de l'Université de LA ROCHELLE a répondu à un souci d'aménagement du territoire. Il s'est agit d'apporter "à domicile" les formations générales existantes dans un rayon de 150 à 200 kms. La crainte d'une orientation vers une université "thématique" ou d'une pluridisciplinarité déséquilibrée au profit d'une seule filière restent toujours très présentes dans les débats universitaires à La Rochelle. Cette préoccupation d'assimilation a contredit et empêché la réalisation de certaines déclarations d'intentions exprimés avant même l'ouverture de l'établissement. Il n'en reste pas moins que l'Université de LA ROCHELLE a pu être dès son origine un lieu d'innovations pédagogiques : LE DEUG rénové y a été appliqué dans toutes ses composantes, la semestrialisation, le tutorat et sous une certaine forme, l'orientation y ont été pratiquées dès l'ouverture. Un département transversal de langues a été créé alors qu'une langue étrangère et l'informatique étaient proposés aux étudiants de toutes les formations. Un accès libre à internet a été offert à tous les étudiants qui disposent d'une adresse électronique dès leur

inscription et une ouverture 24 h sur 24 de matériel informatique en "self-service" va être prochainement mise en place. Il y a là quelques services qu'on ne trouve pas dans toutes les universités et que la petite taille de l'Université de LA ROCHELLE a rendu possible d'offrir.

Il a découlé du motif qui a guidé les premiers pas de l'Université de LA ROCHELLE, qu'il a fallu répondre aux besoins d'un enseignement post-baccalauréat pour la ville de LA ROCHELLE et le département de la Charente-Maritime et que ce besoin de formation a été prioritaire dans les choix effectués.

Il est évident qu'un nouvel élan au delà de ces frontières doit guider les responsables de l'Université installée dans des structures de droit commun, et que, entre autres, la formation permanente doit rencontrer une attention soutenue.

Cependant, on ne peut suivre le C.N.E. lorsqu'il affirme que l'Université de LA ROCHELLE n'a pas su définir et tenir un cap, et que la recherche n'a pas "réellement décollé". Les axes définis en octobre 1992 étaient le génie informatique, la biochimie, les matériaux, le génie civil et le génie agro-alimentaire. Ces axes ont été ouverts, des formations ont été créées pour certains (génie informatique et génie civil), des laboratoires reconnus existent pour tous et la recherche en ces domaines a décollé même si, en ces premières années, la masse critique n'a pas encore été atteinte dans tous ces secteurs. Seule la délocalisation massive d'une équipe de recherche existante aurait pu modifier l'appréciation portée. Cette éventualité mérite toujours d'être étudiée avec sérieux. On doit regretter que, sur ce point, l'expertise du C.N.E. n'ait pas donné l'impression de prendre en considération la jeunesse de l'Université et la nécessaire durée qui fonde une recherche d'excellence.

\* \* \*

La création d'une Université à LA ROCHELLE a été un pari gagné par les collectivités locales concernées et doit être à ce titre considérée comme une réussite du plan "Université 2000". La situation de l'établissement dans la ville, l'architecture de ses bâtiments, le dynamisme des enseignants, le dévouement des personnels administratifs et techniciens ont été les facteurs déterminants de ses premières années. Les conseils contenus dans le rapport seront, pour la plupart, utiles à son développement. Les étudiants et les enseignants-chercheurs sauront en tirer profit.

Yves PIMONT

## Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986

L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987

L'université d'Angers, 1987

L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988

L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988

L'université de Savoie, 1988

L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988

L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989

L'université Paris Sud - Paris XI, 1989

L'université de La Réunion, 1989

L'université Lumière Lyon II, 1989

L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989

L'université Rennes I, 1989

L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990

L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991

L'université Strasbourg II, 1991

L'université de Nantes, 1991

L'université de Reims, avril 1991

L'université des Antilles et de la Guyane, 1991

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991

L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991

L'université de Caen - Basse Normandie, 1991

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991

L'université de Rouen, 1991

L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991

L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992

L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
 L'université de Bourgogne, 1995  
 L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995  
  
 Les universités nouvelles, 1996  
 L'université d'Artois, 1996  
 L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
 L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
 L'université du Littoral, 1996  
 L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
 L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
 L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996  
  
 Les écoles et autres établissements  
  
 L'Ecole française de Rome, 1986  
  
 L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
  
 L'Ecole normale supérieure, 1990  
  
 L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
 L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
 L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
 L'Ecole française d'Athènes, 1991  
 L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
 L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
 L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
  
 L'Ecole des Chartes, 1992  
 L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
 L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
 L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
 Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
 Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
  
 Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
 L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
 L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
 L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995  
 L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995  
 L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
  
 Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
 L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
 L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
 L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
 L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
 L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
 L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996  
  
 L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997  
 Le Palais de la découverte, 1997\*  
 L'université de La Rochelle, 1997\*

#### Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
  
 L'université de Nantes, 1995  
 L'Ecole centrale de Nantes, 1995  
 L'université Rennes I, 1995  
  
 L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
 L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
 L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
  
 L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

#### Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

\* Etablissement ayant donné lieu à un [Profil](#).

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

#### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),  
La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport  
annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport  
1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation  
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,  
1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes  
et réalités, La Documentation Française, 1997

#### Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-  
mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,  
ouvriers et de service dans les établissements  
d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,  
1997

Bulletins n° 1 à 23

Profils n° 1 à 1 1

# COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1995 - 1997

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Henri DURANTON, vice-président

Monsieur Claude CAMBUS

Monsieur Raymond LEGEAIS

Monsieur Yves CHAIGNEAU

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur François DAGOGNET

Monsieur Georges LESCUYER

Monsieur Robert FLAMANT

Monsieur Maurice MAURIN

Monsieur Pierre GILSON

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude JESSUA

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 01 40 65 63 94  
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

**Autorité administrative indépendante**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin